Année 1992. - N° 53 [2] A. N. (C. R.)

ISSN 0249-3088
0242-6785

Jeudi 25 juin 1992

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(82e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du mercredi 24 juin 1992

LuraTech
www.luratech.com

★ (1 f.)

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Souhaits de bienvenue à deux délégations parlementaires étrangères** (p. 2712).

2. **Communication de M. le président** (p. 2712).

3. **Questions au Gouvernement** (p. 2712).

SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE (p. 2712)

MM. Guy Bêche, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

FONCTION PUBLIQUE (p. 2713)

MM. Jean-Pierre Bouquet, Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

ÉLECTIONS EN ISRAËL
MOYEN-ORIENT (p. 2714)

M. Georges Benedetti, Mme Catherine Tasca, secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

SIDA (p. 2714)

MM. Bernard Debré, Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE (p. 2715)

MM. Robert Pandraud, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

DROITS DE L'HOMME AU MAROC (p. 2717)

M. Marcelin Berthelot, Mme Catherine Tasca, secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

4. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 2717).

5. **Questions au Gouvernement *(suite)*** (p. 2718).

TRANSFUSION SANGUINE (p. 2718)

MM. Hervé de Charette, Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE
ET DE SECOURS (p. 2718)

MM. Hubert Falco, Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉFORME
DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS (p. 2719)

MM. Michel Jacquemin, André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

ÉDUCATION (p. 2720)

MM. Jean-Pierre Defontaine, Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

CONFLIT ENTRE L'ARMÉNIE ET L'AZERBAÏDJAN (p. 2721)

M. Roger Léron, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

ACHATS IMMOBILIERS
EFFECTUÉS PAR LES ÉTRANGERS (p. 2721)

MM. Lucien Guichon, Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.

SITUATION DE LA SIDÉRURGIE
ENTREPRISE VALLOUREC (p. 2722)

MM. Fabien Thiémé, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

SUPPRESSION DE CLASSES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES
DES COMMUNES RURALES (p. 2723)

MM. Claude Wolff, Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

LIBAN (p. 2724)

Mmes Bernadette Isaac-Sibille, Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (p. 2725)

MM. André Thien Ah Koon, Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

6. **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** (p. 2726).

M. Pierre Arpaillange, Premier président de la Cour des comptes.

M. Jean Le Garrec, président de la commission des finances.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2727)

LuraTech
www.luratech.com

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD

7. **Suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2727).

8. **Réforme de la politique agricole commune.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2727).

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Rappel au règlement (p. 2739)

Mme Nicole Catala.

Reprise de la discussion (p. 2739)

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

MM. Pierre Méhaignerie,
Michel Dinet.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

9. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 2745).

Ordre du jour complémentaire (p. 2745)

10. **Ordre du jour** (p. 2745).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À DEUX DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires albanais, conduite par M. Pjeter Arbnori, président de l'Assemblée populaire de la République d'Albanie. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

Je signale également la présence de M. Alfredo Cesar, président de l'Assemblée nationale du Nicaragua. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement, debout, applaudissent.)*

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues.

2

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Je rappelle qu'à l'issue de notre séance de questions au Gouvernement, M. le Premier président de la Cour des comptes procédera au dépôt du rapport de la Cour.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Guy Bêche.

M. Guy Bêche. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Le 31 juillet 1991, a été rendu public l'arrangement CEE-Japon sur l'automobile.

M. Eric Raoult. Scandaleux !

M. Guy Bêche. Ce document a suscité une réelle inquiétude chez certains partenaires de la branche industrielle concernée.

Le 13 décembre dernier, notre assemblée a créé une commission d'enquête chargée d'examiner les conséquences de cet accord pour notre industrie automobile : perspectives d'emploi et de productivité, évolution des politiques de recherche. Son rapport est rendu public aujourd'hui.

Il en ressort clairement que l'accord CEE-Japon, résultat d'un compromis, offre à l'industrie automobile française et européenne les délais nécessaires pour s'adapter aux conditions de l'ouverture totale du marché européen en l'an 2000. Il donne aux constructeurs un certain nombre de recommandations pour tirer le meilleur parti de la période de transition notamment : développement de relations plus équilibrées entre constructeurs et équipementiers ; développement pour les uns et les autres de stratégies industrielles et commerciales qui dépasseront les frontières de l'Europe : réorganiser le système de production, fortifier les réseaux de distribution et de répartition, réorganiser la production et définir de nouveaux rapports sociaux et humains dans l'entreprise.

En direction du Gouvernement, le rapport demande un soutien plus engagé de la France et de la Communauté européenne à la politique de recherche, ainsi qu'à la mise en œuvre de certaines dispositions nouvelles pour la gestion des aides publiques.

Le 17 juin, le Conseil des ministres européens de l'industrie s'est réuni à Luxembourg. Il a examiné le volet interne d'une politique industrielle européenne pour la branche automobile, en prenant en compte certaines orientations fixées par le traité de Maastricht en matière de politique industrielle, de réorganisation des fonds structurels européens pour un réel soutien à l'emploi.

Monsieur le ministre, il semble qu'une volonté nouvelle s'affirme aujourd'hui au niveau européen pour considérer que la branche automobile reste un élément essentiel du patrimoine industriel européen. Pouvez-vous nous indiquer comment le Gouvernement entend utiliser ces propositions de notre commission d'enquête au regard du débat qui se poursuit au niveau de la Communauté ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'industrie et du commerce extérieur.* Monsieur le député, permettez-moi, en commençant, de célébrer avec vous deux bonnes nouvelles.

M. Eric Doligé. C'est rare !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. La première, c'est le résultat du commerce extérieur pour le mois de mai, qui met en évidence 4,5 milliards d'excédent. Cela montre bien, après le record historique du mois d'avril, que notre commerce extérieur est entré dans une phase de redressement structurel dont nous continuerons de voir les résultats au cours des prochains mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Bravo Durieux ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Bernard Debré. Dites-le aux chômeurs !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. La seconde bonne nouvelle est la publication du rapport dont M. Bêche a été le rédacteur. *(Exclamations sur divers bancs. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)* Je tiens à souligner qu'en matière d'automobile, il s'agit du rapport le plus complet et le mieux informé qu'il m'ait été donné de lire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Rires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

J'en viens, monsieur le député, au fond de votre question.

En ce qui concerne d'abord l'avenir, vous savez que l'industrie automobile française – et même européenne – a de nombreux atouts. Le premier est la qualité. Nous avons, aujourd'hui, rejoint les niveaux de qualité internationaux ;

LuraTech www.luratech.com

plus aucune voiture produite en France n'a un niveau inférieur à ceux-ci. Il convient d'en remercier et d'en féliciter les constructeurs.

Il y a ensuite la créativité, qui pousse d'ailleurs de nombreux fabricants d'automobiles japonais à installer en Europe, en France même, leurs bureaux d'études et à recruter des stylistes français ou européens.

On peut encore citer la technologie. Ainsi que vous vous en souvenez, la suspension hydropneumatique, la traction avant, le moteur turbo sont des innovations européennes ; pour l'avenir, la voiture électrique, par exemple, montre qu'en matière technologique nous conservons une avance considérable.

Le dernier atout, c'est l'excellente qualité des réseaux dont disposent les constructeurs français.

De nombreux défis sont cependant à relever. Je n'en évoquerai que deux.

Le premier est lié à l'intensification du recours à l'électronique dans les automobiles. Aujourd'hui, de 15 à 20 p. 100 de la valeur ajoutée d'une automobile viennent de l'électronique, ce qui montre la nécessité d'avancer dans ce domaine.

Le second tient aux exigences croissantes de l'environnement. Il faut construire des voitures plus propres, recycler les carcasses, bref, on ne peut plus laisser fonctionner la production d'automobiles comme par le passé.

Quels sont donc les problèmes que l'Europe doit résoudre ?

Le premier est celui de la productivité. En effet, nos usines sont moins productives que les usines japonaises, notamment en raison de la pyramide des âges des effectifs et de leur non-renouvellement. Il faut donc favoriser l'embauche de salariés jeunes, en utilisant, à l'exemple de ce qu'a fait la régie Renault il y a quelques semaines, de nouveaux retraités comme tuteurs, comme parrains des jeunes embauchés. Cela permet de mêler les compétences et l'expérience des plus âgés et le sang neuf apporté par les plus jeunes. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le deuxième défi est celui de la formation, car ce personnel a besoin d'être formé aux techniques nouvelles.

Enfin, il y a les relations industrielles, auxquelles je sais que vous accordez un intérêt particulier, qu'il s'agisse des relations sociales dans l'entreprise ou des relations entre le constructeur et les équipementiers.

Après vous, je rappelle, car je suis persuadé que ce sujet intéresse beaucoup votre assemblée, que le conseil des ministres européens de l'industrie a décidé de travailler dans cette direction. Comme cela a été fait pour l'électronique au mois de novembre dernier, la Communauté européenne a décidé de mener des actions communes à tous les Etats membres dans le domaine de l'automobile. Par une décision collective unanime, les Douze ont décidé de mener des actions spécifiques de reconversion, de recherche, de formation et aussi en faveur de l'emploi. Cela montre bien le progrès de la coordination industrielle européenne en matière d'automobile.

Je pense que vous serez heureux, monsieur le député, de savoir que les membres du Gouvernement français qui vous représentaient ont obtenu, à ce texte déjà bon, deux amendements dont je suis sûr qu'ils vous satisferont.

Le premier oblige à faire référence à la concurrence mondiale afin de ne plus permettre des opérations comme celle que nous avons connue dans l'affaire dite De Havilland.

Le second tient compte des problèmes des équipementiers et pas simplement des constructeurs automobiles, ce qui est l'une des grandes revendications que vous avez mises vous-même en avant.

Tout cela prouve, n'en déplaise à ceux qui sont ici les détracteurs de la construction européenne. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* que, dans tous les domaines concrets, l'Europe avance. Cela démontre aussi que l'Europe est infiniment moins libérale que certains ne prétendent le craindre ou d'autres le souhaiter, et que, par des actions communes, secteur après secteur, nous arriverons à construire ensemble et l'Europe et l'industrie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Limouzy. Nous sommes sauvés !

FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

M. Jean-Pierre Bouquet. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives,...

M. Francis Delattre. Il n'a pas fait beaucoup de réformes !

M. Jean-Pierre Bouquet. ... l'Etat joue un rôle essentiel et irremplaçable dans la société française : faire prévaloir l'intérêt général, préserver la cohésion sociale par une politique de solidarité nationale, mais aussi garantir l'égalité des chances entre les citoyens. L'Etat doit néanmoins évoluer dans ses méthodes d'action.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est tout le sens de la politique de renouveau du service public qui était engagée précédemment...

M. Francis Delattre. C'est un *scoop* !

M. Jean-Pierre Bouquet. ... pour une plus grande efficacité de l'administration dans son action, pour une administration plus proche des citoyens.

M. Patrick Ollier. Surtout dans les entreprises nationales !

M. Jean-Pierre Bouquet. Aujourd'hui, nous le sentons bien, mes chers collègues, l'insertion, la sécurité, l'aménagement du territoire sont des préoccupations essentielles qui expriment une nouvelle demande d'intervention publique. Donc, l'intervention publique augmente, et la vague anti-Etat est de ce point de vue dépassée. Cela pose avec une acuité certaine la question de la rénovation et de la modernisation de la fonction publique.

Monsieur le ministre d'Etat, une chose est certaine : la modernisation de la fonction publique ne peut pas se faire sans l'avis des fonctionnaires eux-mêmes. Elle ne peut pas se faire contre eux. Elle ne peut se faire que dans le cadre du dialogue social.

Quel est, sur ce plan, votre politique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Francis Delattre. Il n'en a aucune !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

M. Michel Delebarre, *ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.* Monsieur le député, vous avez eu tout à fait raison de rappeler pour quelles raisons il fallait un Etat fort : l'égalité des chances, la solidarité, la justice sociale sont, à elles seules, des raisons suffisantes.

J'en ajouterai deux : d'une part, face à une France qui se décentralise, il est nécessaire que l'Etat soit clair et fort, d'autre part, un Etat fort est un élément indispensable dans la construction européenne.

M. Francis Delattre. On avance !

M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Tout cela va dans le sens de la réponse à la question que vous avez formulée : la modernisation de la fonction publique et de l'Etat. Je rappelle qu'elle est l'un des six chantiers prioritaires annoncés par M. le Premier ministre dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale. Elle était à l'ordre du jour d'un séminaire gouvernemental qui s'est tenu la semaine dernière pour relancer la politique de déconcentration.

Il faut que, dans la plupart des cas, les réponses de l'Etat puissent être apportées au plus près des lieux où se posent les préoccupations des Français. Il faut que le dialogue soit effectif entre une France décentralisée et un Etat déconcentré. Il ne peut en être ainsi que dans un contexte de vrai dialogue social.

Dialogue social au niveau national : l'accord sur la formation continue, signé il y a trois ans, est aujourd'hui en voie d'achèvement. Depuis trois ans, 1 850 000 fonctionnaires d'Etat ont pu bénéficier de stages de formation continue. Je participerai demain à la négociation avec les organisations

syndicales pour déterminer de quelle manière nous pouvons renouveler cet accord et renforcer l'effort de formation continue.

Je rappelle que nous mettons en œuvre les éléments de l'accord passé par mon prédécesseur, M. Michel Durafour, qui a permis à cette date à trois millions de fonctionnaires, dont un million de fonctionnaires d'Etat de catégories D et C, de bénéficier d'une revalorisation statutaire et de carrière. Nous allons, dans les prochaines semaines, arrêter les éléments de revalorisation de la catégorie B puis aborder, dans le dialogue social, ceux relatifs à la catégorie A.

Mais cette concertation, monsieur le député, doit aussi avoir lieu sur le terrain, dans le cadre de la déconcentration. Il faut voir comment peuvent avancer les droits syndicaux et le droit d'expression des fonctionnaires. J'ai l'intention de confier une mission de bilan et de proposition à une personnalité *(« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre)* pour pouvoir, le plus vite possible, en tirer les leçons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Encore une mission !

M. Francis Delattre. Nous sommes sauvés !

ÉLECTIONS EN ISRAËL
MOYEN-ORIENT

M. le président. La parole est à M. Georges Benedetti.

M. Georges Benedetti. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le résultat des élections en Israël annonce le retour d'une majorité de gauche à la Knesset. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Ce retour est attendu depuis quinze ans.

M. Jacques Limouzy. De quoi vous mêlez-vous ?

M. Georges Benedetti. Il prouve que l'alternance peut aussi se produire à gauche. Il y a des pays où la gauche gagne ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Eric Raoult. C'est rare !

Mme Suzanne Sauvaigo. C'est le dernier !

M. Arthur Dehaine. Avec 18 p. 100, vous aurez du mal !

M. le président. Mes chers collègues, s'il vous plaît !

M. Georges Benedetti. On s'agite à droite !

On peut sans doute attendre de cette nouvelle situation l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient et d'abord une négociation avec les Palestiniens.

M. Itzhak Rabin, grand vainqueur de ces élections, est un ancien général très populaire et héros national depuis la guerre des Six Jours.

M. Alain Griotteray. Appel au général !

M. Georges Benedetti. Il est un nouvel espoir pour Israël, nation amie.

Les premières informations laissent penser que le nouveau gouvernement pourrait décider le gel des implantations dans les territoires occupés et la mise en place très rapide de l'autonomie palestinienne.

On peut espérer l'organisation à court terme d'élections dans les territoires occupés. Le peuple d'Israël, en tout cas, vient d'exprimer démocratiquement sa volonté de paix.

C'est cette même volonté de paix que le Parlement français a traduite hier à Versailles.

M. Bernard Debré. Qu'est-ce que ce mélange ?

M. Georges Benedetti. Le 23 juin sera, à coup sûr, une journée historique. On ne peut, monsieur le président, que déplorer l'absence de certains !

Monsieur le ministre, que peut faire le Gouvernement français *(« Rien ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République)* dans le contexte nouveau issu des élections à la Knesset ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, indépendamment des interruptions « normales », je vous signale que règne dans l'hémicycle un bruit de fond assez assourdissant. Il serait souhaitable que le niveau des conversations particulières baisse.

M. Jean-Pierre Brard. Vous aviez plus d'autorité hier, monsieur le président !

M. Gabriel Kaspereit. Regardez à gauche quand vous dites cela, monsieur le président !

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles.

Mme Catherine Tasca, *secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles.* Monsieur le député, en effet, les résultats actuellement connus des élections législatives qui se sont déroulées hier, 23 juin, en Israël, montrent une très nette progression du parti travailliste, ce qui constitue un réel succès pour cette formation et un succès personnel pour son dirigeant, M. Itzhak Rabin qui sera très vraisemblablement appelé à former le nouveau gouvernement.

Il est encore trop tôt pour dire ce que sera la composition de ce nouveau gouvernement puisque le parti travailliste, non plus d'ailleurs qu'aucune autre formation, ne détient à lui seul la majorité absolue à la Knesset. Plusieurs alliances sont donc envisageables et, à cette heure, nul ne saurait en préjuger.

L'important pour nous ici est que, après ces élections, dans ce nouveau contexte politique, le processus de paix engagé à Madrid évolue le plus rapidement possible vers une réelle négociation et aboutisse à un règlement juste et durable qui respecte les principes que nous avons toujours prônés avec nos partenaires de la Communauté européenne.

A cet égard - vous l'avez souligné, monsieur le député - M. Rabin a, tout au long de la campagne électorale, montré très clairement sa détermination à poursuivre le processus de négociation, à le faire aboutir et, notamment, à geler le processus de colonisation.

Les premières réactions enregistrées dès ce matin, notamment dans le monde arabe et parmi les Palestiniens, témoignent des espoirs et de l'attente suscités par la victoire du parti travailliste.

La France pour sa part - puisque telle est votre interrogation - se réjouit de cette situation et souhaite que des progrès rapides soient accomplis sur le chemin de la paix. Elle sera en tout cas aux côtés de tous ceux qui œuvrent dans cette voie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SIDA

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré.

M. Bernard Debré. Monsieur le Premier ministre, 250 morts, plus d'un millier de séropositifs, dont beaucoup vont mourir, il s'agit là - n'en doutons pas - d'un des plus grands crimes de ces quarante-cinq dernières années. Oui, monsieur le Premier ministre, il s'agit d'un crime car ces morts, ces cas de séropositivité auraient pu être évités.

En effet, dès le début du mois de mai 1985 - les différents rapports sont accablants - tous les responsables avaient tous les éléments pour prendre conscience de la gravité de la situation. Or ce n'est que le 19 juin 1985 que le Premier ministre d'alors, M. Laurent Fabius, annonçait le dépistage systématique du virus du sida, mesure qui d'ailleurs n'entra en vigueur que le 1er août. Qui a pris la décision de retarder la mise sur le marché des tests de dépistage pour des raisons commerciales ?

M. Alain Calmat. On ne vous a pas entendu alors, monsieur Debré ! *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Richard. Il y a un procès en cours !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Assassins !

LuraTech www.luratech.com

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. Bernard Debré. Pourquoi avoir attendu le 1er octobre pour interdire le remboursement par la sécurité sociale des produits non chauffés...

M. Alain Richard. C'est là un comportement de vautour, monsieur Debré !

M. Bernard Debré. ... et permettre – on a employé ce mot terrible – d'écouler les stocks ?

Pourquoi avoir consenti à des transferts budgétaires au détriment de la politique de prévention de la direction générale de la santé ?

Ne trouvez-vous pas, monsieur le Premier ministre, comme l'ensemble de l'opinion publique, que, dans une affaire d'une telle importance, le champ des responsabilités ne peut être circonscrit aux quatre inculpés qui comparaissent actuellement devant le tribunal correctionnel ? *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Bapt. Il y a parmi eux un professeur de médecine !

M. Bernard Debré. C'est au niveau du gouvernement de l'époque...

M. Alain Calmat. Scandaleux propos !

M. Bernard Debré. ... du Premier ministre et des ministres en charge de la santé...

M. Alain Calmat. Et Barzach, qu'est-ce qu'elle a fait ? *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Bernard Debré. ... que ces décisions ont été arrêtées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs de l'Union du centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Calmat complice !

M. Alain Richard. Voyous !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Bernard Debré. Monsieur le Premier ministre, reprenez-vous à votre compte la formule « responsable mais non coupable » ? *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Forni. Prédateurs !

M. Jean Beaufils. C'est honteux !

M. Alain Richard. C'est une insulte au Parlement !

M. Christian Bataille. Vautours hypocrites !

M. Bernard Debré. La France serait-elle le seul pays où le pouvoir politique, quelles que puissent être ses erreurs et ses fautes, n'a jamais à répondre de ses actes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas à la « pub » de répondre, mais au Premier ministre !

M. Bernard Kouchner, *ministre de la santé et de l'action humanitaire.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je pense que toutes les questions et toutes les réponses sur ce sujet doivent être écoutées dans la dignité, le respect et le silence. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas lui ! Pas Debré !

M. Jacques Limouzy. Il faut calmer Calmat !

M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire. Monsieur le député, j'ai bien entendu votre question dont je connaissais les séquences.

D'abord, comme citoyen et comme médecin, je voudrais dire – et je suis sûr que vous partagez mon sentiment – aux familles des hémophiles et des autres transfusés, à celles qui ont eu des morts, à celles qui, malheureusement, en auront, que tous ici, nous nous inclinons avec compassion et respect devant leur souffrance.

Mais je voudrais vous dire aussi que le problème ne pourra pas être résolu, de toute façon, comme vous le dites. Pourquoi ?

D'abord, un procès est en cours, monsieur le député. Vous n'attendez donc pas de moi – vous en feriez autant à ma place et, en l'occurrence, la démagogie est exclue – que je me prononce sur les culpabilités. La justice, au plus vite, je l'espère, va passer.

Pour ce qui concerne l'administration, les pouvoirs publics, les hommes et les femmes politiques, en effet, il faudra tirer des conclusions. Nous en avons déjà tiré quelques-unes.

La première fut la loi d'indemnisation du 31 décembre 1991. Même si c'est insuffisant – la question m'a été posée la semaine dernière – même si, en effet, les procédures sont lentes – on est toujours trop lent devant le drame humain – cette indemnisation très large est maintenant en cours. C'est la première conclusion légitime et juste que les pouvoirs publics ont tirée.

La deuxième est la réforme de la transfusion sanguine que j'ai annoncée il y a quelques jours et qui nous assurera la plus grande sécurité possible. Mais, vous le savez, docteur Debré, la sécurité absolue en médecine, est impossible. Nous devrons donc aussi affronter, avec la future organisation, devant nos concitoyens, un jour, la loi du risque. Mais je n'en tire aucune conclusion en réponse à votre question.

Encore une fois, je vous en supplie, sur ce sujet, il faut exclure la démogagie.

Attendons que la justice passe et nous en tirerons d'autres conclusions pour ce qui concerne le fonctionnement de la santé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre. – Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Démagogie ! C'est scandaleux de la part du ministre de la santé !

M. le président. Je vous en prie, mesdames et messieurs ! Sur un tel sujet, vous pourriez vous abstenir de manifester, de part et d'autre !

FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Ma question s'adressait à M. le garde des sceaux. Je crois que M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement va le remplacer. J'en prends acte, d'autant que je voulais quelque peu traiter M. Vauzelle en télégraphiste et que M. Malvy en fera un aussi bon. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

S.O.S. Racisme, association présidée par M. Harlem Désir, fait conseiller économique et social par la faveur des princes qui nous dirigent, possède des voitures, ce qui est son droit le plus strict, et des chauffeurs qui font l'objet de beaucoup de contraventions – ils ne sont pas, hélas ! les seuls.

M. Guy Bêche. M. Pandraud montre enfin son vrai visage !

M. Robert Pandraud. Mais cette association a une spécificité : par le biais de remises gracieuses ou de grâces présidentielles – je dis bien « grâces présidentielles » – ...

M. Pierre Mazeaud. Honteux !

M. Robert Pandraud. ... elle s'est vu exonérée de 80 000 francs de contraventions qu'elle n'aura donc pas à payer !

M. Gérard Bapt. Et les faux passeports ?

M. Robert Pandraud. Monsieur le Premier ministre, nous sommes tous attachés sur ces bancs à l'Etat de droit, à l'égalité devant la loi et à la suppression des privilèges.

M. Gérard Bapt. Les faux passeports !

M. Robert Pandraud. Pensant, en ce moment, tout à la fois aux heures perdues par les services de sécurité, par les services du garde des sceaux, par ceux de la direction du budget...

M. Guy Bêche. Lamentable !

Plusieurs députés du groupe socialisto. Nul !

M. Robert Pandraud. ... et aussi à l'écœurement des nombreux Français qui rencontrent des difficultés pour payer leurs contraventions, je me permets très simplement de vous demander à quel service les Français doivent s'adresser pour obtenir des remises gracieuses de contraventions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République. Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Est-ce à la direction des affaires criminelles et des grâces ? Est-ce au cabinet du garde des sceaux ? Est-ce au cabinet élyséen ? *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Christian Bataille. Déchéance !

M. Robert Pandraud. Si vous avez peur d'être surchargé par le courrier, proposez-nous une loi d'amnistie avant la fin de la session...

M. Jean-Claude Lefort. Encore une ?

M. Robert Pandraud. ... car, monsieur le Premier ministre, il y a une catégorie d'associations qui n'a pas été introduite dans le droit français, ce sont les associations d'utilité politique ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Il faut s'inscrire à SOS-Racisme !

M. le président. M. Mazeaud, je vous en prie. Vous n'êtes pas obligé de hurler !

M. Pierre Mazeaud. Vous ne m'empêcherez pas de parler !

M. le président. Il ne s'agit pas de vous empêcher de parler ; vous avez la parole quand vous le souhaitez, mais vous n'êtes pas obligé de hurler ! Respectez la courtoisie minimum !

M. Pierre Mazeaud. J'ai simplement dit que je voulais m'inscrire à SOS-Racisme !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, *Premier ministre.* Mesdames, messieurs, la question de M. Pandraud m'incite à me substituer à M. le garde des sceaux...

M. Jean-Louis Debré. Il n'y en a plus !

M. le Premier ministre. ... qui devait être représenté par M. Malvy au cours de ce débat...

M. Jean-Louis Debré. Il s'est défilé !

M. le Premier ministre. ... pour deux raisons. D'abord je souhaite que le calme revienne dans cette assemblée. Ensuite, le comportement des pouvoirs institutionnels, dans notre Etat de droit, vient d'être mis en cause pour la seconde fois. Or, en toute circonstance, quels que soient les sentiments qui nous animent, nous devons respecter ce qui est notre charte commune.

Dans le premier cas, évoqué tout à l'heure avec une gravité partagée, je le crois, par l'ensemble de l'Assemblée nationale, M. Kouchner a dit ce qu'il fallait dire. Il y a en effet un procès en cours et la justice doit s'exercer sans la moindre pression. Lorsqu'elle se sera prononcée, et il y aura naturellement des débats publics, nous aurons à en tirer les conséquences, et je le confirme devant vous.

M. Jean-Louis Debré. C'est la langue de bois, tout ça !

M. le Premier ministre. Pas du tout !

Ayant pris connaissance, comme un grand nombre d'entre vous, des rapports publiés en France mais également à l'étranger, je crois que notre pays, face à ce drame découvert tardivement par la communauté scientifique et médicale, a été l'un des premiers à réagir, et j'en rends hommage au Premier ministre de l'époque, Laurent Fabius. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Quelle honte !

M. Pierre Mazeaud. Et à Pandraud, vous répondez ?

M. le Premier ministre. La honte dans cette affaire consisterait à exploiter à des fins politiciennes...

M. Pierre Mazeaud. Assez !

M. le Premier ministre. ... un drame devant lequel on doit s'incliner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Bernard Debré. La morale n'a pas de couleur politique !

M. Pierre Mazeaud. La honte, c'est d'avoir permis !

M. le Premier ministre. Monsieur Mazeaud, calmez-vous !

M. Jean-Louis Debré. Répondez à M. Pandraud !

M. le Premier ministre. M. Bernard Debré vient de dire, et je partage son sentiment, que la morale n'est ni de la majorité ni de l'opposition, ni de droite ni de gauche, et que nous avons des devoirs communs à cet égard.

M. Bernard Debré. Assumez-les !

M. le Premier ministre. Ce sont ceux qui inspireront mon action.

M. Emmanuel Aubert. On attend la réponse !

M. le Premier ministre. J'en viens *(« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe de Rassemblement pour la République)* à la question...

M. Pierre Mazeaud. A M. Harlem Désir !

M. le Premier ministre. ... posée non sans malice par M. Pandraud.

M. Jean-Louis Debré. Cela vous gêne !

M. le Premier ministre. Il fait état d'une grâce accordée à M. Harlem Désir, qui devait en effet quelques contraventions. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Quelques !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. 80 000 francs !

M. le Premier ministre. A même question, même réponse ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Louis Debré. Il n'y a pas eu de procès !

M. Pierre Mazeaud. C'est une honte !

M. le président. Monsieur Mazeaud, allez-vous laisser M. le Premier ministre répondre ? *(« Non ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, faites taire ces braillards !

M. le président. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Etes-vous, oui ou non, prêt à respecter le règlement ?

M. Georges Benedetti. Mazeaud, c'est la honte du Parlement !

M. le président. Cela suffit maintenant ! Il y a un règlement dans cette assemblée. J'aimerais qu'il fût respecté.

Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

M. Pierre Mazeaud. Même réponse !

M. le Premier ministre. Oui, même réponse, c'est-à-dire que, selon un principe constant devant cette assemblée...

Lura Tech www.lura-tech.com

M. Jean-Louis Debré. Il n'y a pas eu de procès ! C'est une grâce !

M. le Premier ministre. ... il n'est pas possible de débattre ou d'évoquer les conditions dans lesquelles le Président de la République a pu décider *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. C'est trop !

M. Robert-André Vivien. Assez !

M. le Premier ministre. ... ou refuser d'exercer le droit de grâce qui lui est reconnu par la Constitution. *(Vives protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Jean-Louis Debré. Démission !

M. le Premier ministre. Je pensais *(Protestations prolongées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*...

... J'ai tout mon temps messieurs !

Je pensais que M. Pandraud, qui fut ministre de la République, et M. Mazeaud, qui est un constitutionnaliste averti, connaissaient ce sujet aussi bien que moi.

M. Pierre Mazeaud. Soyez sérieux !

M. le Premier ministre. Une telle question n'aurait pas dû être posée et ne méritait pas une réponse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Franck Borotra. Il faut s'adresser à l'Elysée !

M. Pierre Mazeaud. Kouchner à Dubrovnik !

M. Jean-Louis Debré. C'est le temps des combines. Il n'y a aucune morale au Gouvernement !

M. Robert-André Vivien. L'adresse, c'est le palais de l'Elysée, si j'ai bien compris ! Quel est le numéro de la rue du faubourg Saint-Honoré ?

M. le président. Mes chers collègues, je veux bien attendre que vous vous calmiez, mais j'aimerais que les jours se suivent et se ressemblent !

Nous passons aux questions du groupe communiste.

DROITS DE L'HOMME AU MAROC

M. le président. La parole est à M. Marcelin Berthelot.

M. Marcelin Berthelot. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Il y a neuf mois, Abraham Serfaty revenait en France et on apprenait que plusieurs détenus politiques étaient relaxés des centres de détention marocains.

Si chacun admet que ces événements sont autant de points marqués pour le respect des droits de l'homme, ils ne suffisent pas pour considérer que la démocratisation du Maroc est en marche. Des centaines d'étudiants, de syndicalistes, de militaires sont toujours emprisonnés dans les geôles marocaines, et l'affaire Amaoui n'en finit pas de faire des remous : Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail et membre de l'Union socialiste des forces populaires est incarcéré depuis le 17 avril, à la suite d'un procès entaché d'irrégularités qui l'a vu condamner à deux ans de réclusion.

En dépit des atteintes répétées à la liberté d'expression, aux droits de l'homme, les autorités de notre pays ont fait preuve ces derniers temps d'une grande mansuétude à l'égard du régime marocain et du roi. Ainsi, un ministre en exercice affirme dans une interview accordée le 2 avril 1992 au journal *Jeune Afrique* que le Maroc est un pays plus démocratique que l'Algérie. Au mois de mars dernier, un haut diplomate français qualifie les médias de malveillants vis-à-vis du Maroc, présente l'ouvrage *Notre ami le roi* de Gilles Perrault comme ne reflétant ni de près ni de loin les sentiments du gouvernement français et réaffirme la politique française d'amitié et de soutien à l'égard du Maroc.

Alors que le gouvernement français s'est à juste titre beaucoup manifesté sur le terrain des droits de l'homme, toutes les personnes attachées au respect des valeurs universelles ne sauraient trouver de raison défendable pour abandonner à leur sort les prisonniers politiques toujours incarcérés au Maroc.

Il semblerait que Noubir Amaoui doive être à nouveau jugé avant la fin de ce mois. Avez-vous, monsieur le ministre, des indications à ce sujet ? Entendez-vous, à cette occasion, rompre le silence du gouvernement français sur la condamnation abusive dont il a fait l'objet ? Etes-vous prêt à intervenir auprès du gouvernement marocain pour garantir la libre circulation d'un avocat désigné par les associations de défense des droits de l'homme pour assister au procès à titre d'observateur ?

Plus généralement, que comptez-vous entreprendre auprès des autorités marocaines pour qu'elles s'engagent à garantir aux citoyens marocains l'accès à toutes les libertés fondamentales conformément aux législations internationales en matière de droits de l'homme, comme vous l'avez fait souvent auprès de nombreux Etats ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

Mme Catherine Tasca, *secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.* Le plein respect des droits de l'homme est une longue marche sous toutes les latitudes, vous le savez bien, monsieur le député.

Le Gouvernement porte une attention constante au respect des droits de l'homme partout où ils sont menacés et il saisit toute occasion appropriée pour rappeler les autorités marocaines aux obligations auxquelles elles ont librement souscrit en adhérant aux principales conventions internationales qui régissent ce domaine.

Certains cas particuliers sont également évoqués avec elles chaque fois que l'occasion s'en présente. Cela a été le cas lors de la dernière visite du ministre d'Etat à Rabat les 26 et 27 février dernier ainsi qu'à l'occasion du déplacement du ministre délégué aux affaires européennes le 2 mai. Soyez donc sûr que nul n'est abandonné à son sort.

Ces interventions ne sont pas restées sans effet puisque plusieurs initiatives de nature à assurer une meilleure protection des libertés fondamentales ont été prises par les responsables marocains au cours des derniers mois. La destruction du bagne de Tazmamart, l'élargissement de M. Serfaty et de ses trois derniers compagnons encore incarcérés, la libération des frères Bourequat, en faveur desquels la France n'avait cessé d'intercéder, des amendements assouplissant la législation sur la garde à vue et la détention préventive sont autant d'éléments positifs qui témoignent d'une meilleure prise en considération des droits de l'homme au Maroc.

Certes, certains cas douloureux n'ont à ce jour pas encore trouvé de solution. Si beaucoup a été fait, il reste encore beaucoup à faire, tant en matière législative et réglementaire que dans la pratique.

Nous ne sommes pas des donneurs de leçons, mais nous sommes des veilleurs exigeants, en particulier lorsqu'il s'agit de pays auxquels nous sommes liés par des attaches profondes et anciennes, ce qui est le cas du Maroc.

La France, tout en respectant le principe de non-ingérence, ne cesse pas d'encourager le Maroc à persévérer dans la voie choisie, qui doit le conduire prochainement à une révision constitutionnelle et à la tenue d'élections parlementaires dans un délai rapproché. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

4

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires salvadoriens, conduite par M. Roberto Angulo Samayoa, président de l'Assemblée législative du Salvador. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

5

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT *(suite)*

M. le président. Nous en revenons aux questions au Gouvernement.

Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

TRANSFUSION SANGUINE

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. J'ai entendu la réponse de M. Kouchner sur la très douloureuse affaire de la transfusion du sang. J'aurais aimé entendre celle de M. le garde des sceaux à ma question. Je déplore qu'il ne soit pas là alors qu'il savait que je lui poserais une question. A défaut, j'espère que le Premier ministre répondra. L'affaire est suffisamment sérieuse pour que les ministres concernés prennent la peine de venir devant nous. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Kouchner nous a demandé de rester calmes et de ne pas tomber dans la démagogie. Sur ce dernier point, bien sûr, il peut compter sur nous. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rester calmes, ce sera plus difficile, et je ne suis pas sûr que les familles concernées gardent si volontiers le calme que vous affichez, monsieur le ministre !

Devant les juges, il y a le directeur du centre national de transfusion sanguine, son adjoint, mais aussi le directeur général de la santé.

Peut-on sérieusement penser que les ministres dont ce haut responsable dépendait et qui l'avaient nommé ignoraient tout, que toute cette horreur se passait à leur insu, dans leur dos ? Peut-on admettre que ces responsables politiques soient responsables mais pas coupables ? Peut-on supporter que les uns soient devant des juges et que les autres se cachent ?

M. Ladislas Poniatowski. Non ! Ils sont sur ces bancs.

M. Hervé de Charette. Ces autres-là ont des noms. Il s'agit de M. Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat chargé de la santé, et de Mme Georgina Dufoix, alors ministre des affaires sociales.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Et de M. Fabius !

M. Hervé de Charette. Et, le cas échéant, en effet, du Premier ministre de l'époque.

L'article 68 de la Constitution rappelle que « les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis. »

Nous avons le sentiment, comme de nombreux Français, que le pouvoir protège ses amis politiques parce qu'il a peur que l'incendie se propage sans qu'on sache à l'avance où il va porter ses ravages.

M. Christian Bataille. La peste et le choléra sont de gauche, en somme !

M. Hervé de Charette. M. Kouchner nous a dit qu'on verrait plus tard. Je voudrais dès aujourd'hui avoir quelques réponses à trois questions que je pose à M. le garde des sceaux, bien qu'il soit absent.

Première question : pouvez-vous certifier qu'à aucun moment, ni vous ni votre prédécesseur n'avez donné d'instructions au parquet, ni tenté la moindre manœuvre judiciaire pour que Mme Dufoix, M. Hervé ou tout autre ne soient pas cités dans les procédures engagées par les victimes de la transfusion sanguine ?

Deuxième question : êtes-vous prêt à reconnaître aujourd'hui même que leur absence, devant quelque juge que ce soit met en cause le sens de l'honneur et de la responsabilité des personnalités dont il s'agit ?

Troisième question : êtes-vous d'accord pour admettre que la Haute cour de justice devrait être saisie de ce terrible dossier, afin d'en juger en toute sérénité ?

Monsieur le garde des sceaux, je vous pose ces questions avec l'espoir que vous aiderez les Français à porter sur leurs institutions un regard serein. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Et le garde des sceaux ?

M. Bernard Kouchner, *ministre de la santé et de l'action humanitaire.* Monsieur le député, M. le garde des sceaux est au Sénat, où il discute de la réforme du code pénal. Il vous prie de bien vouloir excuser son absence.

J'ai répondu tout à l'heure, certes incomplètement. Encore une fois, je crois qu'une fois que la justice aura passé, il faudra s'interroger sur le fonctionnement de l'appareil d'alerte et de l'appareil de responsabilité, en particulier au niveau du ministère de la santé.

M. Hervé de Charette. Ce n'était pas ma question !

M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire. J'y viens, monsieur le député !

La première de vos questions concerne Mme Dufoix et M. Hervé. Ils sont cités comme témoins par le tribunal. Laissons donc celui-ci faire son travail ! Il les entendra !

M. Pierre Lequiller. Comme témoins !

M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire. Nous sommes tous d'accord, je crois, pour dire que nous n'avons pas à entraver le cours de la justice ni même à la conseiller. Laissons-la faire ! Vous feriez exactement la même chose à ma place, monsieur de Charette !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire. Je n'ai pas non plus à me prononcer sur vos deux autres questions.

Quant à l'honneur, chacun d'entre nous s'interroge, et moi aussi, en tant que médecin. J'ai dit moi-même, M. Debré en conviendra, qu'aucun d'entre nous n'avait donné suffisamment l'alerte. Certes, si l'on avait bien écouté, on aurait entendu quelques médecins qui s'exprimaient plus fort que les autres, mais la responsabilité du corps médical, qui est importante, est surtout dans le non-dit, dans ce que l'on appelle trop facilement les rapports « médecins-malade », dans ce je-ne-sais-quoi de supérieur. C'est là un sujet très grave !

Je vous assure que ce sentiment se fait jour en ce moment chez les médecins et chez tout le personnel soignant. J'espère, ou plutôt je suis sûr, que nous en tirerons des conclusions.

Mais, pour le reste, monsieur de Charette, attendons que la justice soit passée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité

A la veille de la saison estivale et des incendies, les départements de la région PACA – Provence - Alpes - Côte d'Azur – sont inquiets. Je ne reviendrai pas sur le désengagement de l'Etat en moyens de lutte contre les incendies de forêt, désengagement qui nous expose à des difficultés supplémentaires. D'autres questions aussi inquiétantes demeurent sans réponse.

Au chapitre des problèmes en attente d'une solution, on déplore celui de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires dont vous aviez pourtant, monsieur le ministe, annoncé le règlement rapide.

Au registre des sujets sources de préoccupations, on trouve la départementalisation des centres de secours et d'incendie.

Je rappelle que la loi du 6 février 1992 met à la charge des départements tous les moyens financiers en personnel et en matériel nécessaires au fonctionnement des services départementaux d'incendie et de secours, les SDIS.

Une fois de plus, ce texte, voté à la hâte, comme semblent d'ailleurs le commander les méthodes habituelles des gouvernements socialistes successsifs *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste)*, a été adopté en l'absence de toute concerta-

LuraTech www.luratech.com

tion avec les représentants des collectivités locales. Il en résulte que la date butoir du 1er janvier 1993 impose un délai de mise en place irréaliste. Ainsi, alors que le département de la Seine-et-Marne a mis dix ans pour réaliser cette départementalisation, vous nous laissez à peine onze mois.

Plus grave, à ce jour, nous attendons toujours les décrets d'application de cette loi. Nous ne disposons d'aucune directive sur les modalités de mise en œuvre de la réforme. N'eût-il pas été préférable de réserver un sort différent aux grosses agglomérations ?

Je vous laisse imaginer, monsieur le ministre, l'état d'esprit des élus et des sapeurs-pompiers, à la veille de la saison des feux. Un climat de grogne et de révolte secoue notre région.

Reste également à régler l'importante question financière. Nous savons que la départementalisation va conduire à doubler, voire à tripler les budgets des services incendie des conseils généraux, alors qu'ils consentent déjà des efforts exceptionnels en matière de prévention, de surveillance et de lutte contre les incendies. Rien n'est prévu pour répartir les charges entre les communes et les départements. Que pouvons-nous répondre, monsieur le ministre, aux maires qui, avec raison, nous interrogent ?

Enfin, une incohérence apparaît : ce que vous nous proposez n'est pas une véritable départementalisation mais, une fois de plus, une sorte de « ni-ni ». Dès lors que le département paie, il doit maîtriser ses dépenses suivant le principe « qui paie commande » ! Or ce n'est pas le cas dans le texte qui nous est proposé. Je rappelle qu'aujourd'hui le directeur du SDIS est nommé par l'Etat sur simple avis du conseil général et que le chef opérationnel reste le préfet.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, apaiser le climat d'inquiétude qui s'est créé autour de l'application de cette loi en nous apportant enfin, dans cet hémicycle, les précisions que nous réclamons depuis des mois ? Je doute que les états généraux de la sécurité civile organisés dans la précipitation du mois de juin répondent aux préoccupations des sapeurs-pompiers, des élus et des citoyens. Pouvez-vous nous annoncer autre chose que de grandes réunions organisées à la hâte et qui aboutissent rarement à des solutions concrètes ?

Réfléchir, c'est bien. Agir, c'est mieux. Le temps presse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.

M. Paul Quilès, *ministre de l'intérieur et de la sécurité publique.* Monsieur le député, je vous remercie de votre question qui va me permettre de compléter devant la représentation nationale ce que j'ai dit il y a quelques jours sur le terrain. Vous étiez d'ailleurs présent et vous avez pu vérifier vous-même que ce que vous appelez « le désengagement de l'Etat » ne correspond pas à la réalité, puisque le budget de l'année en cours est en forte augmentation par rapport à l'an dernier, notamment grâce à la décision – unanimement appréciée, je crois – d'acheter douze *Canadair* pour une somme de 2 milliards de francs, achat qui doit s'échelonner sur plusieurs années.

M. Hubert Falco. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Vous avez rappelé les termes de l'article 89 de la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, qui précise les conditions de création des services départementaux d'incendie et de secours. Je n'y reviens donc pas.

Je tiens simplement à vous dire – et, sur ce point, je crois qu'il peut y avoir accord entre nous – que la départementalisation consiste avant tout en la recherche de l'efficacité grâce à une nouvelle logique d'organisation et à une gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles. C'est indiscutablement le meilleur moyen de garantir une bonne couverture opérationnelle. Ainsi, le commandement unique participe de cette logique : le directeur du SDIS sera également le chef du corps départemental.

Cette réforme permettra aussi une répartition territoriale des moyens plus adaptée aux risques et une maîtrise des coûts grâce à une meilleure programmation de l'acquisition et du renouvellement des matériels. Or vous savez très bien que tel n'est pas le cas actuellement.

Je précise également que la départementalisation rendra possible, et ce n'est pas négligeable non plus, une meilleure formation des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires. J'en profite pour saluer ici leurs qualités humaines et leur dévouement incomparable en toute circonstance. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes socialiste et du Rassemblement pour la République.)*

M. Hubert Falco. Vous ne proposez aucune solution !

M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Il est bien clair que ce transfert de compétences au service départemental d'incendie et de secours – et je réponds là à l'une de vos interrogations – n'altère pas pour autant les pouvoirs de police du maire en matière de lutte contre l'incendie. En effet, le directeur départemental des services d'incendie et de secours agira sous l'autorité du maire.

La mise en œuvre effective de cette réforme imposera l'adaptation de certains textes législatifs et réglementaires, notamment ceux qui concernent la dévolution des biens mobiliers et immobiliers des communes et de leurs groupements, les modalités de la contribution au bénéfice du SDIS, la composition et les prérogatives de la commission administrative du service départemental d'incendie et de secours.

Il avait été envisagé, vous l'avez évoqué, de mettre en place ce nouveau mode d'organisation à compter du 1er janvier 1993. Mais il est évident – et je vous rejoins sur ce point – que, pour des raisons techniques fortes, il est impossible que cette réforme, qui doit être appliquée en bloc et dans l'ensemble des départements pour qu'il y ait une cohérence des dispositifs, puisse être mise en œuvre au 1er janvier 1993. Il faut donner plus de souplesse au calendrier prévu et laisser chaque département apprécier le meilleur moment pour effectuer ce changement d'organisation. Je vous annonce donc que tous les départements devront y avoir procédé avant le 31 décembre 1993, ce qui laisse un an et demi pour réaliser la réforme.

Pour répondre à votre souci de concertation, je vous informe que je recevrai, dans les jours qui viennent, les présidents des associations de présidents de conseils généraux, le président de l'association des maires de France, le président de l'association des maires des grandes villes de France. J'évoquerai avec eux ces perspectives, notamment la préparation du projet de loi que j'envisage de déposer devant le Parlement à la session d'automne.

Voilà, monsieur le député, ce que je peux répondre à vos préoccupations qui, vous le voyez, sont aussi les miennes. Mon objectif est de garantir partout un niveau de sécurité élevé, identique pour tous les Français. Je crois que cette démarche y contribuera largement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons à une question du groupe de l'Union du centre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉFORME DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'accélération de la construction européenne et la réforme de la politique agricole commune suscitent espoirs et inquiétudes. D'ailleurs, nous en débattrons tout à l'heure. Cela dit, mon propos se situera au-delà de la manifestation paysanne d'hier et du débat de ce soir.

Monsieur le Premier ministre, je vous demande instamment de donner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire. Puisque le budget est actuellement en préparation, c'est le moment de faire des choix. Notre groupe, je le rappelle, a dénoncé déjà à plusieurs reprises les insuffisances de votre action en matière d'aménagement du territoire.

Alors que nous sommes dans la phase active de la mise en place du Grand marché européen, quelles priorités budgétaires êtes-vous décidé à mettre en œuvre en 1993 ? Pour notre part, nous vous demandons d'orienter d'abord votre effort vers les bassins d'emploi situés au cœur des zones rurales les plus fragiles.

La modernisation des infrastructures de communication étant, nous le savons tous, l'un des leviers essentiels de la création d'activités économiques, nous vous demandons des

assurances quant à une augmentation des crédits routiers, crédits qui avaient baissé de 25 p. 100 dans la loi de finances initiale pour 1992.

Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, nous assurer également que, dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats de plan, vous tiendrez le plus grand compte des nécessités de désenclavement de certaines régions, je pense aux régions frontalières qui, telle la Franche-Comté, ont été trop longtemps oubliées ?

Enfin, monsieur le Premier ministre, la Communauté européenne a engagé une réflexion sur la refonte des fonds structurels d'aide aux régions. Le Gouvernement doit être conscient de la nécessaire solidarité européenne en faveur des zones défavorisées. Etes-vous prêt, dans le cadre des négociations européennes, à en faire votre priorité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

M. André Laignel, *secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.* Monsieur le député, je tiens d'abord à vous remercier de l'importance que vous attachez à la politique d'aménagement du territoire.

M. Francis Delattre. Il n'y en a plus !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Vous avez posé deux séries de questions : l'une qui se rapporte à la préparation du budget pour 1993 et aux priorités du budget de l'aménagement du territoire, l'autre qui concerne l'engagement de la réforme des fonds structurels européens.

S'agissant de la préparation du budget pour 1993, vous conviendrez que, au moment où je m'exprime, il ne me soit pas possible d'entrer dans le détail des chiffres. En revanche, je suis en mesure d'indiquer, comme je l'ai fait devant la commission des finances le 19 mai dernier, quels sont les axes prioritaires selon lesquels nous devons conduire une politique d'aménagement du territoire qui témoigne du volontarisme de l'Etat en cette matière.

M. Francis Delattre. Logorrhée !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Nous devons orienter nos actions pour les mois et les années à venir selon quatre axes prioritaires.

Premier axe : l'aide aux restructurations industrielles. Nous devons apporter notre soutien aux zones de conversion, qu'il s'agisse de zones transfrontalières – vous les avez évoquées – d'anciennes zones minières ou de zones touchées par des restructurations, notamment par celle de l'armée.

Deuxième axe : la prise en compte des espaces ruraux. Cela constitue un véritable enjeu de civilisation. Il est nécessaire que les fonds qui leur sont destinés puissent apporter des réponses aux problèmes qui se posent. Ces espaces, nombreux et variés, sont indispensables à notre pays. Ils constituent une véritable richesse pour l'avenir de la France au sein de l'Europe. C'est pourquoi il faut, au moyen du FIDAR, mais aussi à travers la mise en œuvre des aides industrielles aux zones rurales, que nous soyons capables d'engager très fermement les crédits de l'Etat.

Troisième axe : la poursuite de la politique de décentralisation des activités. Il faut rééquilibrer la province par rapport à l'Ile-de-France. Nous devons faire cesser cet entassement qui conduirait, à l'horizon 2010-2015, à une véritable thrombose de la région Ile-de-France qui compterait alors plus de 13 millions d'habitants.

M. Eric Raoult. Caricature !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Cet engorgement ne pourrait que dégrader les conditions de vie ! *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)*

M. Francis Delattre. C'est trop tard !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Pour enrayer cette évolution nous devons accélérer le processus de décentralisation.

Décentralisation administrative : l'objectif du Gouvernement de décentraliser 10 000 emplois publics vers la province sera tenu.

Décentralisation des activités privées : en 1992, et pour la première fois, le budget de l'aménagement du territoire comportait un fonds d'aide à la décentralisation des entreprises privées.

M. Marcel Charmant. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Cette politique commence à porter ses fruits : plus de 3 000 emplois privés devraient être décentralisés au cours de l'année 1992 grâce aux aides importantes apportées aux entreprises et aux personnels qui acceptent d'aller travailler en province.

Enfin, quatrième axe : nous devons attirer sur notre territoire des investissements étrangers créateurs d'emplois. A cet égard, je souhaite que l'on élabore une charte pour faciliter, avec l'aide de tous les partenaires – publics, privés, locaux et l'Etat – l'implantation d'entreprises étrangères sur notre sol.

Votre deuxième série de questions concernait la réforme des fonds structurels européens.

Les fonds structurels européens vont changer de mode de fonctionnement au 31 décembre 1993. Il sera donc nécessaire, en liaison avec la Commission européenne, de définir les priorités et les axes d'action qui seront assignés à leurs interventions de 1994 à 1998.

Pour les douze ministres européens en charge de l'aménagement du territoire, cette réflexion a déjà commencé lors d'une récente réunion. Nous souhaitons que des moyens importants soient dégagés car je rappelle que, après les crédits en faveur de l'agriculture, les fonds structurels représentent d'ores et déjà le deuxième budget de la Communauté.

A cet égard, ce que l'on appelle le « paquet Delors 2 », qui est la traduction communautaire des nécessités budgétaires du traité de Maastricht, prévoit un doublement des crédits affectés aux fonds structurels. Nous souhaitons que ces derniers puissent être effectivement concentrés sur des priorités et qu'une plus grande latitude soit donnée aux Etats membres pour qu'ils définissent eux-mêmes ces priorités et les zones d'application. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

ÉDUCATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Permettez-moi d'abord, monsieur le président, de regretter – le mot est certainement faible – que certains d'entre nous aient cru bon d'offrir, notamment à nos hôtes présents dans les tribunes, un spectacle qui n'est pas digne de notre Assemblée.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Calmat !

M. Jean-Pierre Defontaine. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Elle sera très courte. Toutefois, en raison de l'actualité, elle préoccupe bon nombre de Françaises et de Français.

Monsieur le ministre d'Etat, le Conseil économique et social vient de proposer des mesures qui permettaient, selon lui, d'harmoniser le système éducatif français et les systèmes européens. Mais ce rapport suscite des interrogations.

Quelle sera la place de la langue française et des langues étrangères dans notre enseignement ?

La France gardera-t-elle sa spécificité éducative dans l'Europe de demain ?

Je remercie le Gouvernement des réponses qu'il voudra bien me donner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Suzanne Sauvaigo. Il est temps de s'en préoccuper !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

M. Jean Glavany, *secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.* Monsieur le député, le rapport présenté hier devant le Conseil économique et social par M. Jean Andrieu sur l'espace éducatif européen est d'une très grande richesse. Je ne

www.luratech.com

saurais que vous en recommander la lecture. Elle vous donnera certainement une impression très différente de celle qu'a laissée la présentation qui en a été faite, notamment par la presse.

Ce rapport contient de très intéressantes indications sur les comparaisons européennes ; il met en particulier en évidence l'effort consenti par la France pour son système éducatif, qui représente 6,4 p. 100 du produit intérieur brut, contre une moyenne européenne de 5,1 p. 100. Il rend hommage à de nombreuses reprises à la politique éducative menée en France depuis quelques années et souligne la fin de quelques tabous, en particulier la fin de la trop fréquente séparation entre l'école et l'entreprise.

Pour le reste, effectivement, M. Andrieu ne mâche pas ses mots, et il avance des propositions qui sont parfois audacieuses.

Dès hier, puisque je représentais le Gouvernement lors du débat au Conseil économique et social,...

M. Francis Delattre. Quand même !

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. ... j'ai répondu à M. Andrieu sur un certain nombre de points qui ont attiré votre attention. J'ai ainsi souligné que la généralisation de l'enseignement de l'anglais, qu'il propose, ne peut être acceptée, car ce n'est pas par l'uniformité, mais, au contraire, par le respect de la diversité que nous pourrons faire progresser l'idée européenne.

Mais un rapport au Conseil économique et social n'est, quelle que soit sa qualité, qu'un rapport au Conseil économique et social. Je dirai même que ce n'est pas encore un rapport du Conseil économique et social, puisque, à l'heure qu'il est, les débats se poursuivent devant cette institution et que quatorze amendements ont été déposés et seront débattus dans l'après-midi.

Ce document engage le rapporteur, il engagera peut-être le Conseil économique et social, mais il n'engage pas le Gouvernement. Il s'inscrit pourtant parfaitement, me semble-t-il, dans la mission de cette institution, qui est de réfléchir et de proposer.

Pour le reste, vous savez que l'Europe, jusqu'à maintenant, n'avait pas pour compétence de mettre en place des politiques de coopération en matière éducative.

Pourtant, par le biais de la formation professionnelle, d'une part, de la règle de l'unanimité, d'autre part, elle a pu lancer un certain nombre de programmes de coopération, ERASMUS, COMETT, PETRA, LINGUA, qui rencontrent un très grand succès auprès des systèmes éducatifs.

Maastricht, de ce point de vue, introduit une grande nouveauté en permettant que l'éducation relève du champ de la coopération. Mais, dans ce domaine comme dans tous les autres, mettre en place des politiques de coopération ne signifie pas et ne signifiera jamais l'abandon de la spécificité des politiques nationales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

CONFLIT ENTRE L'ARMÉNIE ET L'AZERBAÏDJAN

M. le président. La parole est à M. Roger Léron.

M. Roger Léron. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Les hostilités entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan se poursuivent dans une relative indifférence. Depuis quatre ans, ce conflit a fait plus de 2 000 morts. Récemment, la situation s'est aggravée aux frontières du Haut-Karabakh, notamment les 8 et 9 juin derniers, dans les régions de l'Askyaran et de Chamoun.

Les forces armées azéries et les milices ont entrepris une opération militaire d'envergure. Des éléments turcs et de l'armée russe semblent apporter leur soutien à cet engagement ; on déplore déjà plusieurs dizaines de morts.

Cette situation est intolérable. Monsieur le ministre d'Etat, quelle position la France adopte-t-elle face à l'évolution de ce conflit ? Notre pays ne devrait-il pas réclamer la réunion d'une conférence de la paix, sous l'égide de la CSCE ou des Nations unies, ou des deux, afin de trouver une solution négociée ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre délégué aux affaires européennes.* Monsieur le député, je vous remercie de votre question, qui me permettra de montrer à quel point notre pays est préoccupé et suit de très près la situation dans cette région.

M. François Rochebloine. Cela ne suffit pas !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Depuis plusieurs mois, nous apportons aux populations concernées par les combats dans cette région une aide concrète. Bernard Kouchner s'est rendu à plusieurs reprises sur les lieux mêmes du combat pour porter aide et assistance à ces populations, quelle que soit leur nationalité.

Notre pays n'a cessé d'agir également en faveur de la restauration de la paix, en ayant le souci de ne pas transformer le conflit du Nagorny-Karabakh en guerre ouverte entre deux Etats membres des Nations unies et de la CSCE. Si nous nous laissions entraîner et cédions à la tentation, les conséquences en seraient certainement tragiques pour cette région du monde.

C'est la raison pour laquelle notre pays a tenu à avoir une approche impartiale en condamnant fermement l'engrenage de la violence, quelle qu'en soit l'origine, et en soulignant qu'aucune solution de force ne nous semblait de nature à résoudre une situation aussi complexe. Nous avons également déclaré à plusieurs reprises que nous n'accepterions aucun fait accompli résultant de l'usage de la force et que seule la voie de la négociation peut permettre d'aboutir à une solution pacifique et durable.

C'est d'ailleurs à notre initiative que la Communauté européenne a condamné, le 18 juin, les violences exercées contre le Haut-Karabakh.

Comment trouver les chemins de la paix ? Comment obtenir des résultats plus concrets, plus tangibles ?

Nous avons proposé d'abord – et c'est bien ce que vous souhaitiez – la tenue d'une conférence internationale à Minsk, en Biélorussie, sous les auspices de la CSCE. Plusieurs pays ont accepté de parrainer cette initiative, qui a – c'est important – recueilli l'accord de principe de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Des négociations difficiles sont en cours pour assurer une représentation des populations concernées du Haut-Karabakh, et notamment de la communauté arménienne car, de l'avis même des autorités arméniennes, ce conflit est un conflit interne à l'Azerbaïdjan et non un conflit international entre deux pays.

Une réunion préparatoire s'est d'ores et déjà ouverte à Rome, depuis le 1er juin, réunion à laquelle, bien entendu, nous participons activement.

Je noterai également, et cela vous rassurera peut-être un peu, que la Russie et la Turquie, dont on connaît les intérêts et les liens dans cette région, ont parrainé elles aussi ce projet de conférence.

Je vous dirai aussi que le Président de la République s'est entretenu le 17 juin avec le président arménien, M. Ter Petrossian, qui lui a fait part de son souci de voir les Nations unies plus étroitement impliquées dans le règlement de cette crise. La France a immédiatement soutenu cette approche par une démarche auprès du Conseil de sécurité, activement saisi, et elle a demandé d'envisager l'envoi d'observateurs pour assister dans sa tâche la CSCE, qui nous paraît devoir rester l'enceinte principale où doit être recherché le règlement de cette crise.

Pour terminer, je souligne que la présence à la réunion préparatoire de Rome d'un représentant du secrétaire général des Nations unies est, à nos yeux, le gage de la préoccupation de l'ONU. Nous espérons que, le moment venu, celle-ci pourra contribuer à la restauration de la paix, à laquelle nous avons travaillé et continuerons à travailler activement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe du Rassemblement pour la République.

ACHATS IMMOBILIERS EFFECTUÉS PAR LES ÉTRANGERS

M. le président. Ma parole est à M. Lucien Guichon.

M. Lucien Guichon. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, en l'absence duquel le ministre concerné me répondra.

On constate de plus en plus fréquemment, à travers le droit de préemption des communes et les déclarations d'intention d'aliéner, que des ressortissants étrangers, turcs en particulier, se portent acquéreurs de tous les biens immobiliers mis en vente, appartements, maisons ou locaux industriels, ce qui est bien évidemment leur droit le plus strict.

M. Eric Raoult. Ils vont bientôt pouvoir voter !

M. Lucien Guichon. Par contre, je m'étonne que des achats qui atteignent et même dépassent le million de francs soient réglés comptant chez les notaires, alors même que ces acheteurs avouent des ressources n'excédant pas 5 000 à 7 000 francs par mois.

N'est-il pas normal de nous enquérir de la provenance de fonds aussi importants, aux mains de personnes aux ressources légales très modestes ?

M. Philippe Auberger. C'est vrai !

M. Lucien Guichon. Le Premier ministre a-t-il été informé de ces pratiques, qui semblent courantes si j'en juge par mes entretiens avec de nombreux collègues maires ? Quelles mesures envisage-t-il de prendre afin d'éclaircir l'origine de sommes dont l'importance est telle et la provenance si obscure que cela ne peut que nous conduire à nous en inquiéter ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Marie-France Stirbois. Très bien !

M. Eric Raoult. Les Turcs vont bientôt entrer dans l'Europe !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Michel Sapin, *ministre de l'économie et des finances.* Monsieur le député, vous avez porté à ma connaissance et à celle de l'Assemblée des acquisitions qui, si j'ai bien compris, se sont effectuées principalement dans votre commune...

Mme Marie-France Stirbois. Et ailleurs !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et dont vous avez eu connaissance par le biais d'actes administratifs.

Il ne m'appartient pas, non plus qu'à vous, de qualifier ces faits.

M. Jacques Limouzy. C'est évident !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et vous vous en êtes d'ailleurs bien gardé. Ce n'est pas en notre pouvoir et je crois même que ce serait contraire à notre devoir.

M. Richard Cazenave. Là n'est pas la question !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je vous donnerai deux éléments de réponse.

Puisque vous êtes maire, monsieur le député, vous devez savoir que l'article 40 du code de procédure pénale demande – je n'ose pas dire fait obligation – à tout officier ministériel, et en l'occurrence à tout maire, s'il a connaissance d'un fait qu'il considère comme délictueux ou criminel, d'en informer le procureur de la République. Si c'est votre sentiment, c'est à vous de prendre cette responsabilité.

M. Emmanuel Aubert. Le ministre peut également agir !

M. Jacques Boyon. Il ne s'agit pas de faits délictueux !

M. le ministre de l'économie et des finances. Deuxième élément de réponse : le Gouvernement, par la loi de juillet 1990, très largement votée par tous les groupes de cette assemblée...

M. Philippe Auberger. Nous l'avons votée !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... a mis en place au sein de mon ministère une cellule que nous appelons Tracfin, cellule qui a pour objet de vérifier les circuits financiers et de lutter contre le blanchiment de ce que l'on appelle couramment l'argent sale.

Cette cellule travaille avec beaucoup de perspicacité et d'efficacité. Je signale ainsi que, depuis le début de l'année, une douzaine d'affaires importantes, portant sur des sujets beaucoup plus larges et variés que celui auquel vous avez fait allusion, ont été transmises à la justice.

Je proposerai au Gouvernement et au Parlement que l'autorité et la compétence de cette cellule efficace soient élargies, conformément à la volonté affirmée par le Premier ministre de lutter contre toutes les formes d'utilisation de l'argent sale ou de corruption. J'espère que ma proposition sera acceptée par les uns et par les autres. Ainsi, chacun à notre niveau et en fonction de nos pouvoirs respectifs, nous lutterons ensemble contre l'argent sale, contre toutes les formes de trafic, conformément à notre volonté commune de moralité républicaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe communiste.

SITUATION DE LA SIDÉRURGIE : ENTREPRISE VALLOUREC

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Ma question s'adresse au ministre de l'industrie et concerne l'avenir de la sidérurgie française.

Selon une étude publiée aujourd'hui par l'INSEE et dont l'AFP fait état, le bilan de la sidérurgie demeure sombre.

Le groupe public Usinor-Sacilor, qui produit 90 p. 100 de l'acier français, a subi tout à la fois une contraction de la demande et une chute des prix de 10 p. 100 à 20 p. 100 selon les produits.

La production a chuté de 3 p. 100 et les pertes ont dépassé les 3 milliards de francs.

Ce bilan est la conséquence d'une politique de casse menée depuis quinze ans par les gouvernements qui se sont succédé.

Force est de constater que vous persistez aujourd'hui sur cette voie qui affaiblit la France, puisque le groupe nationalisé Usinor-Sacilor va renouer avec un plan de restructuration sévère, qui prévoit la suppression de 8 000 emplois d'ici à 1994, lesquels s'ajouteront aux dizaines de milliers d'emplois déjà supprimés.

De plus, à quelques semaines des congés payés, nous apprenons que le groupe Vallourec entend procéder à 392 licenciements dans le département du Nord : 261 postes de travail sont menacés à Aulnoye-Aymeries et 73 postes à Saint-Saulve.

Ces deux usines sont situées dans des arrondissements qui ont déjà durement payé les frais de la politique de casse, les frais de la crise.

Licencier, casser, c'est affaiblir. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut prendre un autre chemin. Il faut écouter les salariés, les ouvriers, employés, cadres, techniciens, ainsi que leurs représentants syndicaux.

Depuis quatre ans, le groupe Vallourec a réalisé d'importants bénéfices. Les précédents plans de licenciement ont ainsi tous été suivis d'heures supplémentaires et de recrutements d'intérimaires.

Avec Maastricht, ce n'est ni le progrès social, ni le progrès économique que vous entendez valoriser.

Depuis quinze ans, ce sont les grands groupes allemands et luxembourgeois qui profitent de l'abandon de notre sidérurgie, industrie de base indispensable pour tout pays soucieux de faire valoir son indépendance.

Alors que vous répétez à longueur de discours que l'harmonisation européenne est indispensable, je vous rappelle que les sidérurgistes allemands travaillent trente-cinq heures par semaine.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Fabien Thiémé. Enfin, au moment où vous déclarez que la priorité du Gouvernement est de résorber le chômage, entendez-vous vous opposer aux nouveaux plans de licenciement annoncés ? Dans la perspective des coupes claires que j'ai évoquées précédemment, que vont devenir les sites d'Usinor-Dunkerque ou de Sollac, à Denain ?

Oui, monsieur le ministre, vous avez les moyens politiques d'engager la sidérurgie française sur une autre voie que celle du déclin. Il me serait agréable de connaître les mesures concrètes que vous comptez prendre pour agir en ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'industrie et du commerce extérieur.* Monsieur le député, vous m'avez posé plusieurs questions en une : une question générale sur l'avenir de la sidérurgie et des questions particulières concernant quelques sites.

Je répondrai d'abord en ce qui concerne les sites.

Vallourec-Industries est une filiale de Vallourec qui produit des tubes sans soudure. Depuis dix ans, le marché de ce genre de produits ne se porte pas bien, et cette remarque vaut tout particulièrement pour les deux dernières années.

Vallourec-Industries produit des tubes sans soudure, fabriqués avec de l'acier au carbone, qui servent notamment dans l'industrie pétrolière. Or la demande de l'industrie pétrolière nationale, américaine et de l'Est a eu tendance à diminuer. Alors que le carnet de commandes n'était déjà pas tellement nourri en 1991, il a encore diminué de 36 p. 100 en 1992. Vallourec a essayé d'ajuster ses effectifs afin de sauver l'outil de travail en ramenant à trois le nombre de ses laminoirs, ce qui lui permet de conserver la gamme des produits, en faisant des économies de frais généraux et en ramenant le laminoir d'Aulnoye à un poste.

La conséquence, malheureuse, j'en conviens, pour les salariés, de cette diminution d'activité directement liée au marché international, est une réduction de 392 emplois, dont 33 donneront lieu à des reclassements dans l'entreprise ; restent donc 359 emplois.

Une convention particulière de six mois a été signée afin de permettre les reclassements. Deux personnes sont affectées à plein temps dans l'entreprise pour permettre le reclassement des 359 personnes concernées. Enfin, la Sodinor mobilisera tous les moyens dont elle dispose pour essayer de trouver des emplois.

Le problème est très différent pour les ateliers de Denain, qui bien qu'appartenant à La Sollac, font de la mécanique et de la maintenance. Ils sont trop petits et emploient 56 personnes. Une solution résidait dans une alliance avec un plus grand groupe. Celui-ci a été trouvé : il s'agit du groupe familial Warin, de la région de Denain, qui emploie 150 personnes environ et a la même activité.

La réunion des deux entités est en train de se faire. Tous les effectifs seront préservés et l'on examine de très près les problèmes posés par le fait que des salariés étaient jusqu'à présent soumis à la convention collective de la sidérurgie alors que d'autres dépendaient de la convention collective de la métallurgie.

Sur un plan plus général, je ne peux vous laisser dire, monsieur le député – mais en fait, vous n'y croyez pas vous-même – qu'il y a eu de la « casse » dans la sidérurgie française.

M. Jean-Claude Lefort. Et vous appelez ça comment ?

M. Fabien Thiémé. Allez voir dans l'est de la France comment les choses se passent !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Il y a quelques années, personne n'aurait racheté la sidérurgie française pour un franc. Aujourd'hui, Usinor-Sacilor est, pour ce qui concerne ses résultats, la deuxième entreprise mondiale après Nippone Steel.

M. Jean-Pierre Brard. C'est le résultat de l'Europe !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. C'est la seule, avec l'entreprise japonaise, à ne pas être dans le « rouge », à ne pas subir de pertes graves...

M. Fabien Thiémé. Allez donc vous promener en Lorraine !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. ... à un moment où la sidérurgie faiblit du fait d'une demande en automobiles moins importante et d'une consommation d'acier qui diminue en faveur d'autres produits, d'autres métaux ou du plastique.

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'êtes pas crédible !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. La diminution des effectifs prévue pour Usinor-Sacilor, de l'ordre de 2 000 personnes par an, correspond à la « fonte » naturelle due à l'augmentation de la productivité. Nous sommes très loin des diminutions infligées dans le passé par la restructuration et qui ont atteint de 10 000 à 15 000 personnes.

Usinor-Sacilor, qui a investi 4 milliards en Lorraine de 1991 à 1994, a retrouvé sur le marché mondial des parts que la sidérurgie française avait malheureusement perdues depuis plus d'une dizaine d'années.

Depuis le début de l'année, la sidérurgie française a vu ses exportations augmenter de 69 p. 100, ce qui montre bien le niveau de compétitivité qui est désormais le sien.

La sidérurgie française a, au cours des années 1980, été sauvée et non pas « cassée ». Tous les emplois qui ont été maintenus l'ont été grâce aux efforts des gouvernements successifs. On ne peut prétendre le contraire ! Les sidérurgistes qui ont toujours un emploi chez Usinor-Sacilor n'en auraient plus si la situation des années 80 s'étaient poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Ils le savent, comme l'ensemble de cette assemblée ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe UDF.

SUPPRESSION DE CLASSES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DES COMMUNES RURALES

M. le président. La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Monsieur le président, ma question s'adressait à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, mais je crois que quelqu'un d'autre me répondra à sa place. Elle intéresse un grand nombre d'entre nous, notamment notre collègue M. Jean-Guy Branger.

Nos campagnes souffrent plus que jamais de la désertification et la mise en application de la politique agricole commune exige, compte tenu de la crainte qu'elle inspire, des mesures d'accompagnement reconnues nécessaires par le Gouvernement lui-même. Certaines de ces mesures passent par le maintien de services publics en milieu rural. C'est essentiel pour l'aménagement du territoire et la survie de portions entières de notre pays.

Il est dès lors regrettable que l'on assiste à des fermetures de classes d'écoles primaires dans des communes rurales...

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Claude Wolff. ... en nombre sans cesse croissant.

En refusant d'inscrire en cours d'année des enfants qui atteignent l'âge requis après la rentrée scolaire, ce mouvement se trouve accentué.

Des ordres devraient être donnés à l'administration de l'éducation nationale afin que ces classes soient maintenues. Il s'agit là d'un impératif d'aménagement du territoire, d'une exigence sociale, d'une indispensable équité.

Nos concitoyens qui vivent dans nos villages ont le droit de pouvoir compter sur la scolarisation de leurs enfants dans des conditions décentes et non stressantes.

A plusieurs reprises, le Gouvernement a promis des mesures au profit du monde rural. La suspension des fermetures des classes primaires en serait une excellente, et à moindre frais.

La tenue d'assises du monde rural avait été annoncée, puis annulée.

M. Alain Bonnet. Elle a été reportée !

M. Claude Wolff. Pourquoi ?

Ma question sera simple : quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour freiner l'hémorragie scolaire dans nos communes rurales ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République française.)*

M. le président. Le « quelqu'un » qui doit vous répondre, monsieur Wolff, ne sera autre que M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

M. Jean Glavany, *secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.* Monsieur le député, étant, comme vous, élu d'une région rurale, peut-être encore plus rurale que la nôtre, je ne peux que partager votre souci de défendre la présence des écoles publiques dans nos campagnes.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Pour autant, je ne peux vous suivre sur l'ensemble de vos observations.

En effet, les fermetures de classes ou d'écoles en milieu rural sont la conséquence, d'une part, des évolutions démographiques, dont l'éducation nationale n'est en rien responsable et, d'autre part, d'une aspiration profonde des parents d'élèves à inscrire leurs enfants dans des structures scolaires qui ne soient pas trop petites.

Cela dit, il importe de tenir toujours compte de la spécificité des départements ruraux. C'est chose faite depuis la rentrée de 1990 puisque, depuis cette date, les départements sont classés en cinq catégories, des plus ruraux aux plus urbains. Ce classement permet de définir des taux d'encadrement tenant compte du caractère rural.

Votre département – qui perdra, à la prochaine rentrée, plus de 1 100 élèves – bénéficiera de ce dispositif. En conséquence, et malgré quelques retraits d'emplois, son taux d'encadrement, qui est en constante amélioration depuis 1988, progressera encore pour atteindre 5,65 enseignants pour 100 élèves, ce qui placera le Puy-de-Dôme parmi les départements les mieux placés dans sa catégorie. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Guy Branger. Et les autres ?

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Enfin, j'imagine que nous avons tous, vous comme moi, la préoccupation de la qualité de la formation des élèves. Or, et les parents d'élèves eux-mêmes en sont conscients, de trop petites écoles, trop isolées, rendent parfois difficiles l'application d'une pédagogie moderne et l'insertion sociale des élèves – je pense en particulier au travail en équipe. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il faut savoir trouver un précieux équilibre ! *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

LIBAN

M. le président. La parole est Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre d'Etat, un bruit court à New York, à Beyrouth et dans diverses chancelleries sur l'organisation très prochaine d'élections au Liban.

En janvier 1991, le groupe de l'UDC, comme d'ailleurs toute l'opposition, avait apporté son soutien au Président de la République lors de la guerre au Koweït, à la condition que soient aussi appliquées les résolutions 425 et 520 de l'ONU concernant les pays du Proche-Orient.

M. Albert Facon. Très bien !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le gouvernement de la France peut-il ainsi oublier cet engagement et abandonner un pays ami qui fut la première démocratie parlementaire du Proche et du Moyen-Orient, qui a été fondateur des Nations unies, cosignataire de sa Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme dès 1948 ?

Or, dans l'article 21 de la Déclaration, il est écrit : « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret, ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

Mais comment des élections libres pourraient-elles être organisées au Liban, alors que ce pays est occupé à 90 p. 100 par des forces armées étrangères – israéliennes, syriennes ou iraniennes – qui dictent leur loi en faisant peser à chaque instant une contrainte armée ?

M. Jean-Pierre Brard. Elle est plus royaliste que le roi !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Aurait-on pu organiser des élections libres en France entre 1940 et 1945 ?

M. François Rochebloine. Très bien !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Comment des élections libres pourraient-elles avoir lieu alors que, dans ce pays dévasté, les listes électorales ont été brûlées, les populations déportées à l'intérieur du pays et de nombreux habitants obligés de partir à l'étranger ? Dans tout pays démocratique, les résidents à l'étranger ont la possibilité de voter d'une manière ou d'une autre, mais tel n'est pas le cas au Liban.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous poserai deux questions.

Quand et comment la France compte-t-elle faire respecter la résolution 520, concernant le retrait des troupes syriennes, et la résolution 425, relative au retrait des troupes israéliennes, et ne plus subir à ce propos la pression américaine ?

M. Alain Bonnet. Très bonne question !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Comment la France, conformément à l'article 21, peut-elle demander à la Syrie de ne pas imposer des élections au Liban tant que des troupes étrangères demeurent dans ce pays, faisant valoir que le Liban est bien assez grand pour organiser lui-même, en peuple libre, des élections libres sur son propre territoire, dès qu'il sera libéré ?

Merci par avance, monsieur le ministre d'Etat, de bien vouloir répondre à ces questions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre délégué aux affaires européennes.* Madame le député, je vais m'efforcer de répondre avec le plus de précision possible à vos deux questions. Mais permettez-moi de formuler préalablement une remarque.

Je pense qu'on peut convenir dans cette enceinte qu'aucun pays plus que le nôtre, grâce aux efforts déployés non seulement par le Gouvernement, mais aussi par de multiples parlementaires français, n'a œuvré à la restauration de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban.

M. Alain Bonnet. Absolument !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ainsi, nous avons, dès le départ, approuvé l'accord du Taëf parce qu'il nous paraissait aller dans la bonne direction. Nous en avons demandé une application pleine et entière.

Cet accord a permis quelques avancées qu'il faut rappeler.

D'abord, la paix est revenue dans le Sud. Les milices sont maintenant en grande partie désarmées et l'Etat, après tant d'années d'impuissance, exerce son autorité sur une partie croissante du territoire. Mais il ne s'agit là que d'une première étape sur le chemin de la réconciliation des Libanais.

Heureusement, une autre étape semble s'annoncer aujourd'hui : la confirmation de la souveraineté libanaise à travers la mise en place, que vous souhaitez, d'un parlement élu selon des normes démocratiques, de manière qu'il reflète authentiquement la volonté nationale.

Il revient par ailleurs à l'armée libanaise d'affirmer et de préserver cette souveraineté. A cet égard, la France a, dès cette année, accentué son effort de coopération pour renforcer l'autorité de l'Etat dans un Liban qui serait enfin rendu à lui-même, grâce au départ des troupes étrangères. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. Il faudrait alors livrer des pièces détachées à l'armée libanaise, ce que vous ne faites pas !

M. François Rochebloine. Ce n'est pas la question !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Mais là ne s'arrête pas notre effort de coopération : il s'étend bien entendu aux activités économiques et sociales, qui ont été durement éprouvées par le conflit. Nous apportons notamment notre aide à la réhabilitation des infrastructures et des services essentiels. Surtout, nous consentons un effort considérable en matière de coopération culturelle...

M. Jean-Pierre Brard. Effort très insuffisant !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... car la francophonie est une composante indissociable de la personnalité libanaise, de la restauration de cette personnalité et de sa liberté.

M. Jean-Pierre Brard. Vous vous faites damer le pion par les Etats-Unis !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Un effort particulier est consacré à la remise en état de nos équipements culturels, à la réhabilitation du système éducatif libanais et à l'action audiovisuelle. Bien entendu, nous accordons une attention constante à l'Hôtel-Dieu de France. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Mais il clair que l'efficacité de notre aide est absolument tributaire de la pertinence et de la cohérence des programmes mis en place par le gouvernement libanais lui-même. La prochaine visite à Paris du Premier ministre libanais, M. Rachid Solh, qui doit avoir lieu le mois prochain, permettra, je l'espère, d'apporter à la fois les éclairages et les éclaircissements que nous souhaitons tous sur les progrès de la démocratie au Liban, sur la façon pour la France de favoriser davantage ces progrès, ainsi que sur la mise en place de notre aide économique et culturelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Rochebloine. Quelle réponse !

M. le président. Nous en venons à une question d'un député non inscrit.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DOM

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, l'actualité des départements d'outre-mer se nourrit de deux thèmes majeurs, le premier étant l'égalité sociale et le second le développement économique.

En ce qui concerne l'égalité sociale, vous aviez annoncé un calendrier précis, notamment pour le rattrapage des allocations familiales et du SMIC. Vous aviez fixé l'échéance au 31 décembre de cette année. Pourriez-vous nous préciser si le calendrier est susceptible d'être avancé pour ce qui concerne les délais de rattrapage ?

Nous souhaitons tous que les Français des DOM se voient plus rapidement consacrés dans leur qualité de citoyens à part entière. A cet égard, il est essentiel que les responsables politiques de l'outre-mer soient, dans leur ensemble, associés à toute nouvelle initiative.

D'autre part, la croissance moyenne des vingt dernières années du département de la Réunion a été de l'ordre de 5 p. 100, soit le double de celui de la métropole. Chaque année, 2 500 emplois durables sont créés, équivalant à la création de 220 000 emplois dans l'Hexagone. Mais ces efforts sont en partie obérés par l'entrée à la Réunion d'étrangers de la zone des Comores et de l'Afrique, qui passent par Mayotte sans exigence d'aucun visa ce qui laisse toute latitude aux fraudes et aux trafics humains.

Les élus de Mayotte ont déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet auprès de vous-même et du ministère des affaires étrangères. Le député de Mayotte, Henry Jean-Baptiste, a d'ailleurs rencontré la semaine dernière un représentant du ministère. On ne peut que s'interroger sur les effets de cette situation quand on sait que, sur cinq mères de famille admises en maternité à Mayotte, trois sont comoriennes. Dans l'outre-mer, ce n'est donc pas le dynamisme ou les compétences des uns et des autres qui sont en cause : c'est un problème de démographie qui se pose. Le taux de natalité et les flux migratoires, sont devenus ces derniers temps positifs.

Telles sont, monsieur le ministre, les raisons qui me conduisent à insister avec vigueur sur la nécessité de maîtriser les problèmes migratoires à Mayotte qui, par contrecoup, ont des effets sociaux négatifs pour l'île de la Réunion.

S'agissant de la formation, la mise en œuvre du schéma « Université 2 000 » souffre déjà d'un certain retard. Pourriez-vous me préciser où en est ce dossier ? A ce propos, j'ai suggéré la nomination d'un commissaire de la République ayant ponctuellement mission d'impulser, dans le cadre de la coopération régionale et de notre politique culturelle, ce dispositif essentiel pour l'avenir de l'océan Indien – qui, comme vous le savez, est confrontée à l'Afrique du Sud – et, au-delà tout l'avenir de l'outre-mer. Une telle nomination est-elle envisageable ?

Enfin, pour ce qui est de l'activité économique, la loi de défiscalisation a permis la relance d'un certain nombre de secteurs d'activité. Mais il faut aller plus loin et promouvoir davantage la politique du logement social.

Face aux contraintes foncières et financières, les communes s'essoufflent ! L'objectif des 10 000 logements par an est loin d'être atteint. La Caisse des dépôts et le Crédit local de France observent une réserve frileuse et votre programme sera asphyxié avant la fin de 1993.

Il faut, monsieur le ministre, revoir la clé de répartition des financements et créer de nouvelles incitations fiscales pour réaliser les 10 000 logements promis. Il est urgent d'assurer aux plus défavorisés d'entre nous un logement décent.

Au-delà des débats passionnés, des attentes légitimes et des coups médiatiques, les potentialités existent.

Pour l'avenir des DOM, monsieur le ministre, je vous prie de bien vouloir apporter une réponse concrète à tous ces problèmes, pour redonner confiance, relancer l'économie et permettre aux Réunionnais, d'être les acteurs dynamiques de demain ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocrtie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Pensec, *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Monsieur le député, à la Réunion comme dans les autres départements d'outre-mer, je poursuis la politique d'égalité sociale et de développement économique que j'ai engagée depuis quatre ans, et je le fais en pleine concertation avec tous les élus, c'est-à-dire les parlementaires, les présidents des deux assemblées locales, les présidents des chambres consulaires et les responsables socio-professionnels. On en a eu l'illustration lorsqu'il s'est agi d'arrêter le pacte de solidarité qui, avec ses soixante mesures, avait, l'an dernier, constitué un temps très fort de cette concertation.

Je suis, pour ma part, convaincu que ce type d'approche est de nature à apporter des réponses durables aux difficultés économiques, mais aussi aux déséquilibres sociaux que vous évoquiez. C'est donc dans cette voie que j'entends poursuivre mon action et étudier, notamment, les propositions qui ont été faites par le conseil général pour développer les créations d'emplois et celles formulées par le conseil régional dans le projet de pacte de développement qu'il devrait présenter en octobre.

Le 1er juillet prochain marquera une étape de réalisation de l'égalité sociale. Ce jour-là, le conseil des ministres délibérera sur un nouveau rattrapage de l'écart de 14 p. 100 qui subsiste entre le SMIC en vigueur dans les départements d'outre-mer et celui de métropole. Cette mesure de rattrapage s'ajoutera à la mesure de revalorisation du SMIC applicable sur l'ensemble du territoire. Bien évidemment, ainsi qu'il le fait chaque fois, le Gouvernement tiendra compte de l'avis des partenaires sociaux pour le décret fixant le montant du SMIC.

S'agissant de l'alignement des allocations familiales, il était prévu par la loi de juillet 1991, au plus tard pour le 1er janvier 1995. La première étape du rattrapage – un quart de la différence entre les allocations familiales dans les départements d'outre-mer et la métropole – est intervenue le 1er juillet 1991. La deuxième étape, un rattrapage de 12,5 p. 100, a été réalisée le 1er janvier 1992. Le Gouvernement arrêtera prochainement le montant de la revalorisation qui interviendra le 1er juillet prochain.

Je partage par ailleurs votre sentiment, qui semble faire l'unanimité des élus de la Réunion, sur la nécessité de renforcer la mobilité des jeunes Réunionnais en métropole pour acquérir une formation qualifiante. A cette fin, j'ai demandé à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer d'en faire une de ses priorités. Cette priorité aura une traduction dans le budget : 77 millions de francs en 1992, contre 63 millions de francs en 1991, soit plus d'un tiers des ressources de l'agence. Et, conformément aux engagements que j'avais pris à la Réunion l'an dernier, 3 000 jeunes bénéficieront cette année d'une formation-mobilité en métropole.

Mais je suis pour ma part disposé à amplifier cette politique, si le conseil général et le conseil régional participent à cet effort dans le cadre de la convention qui lie l'Etat, l'agence et les collectivités locales.

Par ailleurs, monsieur le député, vous appelez mon attention sur le problème crucial du logement social. Je le répète, c'est une de mes priorités. Je rappelle quelques chiffres qui traduisent les efforts considérables qui ont été accomplis ces dernières années : les autorisations de programmes ouvertes pour ce département sur la ligne budgétaire unique sont passées de 233 millions de francs en 1985 à 420 millions de francs en 1991. Et, pour 1992, si l'on ajoute la part de la créance de proratisation consacrée au logement social, ce sont plus de 600 millions de francs qui auront été consacrés par l'Etat à cette politique dans votre département.

J'ai bien compris le problème que pose aux élus tant de la Réunion que de Mayotte le courant d'immigration en provenance des Comores et de Madagascar, courant qui s'explique largement par les difficultés auxquelles sont confrontés ces pays.

Une réunion s'est tenue récemment avec les élus de Mayotte au ministère des affaires étrangères. A son issue, il a été décidé de réexaminer l'opportunité de l'instauration de visas.

Mais, bien sûr, une telle procédure ne saurait à elle seule résoudre l'ensemble du problème de l'immigration illégale. J'ai donc demandé au préfet de Mayotte de consacrer toute son attention à la maîtrise des flux d'immigration en provenance des Comores, mais aussi sur la répression du travail clandestin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

6

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes.

Messieurs les huissiers, introduisez M. le Premier président de la Cour des comptes.

(M. Pierre Arpaillange, Premier président de la Cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. le Premier président de la Cour des comptes.

M. Pierre Arpaillange, *Premier président de la Cour des comptes.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, après l'avoir remis à M. le Président de la République, le rapport élaboré par la Cour des comptes pour l'année 1992.

M. le président. Monsieur le Premier président, je vous remercie.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le Premier président, vous venez de remettre sur le bureau de l'Assemblée nationale le rapport annuel adressé par la Cour des comptes au Président de la République.

A cette occasion, je voudrais vous assurer que, pour le président de la commission des finances, cet acte n'est ni une formalité ni un simple rituel. C'est un rapport très attendu. D'ailleurs, j'ai cru comprendre que l'on commençait déjà à en parler !

Votre présence correspond précisément à la mission conférée à la Cour des comptes par l'article 47 de la Constitution : cette institution a, en effet, vocation à assister le Parlement dans ses fonctions de contrôle.

Cette mission revêt différentes formes. J'en citerai deux exemples.

Le premier de ces exemples est l'enquête sur l'informatisation des services centraux des administrations qui vient d'être réalisée par la Cour à la demande de la commission des finances, en application de l'article 10 de la loi du 22 juin 1967.

Vous avez d'ailleurs présenté personnellement les résultats de ce travail transversal, il y a près de quinze jours, devant la commission des finances. L'importance et le nombre des questions qui vous ont alors été posées témoignent de l'intérêt que la commission y a apporté.

J'ajoute, monsieur le Premier président, et je sais que vous en êtes d'accord, qu'il nous faut absolument développer ce genre d'action d'évaluation de la dépense publique.

On ne peut se contenter d'un seul contrôle comptable, même s'il est fondamental. Il faut de plus en plus pouvoir apprécier l'efficacité de la dépense publique. Cela aussi relève du rôle des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean Le Garrec, *président de la commission.* Merci de votre approbation !

Le second exemple est illustré par le rapport rendu par la Cour préalablement à l'examen par le Parlement de chacune des lois de règlement.

Au-delà des débats relatifs à cette catégorie particulière de texte dont l'objet s'apparente trop souvent à une simple ratification, ce document peut apporter une aide précieuse aux rapporteurs spéciaux de la commission des finances. Les rapports de la Cour sur les lois de règlement rassemblent une somme d'informations et de constatations sans équivalent sur l'exécution des lois de finances.

Sur ces bases, un rapporteur spécial examinant le budget d'un ministère trouvera une utile matière à appréciation ou à vérification. Sur certains points, le rapport annuel s'inscrit d'ailleurs en complément d'observations déjà formulées et transmises par la Cour au Parlement.

De même, la communication régulière des résultats d'enquêtes ou de vérifications d'entreprises nationales ou de services publics constitue un autre moyen d'information des rapporteurs spéciaux.

En fait, le Parlement et la Cour des comptes sont confrontés à un même impératif : l'une et l'autre de ces institutions doivent parfaire les modes de diffusion de leurs travaux dans l'opinion et, si possible, vers le grand public. Dans ce but, elles ont engagé un certain nombre d'actions de rénovation. La tâche n'est pas facile. Il leur faut viser à améliorer la perception externe de leur activité tout en adaptant leurs méthodes de travail afin de renforcer les modalités d'exécution des compétences qui leur sont dévolues.

Ce dernier volet conditionne d'ailleurs fortement la satisfaction du premier objectif.

Dans l'esprit d'une collaboration toujours plus efficace, mon prédécesseur avait formulé l'an passé un souhait que je crois devoir reprendre. Il serait, en effet, judicieux que la Cour soit systématiquement en mesure de porter à la connaissance du Parlement, fût-ce sous forme provisoire, les résultats de l'année N-1 avant que ne s'ouvre le débat sur la loi de finances de l'année N+1.

Cette source offrirait aux rapporteurs spéciaux la perspective de développer l'étude de la consommation et de l'utilisation de certaines catégories de crédits traditionnellement inscrits au budget qu'ils ont la charge de suivre sur plusieurs exercices.

En conclusion, je tiens à souligner la qualité du travail des magistrats de la Cour. Le rapport annuel ne traduit qu'imparfaitement la nature et l'étendue de leur tâche. En fait, pour les membres de la Cour comme pour les parlementaires, la diversité des fonctions assumées au quotidien reste malheureusement difficile à apprécier à l'extérieur du cadre particulier à l'institution dont ils relèvent.

Face à la complexité des problèmes d'une démocratie moderne, l'exigence envers le législateur est grandissante. Elle est légitime, à condition qu'il y ait une juste appréciation des difficultés et de l'importance des travaux réalisés et qu'il soit pris conscience de la nécessité accrue d'une politique d'évaluation de la dépense publique.

Monsieur le Premier président, nous avons une volonté commune. Nous l'avons démontré lors de certains travaux, notamment à propos de ce rapport. Nous saurons le montrer par nos collaborations futures. Cela est tout à fait important pour l'image de l'institution que vous représentez, mais aussi pour l'image de l'ensemble du Parlement et, plus particulièrement, de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements.)*

M. le président. L'Assemblée donne acte du dépôt du rapport de la Cour des comptes et remercie M. le Premier président. *(Applaudissements.)* Messieurs les huissiers, reconduisez M. le Premier président de la Cour des comptes.

(M. le Premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le cérémonial d'usage.)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. Je rappelle que la conférence des présidents va se réunir dans quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures trente-cinq sous la présidence de M. Pierre Mazeaud.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

7

SUPPRESSION DU TAUX MAJORÉ DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 18 juin 1992.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mardi 30 juin 1992, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

8

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Godfrain et M. Jean-Louis Debré. N'applaudissez pas tout de suite !

M. Gérard Longuet. Attendez la déclaration du ministre !

M. Jean-Louis Debré. Et n'applaudissez pas trop fort : cela ne rachètera ni les bombes lacrymogènes ni les grenades !

M. Louis Mermaz, *ministre de l'agriculture et de la forêt.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le 31 janvier 1991, au Conseil des ministres de la Communauté, la Commission présentait officiellement ses orientations sur la réforme de la politique agricole commune, dont on parlait d'ailleurs depuis déjà fort longtemps. Ce document, plus communément désigné sous l'appellation « projet MacSharry » a fait l'objet, pendant toute l'année 1991 et tout le premier semestre 1992, de multiples discussions entre les experts nationaux et communautaires, entre les ministres de la Communauté, entre les organisations professionnelles agricoles et le Gouvernement français.

L'accord conclu le 21 mai 1992 entre les douze ministres de l'agriculture de la Communauté est donc le fruit de longues négociations. Il prend, vous le savez, très largement en compte les modifications demandées par la France. Affirmer que nous avons aprouvé le document initial de la Commission tel quel serait une contrevérité qui ne résiste pas à l'analyse des textes. En effet, la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité, des amendements présentés par la France ont

M. Patrick Ollier. C'est encore plus grave !

M. Jean-Louis Debré. Vous vous accablez !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Attendez la fin du film !

Au cours des dix-huit mois qui se sont écoulés, à chaque prise de parole, devant vous-mêmes, face aux congrès des organisations professionnelles agricoles, la position française sur la réforme de la politique agricole commune a été réaffirmée.

Par exemple, au congrès de la FNSEA, à Bourg-en-Bresse, le 9 avril 1992, je m'adressais en ces termes aux représentants professionnels : « La politique agricole commune doit préserver une agriculture forte et exportatrice dans la Communauté. »

M. Arnaud Lepercq. C'est fini !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. « Nous ne pouvons pas accepter une réforme qui signifierait le repli en bon ordre sur le pré carré européen. »

M. Patrick Ollier et M. Jean-Louis Debré. Vous l'avez acceptée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. « Nous pouvons accepter certaines baisses de prix des céréales aux conditions expresses suivantes : « que cette baisse de prix serve effectivement à regagner des parts de marché dans et hors la Communauté, ce qui suppose que l'on refuse toute idée se rapprochant d'un système de contingentement de la production par exploitation ; « que la baisse des prix soit compensée pour maintenir le revenu des agriculteurs ; « que la préférence communautaire soit assurée par un écart suffisant entre le prix de seuil, à l'entrée de la Communauté, et le prix d'intervention, à l'intérieur ; qu'un véritable plan de développement des usages non alimentaires de la production agricole soit instauré dans la Communauté ; « que, si la jachère est nécessaire comme instrument d'ajustement de l'offre à la demande, elle soit indemnisée sans modulation liée à la taille des exploitations et qu'elle soit fixée annuellement en fonction de l'état du marché. »

Telle était notre position, plusieurs fois rappelée, sur les grandes cultures.

En ce qui concerne l'élevage bovin, je rappelais le point essentiel pour notre pays : « Il faut, enfin, mettre en œuvre un dispositif de distribution des primes qui réduise le développement de la production. C'est pourquoi nous avons proposé que le volume de primes attribué à chaque exploitation soit limité au nombre de primes accordées au cours d'une période de référence laquelle serait à choisir. » Ainsi, toute production supplémentaire ne bénéficiera pas automatiquement d'aide.

« La production de viande bovine cessera d'être un espace d'expansion pour les autres productions, qui sont ou seront soumises à un dispositif de limitation ».

www.luradio.com

L'ensemble de ces éléments sont précisément dans l'accord du 21 mai 1992. Ils constituent l'apport essentiel et déterminant de la France pour modifier très fortement le projet initial du commissaire MacSharry. La France ayant obtenu la prise en compte de ce qui constituait pour elle les points durs de la négociation, il était important de conclure.

Pourquoi fallait-il réformer la politique agricole commune - ce que, d'ailleurs, personne ne conteste -, et pourquoi fallait-il le faire vite, comme je l'avais indiqué aux congrès de la FNSEA le 9 avril et de la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole, la CNMCCA, à Nantes le 7 mai ?

Tout d'abord, il fallait réformer la politique agricole commune afin de lui donner une plus grande efficacité dans la régulation des marchés et mieux assurer, je vais l'expliquer, le revenu des agriculteurs.

Les mécanismes en place dans le secteur des grandes cultures, du fait du lien direct établi entre la production et le soutien, conduisaient à une incitation permanente à l'augmentation de la production et à une nouvelle intensification. Il fallait donc changer.

La réforme de février 1988, qui s'est traduite par la fixation de quantités maximales garanties, les QMG, et l'introduction de mécanismes automatiques d'ajustement en cas de dépassement de ces quantités, n'a pas freiné le développement de la production, comme l'on sait. Bien au contraire, les producteurs pénalisés par les baisses de prix non compensées se rattrapaient en intensifiant toujours plus leur production.

M. Arnaud Lepercq. Il faut bien vivre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je rappelle quelques chiffres pour illustrer ce propos : les stocks publics de céréales dans la Communauté, qui atteignaient 10 millions de tonnes au 31 décembre 1988, s'élevaient au 31 décembre 1990 à 14,5 millions, de tonnes et à 25 millions de tonnes, au 31 décembre 1991.

Le coût du secteur des céréales dans le budget de la Communauté est passé de 3 213 millions d'ECU à 6 464 millions d'ECU en 1992.

Les dépenses de la section garantie du FEOGA - le Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles - qui étaient de 5,6 milliards d'ECU en 1976, sont passées à 18 milliards en 1984, à 23 milliards en 1987 et elles s'élèvent à un peu plus de 35 milliards dans l'avant-projet de budget de 1992.

Pourtant, la part toujours plus substantielle des coûts agricoles dans le budget communautaire n'a pu empêcher, dans le même temps, une évolution négative du pouvoir d'achat d'une majorité d'agriculteurs européens.

M. Germain Gengenwin. Hélas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est un des échecs marquants de la politique agricole commune. En effet, le revenu d'une majorité d'agriculteurs a cessé de progresser depuis 1973 et l'objectif de parité avec la rémunération moyenne de l'ensemble de l'économie n'a pas été atteint. Au contraire, l'écart s'est approfondi. Mais, surtout, les inégalités se sont creusées gravement au sein du monde rural européen. Il s'agit non de noircir le tableau de l'ancienne politique agricole commune, qui a rendu des services, mais de vous montrer ses limites et de justifier la nécessité d'une adaptation.

M. Patrick Ollier. Pas celle que vous avez acceptée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il fallait réformer le PAC, tout le monde s'accorde sur ce diagnostic, mais fallait-il le faire au mois de mai 1992 ?

M. Patrick Ollier. Autrement !

M. Arnaud Lepercq. Certainement pas ainsi !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Comme je vous l'ai déjà précisé, dix-huit mois de discussions, qui se croisaient avec les négociations du GATT, ont permis de dégager un accord en mai. Il nous fallait saisir cette occasion pour que la Communauté adopte de nouvelles règles d'organisation de sa politique agricole, hors de la pression du GATT, afin de se présenter plus soudée face aux exigences des Etats-Unis.

Mais j'entends déjà certains affirmer que « la Communauté a réformé sa politique agricole commune pour donner satisfaction aux revendications américaines. *(« Hélas » ! sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* Ceux qui objectent cela ne doivent pas être de bons lecteurs de la presse américaine *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Gérard Chasseguet. Cela ne signifie rien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce procès d'intention n'est pas recevable pour au moins deux raisons.

D'abord, comme je viens de l'indiquer, mesdames, messieurs les députés, la nécessité d'une réforme existait, indépendamment de toute négociation internationale, en raison des difficultés de fonctionnement propres à cette politique agricole commune.

M. Patrick Ollier. Il y a d'autres moyens de négociation pour le GATT.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ensuite, cette objection ne serait justifiée que si l'Europe avait accepté de faire droit à ce que demandent les Américains dans les négociations du GATT, c'est-à-dire accroître leurs parts à l'intérieur du marché communautaire et reprendre à la Communauté les positions qu'elle a conquises sur les marchés tiers. Au contraire, en renforçant la compétitivité de l'agriculture européenne par une baisse de prix assortie de compensations qui préservent le revenu des agriculteurs...

M. Arnaud Lepercq. Il serait temps !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... l'Europe se donne les moyens de rester une grande puissance agricole et de reconquérir des parts de marché d'abord sur son propre territoire.

M. René André. Et la France ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Rien n'aurait pu être plus néfaste qu'une réforme de la politique agricole commune réduite à une simple application à la Communauté d'accords conclus dans le cadre du GATT. Plus faible dans les négociations, l'Europe n'aurait pas eu le choix de sa politique. Si nous résistons depuis quatre ans aux prétentions américaines, c'est précisément parce que l'Europe est l'Europe et qu'elle se présente rassemblée.

En décidant, en toute indépendance et dans la cohésion, de sa politique pour les années à venir, la Communauté européenne s'est renforcée. Elle doit être plus cohérente et plus déterminée à l'avenir pour défendre, dans les négociations multilatérales, les décisions qu'elle vient de prendre.

Cette accusation, par ailleurs, ne serait justifiée que si la Communauté avait abandonné les principes fondateurs de sa politique agricole. Or il n'en est rien. Ce qui vient d'être adopté à Bruxelles est une réforme de la politique agricole commune, non une révolution. Parler d'abandon de la politique agricole de la Communauté est contraire à la réalité pour au moins deux raisons.

La première, c'est que la réforme adoptée ne concerne, dans le fond, qu'une partie des productions agricoles, certes importantes : les céréales *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*...

M. Jean-Louis Debré. C'est essentiel !

M. Jean-Paul Charié. Un détail !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et la viande bovine essentiellement.

Je précise, monsieur Charié, que le chiffre d'affaires de l'agriculture française, comme vous le savez certainement, a été d'environ 320 milliards de francs en 1991.

M. Arnaud Lepercq. Il va baisser de 30 p. 100 !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les productions concernées par la réforme de la politique agricole commune, c'est-à-dire les céréales, les oléagineux et la production de viande bovine et ovine, représentent environ 40 p. 100 de ce chiffre.

M. Gérard Chasseguet. Et alors ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas non plus la totalité.

M. Jean-Louis Debré. Ne jouez pas sur les mots !

www.luratech.com

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Des productions aussi importantes que la betterave à sucre, le vin, pour l'essentiel, la production porcine, le lait ne sont en rien affectées par la réforme qui vient d'être arrêtée.

M. Henri Cuq. L'agriculture et les agriculteurs non plus, sans doute !

M. Patrick Ollier. Donc, tout va bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il s'agit donc d'une réforme circonscrite, dans son champ d'application, aux secteurs qui connaissent les situations de marché les plus difficiles, je l'ai dit : les céréales et les oléagineux, ainsi que la viande bovine.

La politique agricole commune est réformée, certes, mais ses principes fondateurs ne sont pas abandonnés, comme on l'entend trop souvent affirmer par des observateurs distraits ou partiaux depuis quelques semaines. *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Louis Debré. Les agriculteurs !

M. Patrick Ollier. Des sinistrés !

M. Jean-Paul Charié. Parlez-nous des conséquences !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ainsi, la réforme de la politique agricole commune ne signifie pas, comme on a pu le lire, monsieur Charié, « la fin des prix garantis ».

Pourquoi ?

D'abord, parce que beaucoup de productions agricoles ne bénéficiaient pas de prix garantis avant la réforme de la PAC.

M. Jacques Limouzy. Ce n'est pas en les supprimant pour les autres que vous allez arranger les choses !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Elles n'en bénéficieront pas non plus après la réforme ; d'ailleurs, personne ne le demandait.

Pour des produits tels que les fruits, les légumes – excusez du peu – le porc, les volailles, il n'y aura aucun changement.

Pour les productions qui bénéficiaient d'un système de soutien de leur prix, les règles sont certes modifiées, mais elles ne sont pas abandonnées.

Ainsi on continuera de fixer, à Bruxelles, un prix d'intervention du blé, de la viande et du lait, c'est-à-dire le prix minimal auquel la Communauté achètera les produits livrés par les agriculteurs, si ceux du marché venaient à tomber trop bas.

De la même façon, la préférence communautaire sera maintenue.

M. Arnaud Lepercq. Comme pour les moutons ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cela signifie que les prélèvements, c'est-à-dire les droits de douane variables à l'importation, feront que, demain comme hier, il ne sera pas plus coûteux de s'approvisionner en produits communautaires qu'en produits achetés hors de la Communauté, quel que soit le lieu de consommation.

Les droits de douane assureront, tout autour de la Communauté, la mise à niveau nécessaire, comme cela est d'ailleurs le cas aux Etats-Unis.

Alors, en quoi la réforme de la politique agricole commune modifie-t-elle ce qui existait jusque-là ?

Si le soutien des prix, comme je l'ai rappelé, n'est pas supprimé dans les cas où il existait, le niveau des prix garantis par les mécanismes de soutien est abaissé, de façon significative pour les céréales, moins pour la viande bovine. Les prix de ces produits agricoles vont baisser.

M. Charles Fèvre. C'est le problème.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... mais, la différence sera compensée par des aides directes versées aux agriculteurs. *(Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Paul Charié. A 85 p. 100 !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Tel est le mécanisme central de la réforme de la politique agricole commune.

M. René André. Qui paiera ?

M. Jean-Paul Charié. A quelle hauteur, monsieur le ministre ?

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Quel est l'intérêt, me demanderez-vous, de procéder ainsi ? *(Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)*

Si vous n'écoutez pas, vous comprendrez encore moins qu'avant d'entrer ici.

M. le président. Mes chers collègues,laissez parler M. le ministre. Vous aurez l'occasion de lui répondreplus tard. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Charié ne comprend rien !

M. Alain Rodet. Il n'a jamais rien compris !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous garantissions jusqu'alors des prix agricoles communautaires...

M. Jean-Paul Charié. A 100 p. 100 !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... beaucoup plus élevés que les prix auxquels ces marchandises s'échangeaient sur le marché mondial.

Cela a eu des vertus quand la Communauté était gravement déficitaire en matière agricole, mais, depuis, certains inconvénients que vous connaissez bien sont apparus.

Les prix élevés incitaient, en effet, à une croissance continue de la production, d'autant que plus on produisait plus on bénéficiait des soutiens publics. Ils ont favorisé l'intensification des productions agricoles, la course à l'augmentation des rendements,...

M. Jean-Paul Charié. Bravo aux agriculteurs !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... au détriment de la bonne utilisation des ressources et, parfois, de l'environnement.

Cette différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux n'a pas été trop gênante aussi longtemps que le marché communautaire était le principal débouché de notre production agricole – soit jusqu'aux années soixante-dix environ – mais elle devenue pénalisante lorsque nous avons été excédentaires pour les principales productions : comment être durablement un grand exportateur mondial avec des prix plus élevés que ceux de nos concurrents ?

La Communauté a cherché à régler ce problème en versant aux exportateurs des « restitutions » – des soutiens à l'exportation – qui comblaient la différence entre le prix qu'ils devaient pratiquer pour vendre sur le marché mondial et le prix supérieur auquel ils s'approvisionnaient dans la Communauté.

Mais, à mesure qu'ont augmenté les volumes d'exportation, la charge de ces restitutions qui soutenaient nos exportations est devenue insoutenable pour le budget communautaire.

Dans le même temps, les industries agro-alimentaires et les éleveurs européens ont cherché à se procurer des produits de substitution aux productions communautaires, car ils les trouvaient à des prix très inférieurs sur les marchés tiers.

M. Jean-Paul Charié. Et la préférence communautaire ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ainsi, le volume de nos importations de produits de substitution aux céréales – soja, manioc, déchets de maïs ou d'agrumes – servant à l'alimentation du bétail européen représente à peu près celui de nos exportations hors de la Communauté, soit environ 50 millions de tonnes.

M. André Lajoinie. Parce que vous avez ouvert les frontières !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Des accords remontant à 1962 ont conduit à une situation proprement absurde ; nous importons des aliments pour le bétail sans aucun droit de douane.

M. Jean-Paul Charié. A qui la faute ? *(« A vous ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

www.luradon.com

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Dans le même temps, nous devons financer, à coup de restitutions, des exportations de céréales qui devraient plutôt nourrir le troupeau européen. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Charié. A quoi sert l'Europe ?

M. Jean Beaufils. C'était la politique de Guillaume !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette situation, monsieur Charié, monsieur Ollier, remonte à 1962. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. le ministre terminer son propos !

M. Jean-Louis Debré. Il dit n'importe quoi !

M. Jean Beaufils. Vous devriez savoir que M. le président Mazeaud n'aime pas les interruptions !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne vois pas pourquoi vous hurlez alors que vous avez l'occasion de vous informer d'un mécanisme que vous ne semblez pas maîtriser parfaitement. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous devriez savoir que, dans le cadre de l'organisation internationale du commerce, lorsqu'on a consenti un avantage – et, de celui de 1962, vous ne fûtes pas plus signataires que moi – il faut offrir autre chose pour le reprendre. C'est ce que l'on appelle une consolidation.

M. Jean-Paul Charié. Pas dans ces proportions-là ! Vous avez cédé sur tout !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous vivons donc, depuis 1962, dans une situation qui – hélas ! – est pérenne et que la réforme de la politique agricole commune devrait permettre, enfin, de tourner à notre avantage.

M. Jean-Louis Debré. De tourner manège !

Mme Nicole Catala. De tournez les talons !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La baisse du prix des céréales, compensée par des aides directes, devrait, en effet, permettre de redresser cette situation pour deux raisons.

D'abord, l'évolution du revenu des agriculteurs ne dépendra plus uniquement de l'augmentation du rendement à l'hectare. Ce revenu proviendra, pour une part, d'aides directes, à caractère forfaitaire. Dès lors, l'intérêt de l'agriculteur sera de calculer au mieux ses coûts de production pour améliorer sa marge bénéficiaire, plutôt que d'accroître sa production quoi qu'il en coûte.

M. Jean-Paul Charié. On vous démontrera le contraire !

Mme Nicole Catala. Vous tuez les agriculteurs !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je comprends qu'il y ait quelque inquiétude dans le monde rural si vous ne leur expliquez pas mieux les choses !

M. Jean-Louis Debré. Quand ils vous écoutent, ils sont encore plus inquiets !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ensuite, le rapprochement entre les prix communautaires et les prix mondiaux va redonner à notre agriculture une plus forte compétitivité qui devrait se traduire par des gains de parts de marché, dans la Communauté d'abord, à l'extérieur ensuite. Tout cela devrait contribuer à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande et à des marchés agricoles plus sains et donc plus favorables aux agriculteurs et à l'ensemble des contribuables européens.

Mme Nicole Catala. Ce n'est pas vrai ! Cela coûtera plus cher !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'intérêt, à mes yeux, de la réforme qui vient d'être adoptée, madame Catala, c'est qu'elle permettra d'améliorer la compétitivité de l'agriculture européenne tout en préservant le revenu des agriculteurs.

M. Jean-Louis Debré. C'est faux ! C'est le nivellement par la base !

Mme Nicole Catala. Telle n'est pas, monsieur le ministre, la conclusion d'un rapport socialiste !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La réforme de la politique agricole commune permettra de préserver le revenu des agriculteurs, comme je vais avoir l'honneur de vous l'expliquer. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Louis Debré. Prétendre que leurs revenus seront préservés, quel mépris pour les agriculteurs ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Les socialistes ne supportent pas que l'on dise quelques vérités à leur ministre !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, j'essaie d'entendre ce qui se dit pour m'adapter à l'auditoire !

M. Jean-Paul Charié. Ecoutez les agriculteurs au lieu de les provoquer !

Mme Nicole Catala. Vous êtes en charge de l'agriculture française et vous ne l'avez pas défendue !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les céréaliers subissent depuis plusieurs années des baisses de prix, non compensées, d'environ 3 p. 100 par an, aggravées par l'instauration d'une taxe de coresponsabilité que vous connaissez très bien.

M. Dominique Gambier. Ils ne connaissent rien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le but de tout cela était de décourager l'augmentation de la production de céréales, mais il n'a pas été atteint car les agriculteurs, essentiellement ceux qui cultivent les terres les plus riches, cherchaient en produisant plus à récupérer ce qu'ils perdaient sur le prix auquel leur était payée leur production.

M. Pierre Forgues. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour mettre fin à cet engrenage infernal, la réforme de la politique agricole commune se traduira, oui, par une baisse du prix des céréales communautaires,...

M. Jean-Louis Debré. Et voilà !

M. Jean-Paul Charié. Et des revenus !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... baisse progressive de 29 p. 100 en trois ans, ce qui leur permettra d'abord de trouver de nouveaux débouchés.

M. Jean-Louis Debré. Cela permettra surtout de faire de nouveaux chômeurs !

M. Jean-Paul Charié. Quels nouveaux débouchés ?

Mme Nicole Catala. Vous en faites surtout des assistés !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais cette baisse de prix, vous le savez bien, sera compensée afin de maintenir le revenu des agriculteurs.

Si nous avions gardé les règles actuelles d'organisation de la politique agricole commune – je vous demande d'y réfléchir un instant – le prix du quintal de blé payé au producteur aurait baissé de 6 p. 100 pour la prochaine campagne 1992-1993.

M. Jean-Paul Charié. De 3 p. 100 !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Au lieu de cela, il augmentera de 2 p. 100 grâce à la suppression de la taxe de coresponsabilité.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Voilà !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En clair, cela veut dire qu'au lieu de perdre 6 francs sur un prix d'environ 100 francs le quintal, les agriculteurs gagneront 2 francs.

M. Charles Fèvre. On verra !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est tout vu !

M. Jean-Louis Debré. Vous manquez de conviction !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ensuite, le prix des céréales diminuera de 29 p. 100 en trois ans, de 1993-1994 à 1995-1996, mais cette baisse de prix, encore une fois, sera compensée par des aides à l'hectare.

www.luratech.com

M. Jean-Paul Charié. Sur 85 p.100 !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ecoutez bien ceci : au total, le revenu à la tonne de céréales sera de 145 ECU en 1995-1996, alors que la poursuite de la politique actuelle des stabilisateurs aurait conduit à un revenu de 124 ECU. Avouez que cela vaut mieux ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Charié. Vous oubliez les charges !

M. Jean-Louis Debré. Il dit n'importe quoi !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il y a, semble-t-il, certaines vérités qu'il est difficile d'entendre, monsieur Debré !

Le revenu des agriculteurs sera également préservé grâce à l'indemnisation de la jachère sans limitation de surface. Les terres mises en jachère pourront aussi être utilisées pour des cultures à usage industriel, par exemple, pour des céréales ou du colza, pour la production d'éthanol ou de diester. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Elles bénéficieront de l'indemnisation accordée au gel de terres même dans ce cas. D'ailleurs, vous serez heureux d'apprendre que c'est grâce à l'intervention de la délégation française que ces mesures ont été acquises ! *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Jean-Paul Charié. Où sont les débouchés ?

Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Charié, je serai très heureux de vous écouter. J'espère qu'on vous entendra sans crier ; on sait que vous êtes un parlementaire particulièrement courtois !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Guy-Michel Chauveau. Il nous fait perdre du temps !

M. le président. Cher collègue, M. le ministre lui a donné l'autorisation !

M. Jean-Paul Charié. Merci, monsieur le ministre.

Si la défiscalisation est une mesure nécessaire, elle n'est pas suffisante. A quoi sert de défiscaliser si aucun pétrolier, comme c'est le cas actuellement, ne peut mettre de l'éthanol ou de l'ETBE dans le carburant ?

M. Alain Le Vern. On vous répondra tout à l'heure !

M. Jean-Paul Charié. Vous promettez une mesure qui ne peut pas être appliquée sur le terrain. S'il n'y a pas de débouchés, il ne sert à rien pour les agriculteurs de faire de l'éthanol. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Le Vern. C'est faux !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Merci, monsieur Charié, de me donner l'occasion de vous informer qu'un groupe de travail...

M. Jean-Louis Debré. Un groupe de travail !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Vous posez des questions et quand on vous répond, vous hurlez ! Avouez que c'est une façon bizarre de conduire le débat !

M. Jean-Louis Debré. Vous ne faites que ça : des groupes de travail !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Si ma réponse ne vous interesse pas, je peux la renvoyer à la fin de la séance de nuit !

Sachez quand même qu'un groupe de travail se met en place entre le ministère de l'agriculture et de la forêt, celui de l'industrie, et les opérateurs industriels, qui permettra précisément de rechercher les débouchés que nous pourrions assurer aux biocarburants...

M. Jean-Louis Debré. Que de temps perdu !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... de telle sorte que quelque 500 000 hectares seraient mis en jachère industrielle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Patrick Ollier. Il faut pérenniser la mesure !

M. Guy-Michel Chauveau. Guillaume n'a pas défiscalisé, lui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En outre, la délégation française a veillé à ce que soit prise en compte, pour les compensations des baisses de prix, la différence des coûts de production. En effet, ces derniers ne sont pas les mêmes selon qu'on cultive du blé, du maïs ou du colza. Les spécificités et les différences de coût de ces productions ont été prises en compte pour déterminer le niveau des aides qui leur seront attribuées afin de maintenir l'équilibre qui existait jusqu'alors entre les diverses cultures végétales.

La réforme, par ailleurs, ne change rien au régime des quotas laitiers que les agriculteurs pratiquent depuis 1984. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. René André. Si vous croyez qu'ils en sont contents !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les décisions d'adaptation des quotas seront prises ensuite par le Conseil des ministres après un rapport présenté par la Commission sur l'état du marché. Cela signifie que toute décision de diminuer les quotas de 1 p. 100 par an de 1993 à 1995 sera strictement subordonnée à l'appréciation par le Conseil des ministres de l'état du marché.

Le marché de la viande bovine, qui connaît une crise prolongée en raison d'une surproduction croissante, fait l'objet de soins particuliers.

La situation sera restaurée par des mesures permettrant de mieux maîtriser la production et par une revalorisation très importante des primes accordées aux éleveurs.

Les mécanismes d'achats publics de la viande bovine qui existaient jusqu'alors se sont révélés impuissants à assurer des prix convenables à nos producteurs, certains types d'élevage, les plus intensifs, en ont profité et ont alimenté la surproduction dans l'ensemble de l'Europe tandis que les élevages extensifs, produisant des viandes de qualité, ont souvent vu leur rémunération s'effondrer.

La maîtrise de la production devrait à l'avenir être mieux assurée par une revalorisation des primes et par une limitation du nombre de ces primes au nombre d'animaux constaté au cours d'une année de référence que chaque Etat aura loisir de choisir : 1990, 1991 ou 1992. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* A ce mécanisme s'ajoutera un plafonnement des volumes livrables à l'intervention – 750 000 tonnes en 1993 et 350 000 tonnes en 1997 – étant entendu que c'était souvent des viandes de qualité médiocre qui étaient mises à l'intervention.

La prime à la vache allaitante, en ce qui concerne la part communautaire, passera progressivement de 390 francs en 1992 à 950 francs par an et par animal à la fin de la réforme. Ce n'est pas rien ! A cela s'ajoutera une prime de 230 francs au bénéfice des élevages extensifs, ceux qui comptent moins de 1,4 unité de gros bovin à l'hectare.

La prime au bovin mâle – cela concerne quelques exploitations en France ! – est portée, quant à elle, de 315 francs à 700 francs. Une prime supplémentaire de 700 francs sera versée pour les animaux âgés de plus de vingt-deux mois, c'est-à-dire qui n'auront pas été vendus prématurément.

Pour tenir compte de la baisse du prix des céréales et pour maintenir la compétitivité de la viande bovine par rapport aux viandes blanches – porcs et volailles – le prix d'intervention sera diminué progressivement de 5 p. 100 en 1993 et de 5 p. 100 au cours de chacune des deux années suivantes.

Nous avons également obtenu des améliorations substantielles au profit des éleveurs ovins, en particulier la possibilité de primer jusqu'à 500 brebis par troupeau en zone de plaine et 1 000 brebis en zone défavorisée, et une augmentation du nombre d'animaux primables en France de 250 000 brebis, grâce à la prise en compte de l'année 1989 comme année de référence, ce qui est une amélioration d'une situation qui n'avait cessé de se dégrader.

Ces arguments étant rappelés, certains nous diront : « Même si le revenu des agriculteurs est préservé, vous allez les transformer en assistés. » Cette critique, souvent reprise, ne me semble pas très sérieuse.

Les soutiens publics à l'agriculture, vous le savez, existaient avant la réforme de la politique agricole commune. Le budget du fonds européen d'orientation et de garantie agricole, c'est-à-dire de l'organisme de gestion du budget communautaire de l'agriculture, s'élève actuellement à 32 milliards d'ECU ou, si vous préférez, à 240 milliards de francs.

M. Philippe Séguin. Nous préférons !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce soutien de 240 milliards de francs accordé aux agriculteurs européens par les finances publiques est justifié – n'ayons pas de complexes – par la faible rentabilité du capital investi dans l'agriculture, par les risques considérables auxquels sont exposés nos agriculteurs et par l'existence de systèmes de soutien aux agriculteurs dans tous les pays développés.

M. François Hollande. Bien sûr !

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce qui va changer, ce n'est pas l'existence ou non d'aides publiques – ne soyons pas hypocrites – c'est la façon dont on va les répartir. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Charié. Ça, on le sait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La politique communautaire visait principalement à soutenir les prix agricoles pratiqués dans la Communauté, ce qui conduisait à utiliser une part importante du budget pour financer des achats publics, des stocks et des soutiens à l'exportation.

Pour autant, la politique agricole commune n'ignorait pas les aides directes aux exploitations. Ainsi, la prime à la vache allaitante, tant appréciée, ou la prime au bovin mâle, dont le montant va être considérablement augmenté, ces primes, vous le savez bien, existaient déjà !

M. Patrick Ollier. Sur les troupeaux mixtes !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. De même, les producteurs de blé dur bénéficiaient déjà d'aides directes substantielles. Au total, 60 p. 100 des agriculteurs de la Communauté percevaient déjà des aides directes au revenu et tous les autres recevaient des aides souterraines très importantes à travers le soutien au prix. Tout le monde était soutenu et personne n'a jamais dit que c'était de l'assistanat ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Ollier. C'est le principe qui change !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il n'y a rien de changé dans la philosophie, qui est tout à fait légitime, sinon que l'on va essayer de commencer à réduire des inégalités sociales de plus en plus criantes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Paul Charié. C'est vous qui parlez d'assistanat !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il est vrai qu'à l'avenir les aides directes à l'exploitation vont prendre une importance accrue. Cela permettra, comme je vous l'explique, de répartir les soutiens publics de façon plus équitable et plus justifiée et d'éviter qu'ils ne profitent prioritairement aux plus gros producteurs. Il faut savoir, en effet, que 80 p. 100 des aides allaient à 20 p. 100 des agriculteurs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Charié. C'est l'idéologie socialiste !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il ne s'agit pas, comme je ne cesse de le répéter, d'opposer les uns aux autres, car nous avons besoin de tout le monde.

M. Pierre Estève. C'est la vérité !

M. Jean-Paul Charié. Idéologie ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous avons besoin des grandes, des moyennes...

M. Jean-Paul Charié. Voilà ce qu'il faut dire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et des petites exploitations. Mais il y en a qui ont plus besoin d'être aidées que d'autres ! Cela me semble évident. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Godfrain. Diminuez les charges, cela suffira !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. De toute façon, les soutiens publics favoriseront la compétitivité de l'agriculture française et l'accroissement de la consommation.

M. Jacques Godfrain. Diminuez leurs charges !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ces soutiens publics revus seront beaucoup plus justifiés aux yeux des contribuables que lorsqu'ils servaient seulement à la constitution de stocks communautaires coûteux à entretenir et à écouler sur les marchés extérieurs. Je vous ferai remarquer d'ailleurs que le coût du stockage est pratiquement aussi élevé que celui des aides à l'exportation.

La réforme de la politique agricole commune permettra une répartition déjà plus équilibrée des soutiens à l'agriculture. La répartition devrait commencer à réduire un certain nombre d'inégalités.

M. Georges Benedetti. Oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je conclurai cette partie de mon exposé en répondant à une dernière question : une autre réforme de la politique agricole commune était-elle possible ? *(« Oui » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Tout le monde nous dit : « Il faut réformer la politique agricole commune ». Mais j'attends encore, depuis vingt mois, qu'on me dise quelle réforme il fallait faire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Ollier. Laissez-nous la place, nous vous expliquerons !

M. Jean-Paul Charié. Ecoutez-nous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il n'est pas exagéré de dire que tout le monde s'accordait sur le fait que la politique agricole commune devait être réformée. Ses mérites étaient salués, mais ses dysfonctionnements, dus à la modification de la situation de l'agriculture en trente ans, étaient également reconnus.

Dès lors, pourquoi tant de protestations aujourd'hui ? C'est que certains considèrent qu'une autre réforme de la politique agricole commune était possible et que les choix retenus ne seraient pas forcément les meilleurs. Assurément, il n'y a jamais qu'une seule politique possible, sans quoi il n'y aurait pas de démocratie. Mais, comme on ne m'a pas proposé d'autre réforme de la politique agricole commune, j'ai essayé d'inventer ce qu'on aurait pu faire.

M. Jean-Paul Charié. Vous auriez mieux fait de ne pas le faire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'en ai été réduit à me poser les questions à moi-même et à me faire les réponses.

M. Philippe Séguin. Cela n'a pas dû être triste !

M. Jean-Louis Goasduff. Il n'y connaît rien !

M. le ministre de l'agriculture. Je me suis dit : « quels étaient les choix possibles ? »

Peut-être, monsieur Séguin, esprit fertile, la libéralisation totale de l'économie agricole *(« Très bien » sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* que quelques pays européens auraient accueillie sans déplaisir et à laquelle nous exhortaient les Etats-Unis ou leurs alliés dans les négociations du GATT ? Il s'agissait de balayer toute politique agricole européenne et de laisser s'exprimer ce que les libéraux en matière d'économie appellent « les avantages comparatifs » *(« Et voilà ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* et la responsabilité des entrepreneurs individuels. En d'autres termes, que ceux qui sont capables en Europe de produire du blé au prix mondial le fassent et que les autres disparaissent ! *(« C'est cela ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Qui a proposé cela ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce qui est vrai pour le blé l'aurait été pour les autres productions.

LuraTech www.luratech.com

M. Jean-Paul Charié. Vous larguez les agriculteurs et vous narguez des députés !

M. le président. Monsieur Charié, laissez M. le ministre terminer son propos ! Vous aurez l'occasion, dans la discussion générale, de vous expliquer.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est un choix qui a été récusé par la Communauté car elle entend défendre son agriculture, élément indispensable de son équilibre économique et social.

M. Patrick Ollier. Cette réponse n'est pas celle de toute la Communauté !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. A l'opposé, certains auraient peut-être souhaité que l'on ne modifie pas le système de soutien des prix et que l'on se contente de l'assortir d'un système incitatif de mise en jachère des terres.

M. Patrick Ollier. Et la politique franco-française ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les agriculteurs auraient eu le choix entre le gel d'une partie de leur terre en échange du maintien de leur prix, ou la possibilité de ne pas faire de jachère mais de subir alors une baisse de prix et le paiement d'une taxe de coresponsabilité de plus en plus lourde.

M. Jean-Paul Charié. C'est irresponsable !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vois que ce type d'agriculture n'a pas votre approbation !

M. Bernard Pons. Vous faites de la provocation !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les tenants du quantum financier défendent aussi une politique de prix agricoles élevés, mais demandent que ce soutien ne soit assuré, pour chaque exploitation, que dans les limites d'un revenu maximum - disons minimum - défini à l'avance comme étant le revenu que l'on souhaite assurer aux agriculteurs.

M. Jean-Paul Charié. Le parti socialiste est abasourdi par la qualité de vos propos !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette politique ne résout naturellement pas les problèmes dus à la différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux, et elle suppose que les gouvernements déterminent le niveau de revenu que l'on veut assurer aux exploitants. A terme également, les quotas de production s'imposeraient très vite dans une telle organisation.

M. Georges Benedetti. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le choix fait par la Communauté a l'avantage de préserver le revenu des agriculteurs grâce à la compensation des baisses de prix, de renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne et d'éviter d'imposer une politique de quotas de production à l'ensemble des producteurs, notamment dans un pays puissant sur le plan agricole comme la France.

M. Jean-Paul Charié. Parlons précisément de la politique franco-française !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En effet, la maîtrise des quantités produites sera souple et évoluera en fonction des gains de parts de marché qui pourront être réalisés.

M. Patrick Ollier. Et la montagne dans tout cela ?

M. Jean-Paul Charié. Et la politique franco-française !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est un cadre général qui est maintenant mis en place. A nous de l'utiliser au mieux.

M. Jean-Paul Charié. Que va faire la France maintenant ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Naturellement, personne ne prétendra que nous entrons, avec la réforme de la politique agricole commune, dans un monde idéal où tout serait réglé par avance...

M. Jean-Paul Charié. Ce serait le comble !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... permettant aux agriculteurs de se reposer sur les bons résultats d'hier. Mais qui demande cela ?

Les agriculteurs, comme toutes les autres catégories sociales, savent, et ils sont les premiers à le dire, qu'ils devront se battre...

M. Jean-Paul Charié. Avec quels revenus ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... évoluer et confirmer le dynamisme dont ils ont fait preuve au cours des trente années qui viennent de s'écouler.

Aucune politique ne pourra leur permettre de faire l'économie de cet effort-là, mais les agriculteurs ne demandent pas une assurance-vie : ils veulent connaître les règles du jeu avec lesquelles ils devront compter dans les années qui viennent. Qu'ils se rassurent. La réforme ne va pas les déresponsabiliser. Au contraire, elle est une incitation à la recherche d'une production de grande qualité.

M. Jean-Paul Charié. A quel prix ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour cela, la France a des atouts formidables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Godfrain. Enfin ! N'applaudissez pas des propos pareils !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le Gouvernement, de son côté, va aider les agriculteurs...

M. Bernard Pons. Avec les CRS !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et d'abord en négociant à Bruxelles afin d'obtenir que les règlements d'application de la réforme de la PAC prennent en compte leurs préoccupations.

Ici, il faut être tout à fait clair !

M. Philippe Séguin. Cela va nous changer !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il ne s'agit pas de renégocier le compromis du 21 mai dernier. J'ai expliqué en quoi celui-ci préservait les chances de notre agriculture et comment nous devions en tirer profit, mais les conditions de mise en œuvre de ces orientations sont très importantes.

Concrètement, je me suis opposé à l'adoption d'un certain nombre de règlements d'application de la réforme lors du conseil des ministres de l'agriculture les 15 et 16 juin...

M. Henri Cuq. C'est insuffisant !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... car je souhaitais qu'ils prennent en compte, certains aménagements, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'ue concertation de plus avec les organisations professionnelles.

Il s'agit notamment de la possibilité de calculer l'indemnité compensatoire à la baisse du prix des céréales en prenant en compte, pour une part, le rendement national céréalier en France et, pour le complément, le rendement des petites régions agricoles. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Cette approche permettrait de combiner une bonne répartition des aides sur le territoire et un calcul se rapprochant autant que possible des performances individuelles des exploitants, tout en réduisant les inégalités les plus fortes.

M. Jean-Marie Leduc. C'est bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En ce qui concerne les oléagineux, les colzas, les tournesols, j'ai demandé deux choses : que l'aide compensatoire soit maintenue l'année prochaine au niveau de la campagne en cours...

M. Raymond Forni. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et qu'il soit possible de fixer une régionalisation différente pour les oléagineux, colzas, tournesols, et pour les céréales, dont M. Pons est un excellent connaisseur.

M. Bernard Pons. Absolument ! Tout autant que vous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La régionalisation arrêtée l'an dernier, en dépit des critiques dont elle a été l'objet, permettait en effet de tirer le meilleur parti du système d'aide aux oléagineux en corrigeant le fait que la carte des bons rendements céréaliers n'est pas superposable à celle des bons rendements oléagineux.

M. Xavier Deniau. Evidemment !

www.lurabelle.com

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En ce qui concerne l'élevage, la difficulté essentielle concerne le risque d'exclusion du droit à la prime à la vache allaitante des troupeaux mixtes comptant une référence laitière supérieure à 60 000 litres.

Les troupeaux mixtes doivent être compris dans ce système.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je souhaite que le plafond soit porté à 120 000 litres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).*

M. Bernard Pons. Il ne l'est pas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous demandons également que chaque Etat puisse choisir son système de gestion des droits à prime. Nous demandons une gestion administrative et non pas commerciale de ces droits afin d'éviter de renchérir les coûts d'installation des jeunes.

M. Jacques Blanc. Qu'avez-vous fait pour les ovins ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Tels sont les principaux sujets de négociation avec Bruxelles en ce moment.

C'est une négociation difficile, qui doit s'achever le 30 juin ou le 1er juillet prochain, dont les résultats ne sont pas acquis d'avance, même si notre opiniâtreté est grande et nos arguments valables.

M. Henri Cuq. On ne s'en est pas aperçu !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Par ailleurs, la réforme de la politique agricole commune comporte un ensemble important de mesures dites d'accompagnement concernant la qualité, la reconnaissance des AOC, des labels, des certificats d'origine, atouts essentiels pour l'agriculture française, le système de préretraite. *(Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...*

M. Jean-Paul Charié. Combien gagne un préretraité à cinquante-cinq ans ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... le boisement et un programme agri-environnemental.

M. Jean-Paul Charié. Quel sera le revenu d'un préretraité ? 2 300 francs !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Monsieur le ministre, ne vous laissez pas interrompre. Veuillez poursuivre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous avons d'ores et déjà, en anticipant sur les dispositions communautaires, mais en cohérence avec elles, mis en œuvre la préretraite, réforme sociale essentielle : 40 000 agriculteurs pourraient, d'après les prévisions, utiliser la possibilité qui leur est offerte.

Le programme agri-environnemental comporte, lui, toute une panoplie de mesures, qui poursuivent trois objectifs : la maîtrise de la production, le maintien d'une occupation de l'espace rural et la protection de l'environnement.

Ce programme ouvre droit à des aides : aides à la diminution des effets polluants de l'agriculture, à l'extensification des productions végétales et animales, à l'agriculture biologique, à l'entretien des terres agricoles ou forestières abandonnées et au boisement des terres agricoles, dans le cadre de programmes cohérents, bien entendu.

La France a l'intention d'utiliser l'ensemble de ce dispositif communautaire, financièrement très bien doté, afin de proposer aux agriculteurs qui le désirent les moyens de maintenir certaines pratiques agricoles ou d'adapter leurs exploitations à ces nouveaux objectifs.

Certaines actions seront ouvertes sur l'ensemble du territoire car elles peuvent concerner tous les agriculteurs – boisement des terres agricoles, extensification, agrandissement, aides à l'agriculture biologique – mais ces mesures seront pour l'essentiel mises en œuvre localement et de manière décentralisée, afin d'être bien ciblées géographiquement, cohérentes avec le développement local et adaptées aux projets personnels des agriculteurs.

M. Jean-Paul Charié. Pourquoi n'applaudissez-vous pas, messieurs les socialistes ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Une priorité sera donnée aux zones vulnérables sur le plan des ressources naturelles – eau, sol, paysage – et aux zones fragiles en matière d'occupation de l'espace. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Cela fera plaisir aux écolos !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cela fera à la fois plaisir aux écologistes et aux agriculteurs, vous avez tout compris !

M. Patrick Ollier. Il n'y a que les agriculteurs qui ne soient pas satisfaits !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Enfin, un cadre global de mise en œuvre de ces différentes mesures sera proposé aux agriculteurs qui voudront s'engager dans un plan à long terme d'adaptation en profondeur de leur exploitation pour la protection de l'environnement.

M. Xavier Deniau. Ce genre de plan, on a vu ce que cela donnait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Au plan national, il nous faudra soutenir les efforts des exploitations *(Exclamations sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République)* pour s'adapter aux conditions nouvelles créées par la réforme de la politique agricole commune.

M. Jean-Paul Charié. Encore des bureaux d'étude et des groupes de travail !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le Premier ministre, lors de sa rencontre avec les organisations du conseil de l'agriculture française, le 18 juin 1992, a proposé un examen concerté de mesures nationales d'accompagnement dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1993 et pour un horizon plus lointain.

M. Bernard Pons. Enfin !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les groupes de travail *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* ont commencé leurs travaux et, sans anticiper sur leurs conclusions et les décisions qui seront prises à la fin du mois de juillet, je souhaite mettre en perspective trois thèmes qui doivent constituer l'armature de la deuxième année d'application du plan d'adaptation de l'agriculture voulu par le Président de la République.

Premièrement, poursuivre la politique d'allégement des charges des exploitations agricoles...

M. Jean-Paul-Charié. On en a déjà discuté ici !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... de façon sélective, en veillant également à réduire les inégalités sociales.

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Vous aviez refusé !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Deuxièmement, mettre en place de nouveaux dispositifs pour l'installation des jeunes agriculteurs et, troisièmement, renforcer le soutien aux zones difficiles.

M. Henri Cuq. Et l'aide sociale ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Afin d'aider les agriculteurs à s'adapter aux conditions nouvelles créées par la réforme de la politique agricole commune, il faut d'abord poursuivre l'effort d'allégement des charges d'exploitation entrepris ces dernières années, et le faire de façon sélective.

M. Xavier Deniau. Enfin ! Nous le réclamons depuis des années !

M. Jean-Paul Charié. Parlez de la réforme des cotisations sociales !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Charié, ce n'est pas parce que vous criez à tout moment pour dire tout et son contraire que vous avez forcément raison. Vous donnez un drôle de spectacle de la vie parlementaire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

www.Luratech.com

M. Jean-Paul Charié. C'est vous, monsieur le ministre ! On avait déjà discuté d'une telle mesure ici, mais vous n'en avez pas voulue !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je plains les agriculteurs d'avoir un tel défenseur ! Ils ne doivent pas tirer grand son de vous ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Charié. Vous mélangez tout ! Demandez à M. Estève !

M. le président. Monsieur Charié, vous vous exprimerez tout à l'heure dans la discussion générale !

Monsieur le ministre, vous êtes seul à avoir la parole.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il ne s'agit pas d'une orientation nouvelle, mais il convient désormais de consolider et sans doute d'amplifier ce qui a été fait, en mettant en œuvre des solutions nouvelles au problème soulevé par le poids des charges fiscales, sociales et financières, qui pèsent d'ailleurs davantage sur certaines exploitations que sur d'autres.

Nous savons que, dans certains cas, elles risquent d'entraver la nécessaire modernisation des exploitations.

M. Jean-Paul Charié. Il serait temps de vous en apercevoir !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pendant vingt-cinq ans, vous n'avez pas fait grand chose.

M. Jacques Godfrain. Et vous, qu'avez-vous fait depuis dix ans ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne vous ai jamais vu réformer le foncier non bâti, par exemple ! *(Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Cuq. Vous n'avez rien fait depuis dix ans !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'allégement de la taxe sur le foncier non bâti n'est à l'ordre du jour que depuis ces dernières années !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En 1989 et 1990, d'abord, la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, qui était destinée au BAPSA, a été supprimée totalement – c'est nous qui l'avons fait ! – ce qui a représenté un allégement de 450 milions de francs.

M. Bernard Pons. C'est un testament !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En 1991, un dégrèvement de 45 p. 100 des parts départementale et régionale de cet impôt a été institué en faveurs des prés et des herbages...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... puis porté à 70 p. 100, soit 470 millions d'allégement, l'année dernière...

M. Jean-Paul Charié. Versés quand ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... dans le cadre du plan du 9 octobre. C'est nous qui l'avons fait, ce n'est pas vous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est jamais versé ! C'est facile !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. L'impudence n'a jamais tenu lieu d'argument, monsieur Charié.

M. Jean-Paul Charié. Prenez ça pour vous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je peux vous annoncer dès aujourd'hui que le Premier ministre a décidé la reconduction de cette mesure en 1993.

M. Jean-Paul Charié. Le Premier ministre, ce n'est plus une référence !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ainsi, le projet de loi de finances en cours d'élaboration intégrera l'allégement à hauteur de 70 p. 100, compensé par l'Etat, de la part du foncier non bâti qui va aux départements et aux régions et qui est acquittée sur les prairies et herbages.

M. Jean Auroux. Ils vont voter contre !

M. le ministre de l'agriculture et la forêt. Par ailleurs, le groupe de travail créé sur ce sujet à l'initiative du Premier ministre, et placé sous la responsabilité du ministre du budget, Michel Charasse, devra formuler des propositions en vue de mettre en place un programme pluriannuel d'allégement de la taxe sur le foncier non bâti perçue sur les terres agricoles.

M. René André. Et les petites communes ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous ai dit que c'était compensé ! Si vous criiez moins et écoutiez un peu mieux, ce serait meilleur pour le débat ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Compensé ? Comment ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette taxe s'élève à 7,5 milliards de francs. Il s'y ajoute la taxe additionnelle perçue au bénéfice des chambres d'agriculture qui rapporte annuellement la somme coquette de 1,2 milliard de francs !

Comme il se doit, les propositions arrêtées par le groupe de travail seront soumises au Parlement par le Premier ministre.

Les mesures d'allégement qui seront prises devront prendre appui sur la réforme de l'impôt sur le foncier non bâti. Le poids de l'impôt foncier sur les terres agricoles atteint en moyenne un peu moins de 5 p. 100 de la valeur ajoutée dégagée par les exploitations, mais cette proportion, et c'est là qu'il y a problème, peut varier très fortement d'une commune à l'autre.

M. Michel Lambert. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. De plus, c'est sur les productions d'élevage et dans les zones défavorisées que la charge est la plus lourde.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Gérard Bapt. Les gros producteurs sont protégés !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La réforme de la taxe doit régler durablement cette question. Le principe en a été posé par la loi du 30 juillet 1990 sur la révision des bases cadastrales. Un rapport sur ce sujet sera déposé au Parlement à la fin de cette année et, dans ce but, les services de la direction générale des impôts ont entrepris les simulations nécessaires à la formulation d'un schéma de réforme.

L'objet de ces simulations est notamment d'examiner s'il est possible de distinguer une taxe foncière acquittée par les propriétaires des terres d'un impôt assis sur la valeur ajoutée dégagée par les exploitants.

Il s'agit d'un chantier difficile. Il faut réduire la charge fiscale supportée par les exploitants agricoles, et prioritairement pour ceux qui ont les revenus les plus faibles, tout en évitant de déstabiliser les ressources des collectivités rurales.

M. Jean-Paul Charié. Qui paiera ? Les propriétaires !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai dit : tout en évitant de déstabiliser les ressources des collectivités rurales. C'est un système de compensation qui se mettra en place.

M. Patrick Ollier. C'est reculer pour mieux sauter ! Merci pour 1993 !

M. Alain Calmat. Qu'est-ce que vous feriez ? Et qu'avez-vous fait ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Plus que vous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les propositions de réforme devront être faites dès l'achèvement des études en cours.

En second lieu, pour aider certains agriculteurs à mieux supporter leurs charges d'exploitation, notamment quand ils sont confrontés à des difficultés économiques, nous ferons ce qu'il faut pour que le dispositif d'étalement et de prise en charge des cotisations sociales mis en place récemment soit pérenne.

Luratech www.luratech.com

Il n'est pas souhaitable de remettre en cause l'économie générale de la réforme des cotisations sociales engagée par la loi du 23 janvier 1990 qui permet, comme pour les autres catégories socio-professionnelles, de calculer les cotisations sociales des agriculteurs sur leurs revenus professionnels...

M. Jean-Paul Charié. Faux ! Ce n'est pas la même base !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et non plus sur des revenus cadastraux assez souvent théoriques.

La loi du 31 décembre 1991 a assuré la poursuite de cette réforme, en confirmant son caractère progressif et graduel jusqu'en 1999. Elle a apporté certaines corrections indispensables pour les jeunes agriculteurs en période d'installation, les aides familiaux, les exploitants en fin de carrière.

Une ligne a été ouverte dans le budget du BAPSA et dotée de 110 millions de francs en 1992 afin de permettre des étalements des cotisations sociales dues par les agriculteurs en difficulté.

De plus, une enveloppe de 100 millions de francs a également été ventilée dans les départements au mois de mars dernier afin de prendre en charge partiellement les impayés de cotisations.

Ces deux mécanismes ont fait la preuve de leur efficacité. Par conséquent, ils seront pérennisés. Ainsi, dès 1993, le BAPSA comportera une ligne de crédits destinée à financer non seulement des étalements de cotisations, mais aussi des prises en charge de cotisations impayées. Cette ligne budgétaire sera dotée des moyens nécessaires.

M. Jean-Paul Charié. Cela existe déjà ! Ce n'est pas nouveau !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Enfin, le problème de l'endettement des agriculteurs doit faire l'objet d'un traitement particulier.

M. Jean-Paul Charié. Endettement dû aux socialistes !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ces mesures doivent être vraiment très bonnes pour que vous essayez de les couvrir de votre voix intempestive, monsieur Charié !

La crise persistante sur certains marchés a nécessité déjà la mise en place de dispositifs spécifiques, comme les plans de redressement qui mobilisent 130 millions de francs de crédits budgétaires en 1992 sur le budget du ministère de l'agriculture et de la forêt ou le fonds d'allégement des charges financières géré par le Crédit agricole et doté cette année de 400 millions de francs, ce qui n'est pas rien.

Il est certain qu'en raison de la réforme de la PAC, la question de l'endettement se pose désormais en termes légèrement différents.

M. Jean-Paul Charié. Légèrement, en effet !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En effet, dans certains cas, les évolutions de prix risquent d'entraîner une augmentation de certaines charges fixes des exploitations par rapport à leur valeur ajoutée, prenant ainsi à contrepied des agriculteurs qui ont beaucoup investi et qui, de ce fait, supportent des charges financières importantes, charges que la modification des règles va rendre supérieures en valeur relative.

M. Jean-Paul Charié. Voilà quelque chose qu'il faut dire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Dans ce contexte, le groupe de travail créé à l'initiative du Premier ministre sur le problème de l'endettement des agriculteurs et placé sous la responsabilité du ministre de l'économie et des finances, Michel Sapin, devra examiner avec les partenaires concernés quels instruments d'allégement des charges financières il est possible de mettre en place : réduction d'intérêts si c'est nécessaire, consolidation de prêts, plus généralement aménagement de la dette. Il faut explorer rapidement la palette des possibilités, mais il est certain que ces mesures devront être ciblées prioritairement en direction des nouveaux investisseurs, notamment des jeunes. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Il n'y en aura plus, de jeunes agriculteurs ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Qu'est-ce qui peut les motiver ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Sûrement pas vous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Sûrement pas vous, en effet !

La politique que nous menons pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs a été modernisé au cours des dernières années. Elle a été complétée par un ensemble de mesures figurant dans le plan d'adaptation dont le principe et les orientations avaient été proposés par le Président de la République et qui a été arrêté par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 28 novembre 1991.

Ce plan, il faut le rappeler, a permis de créer la préretraite agricole, qui devrait faciliter la restructuration des exploitations. Il constitue un progrès social considérable et doit être l'instrument d'une plus grande solidarité entre les générations.

Désormais, les chefs d'exploitation âgés de cinquante-cinq à soixante ans qui souhaitent cesser leur activité pourront le faire dans des conditions matérielles humainement et socialement...

M. Jean-Paul Charié. Indécentes !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... acceptables qui leur garantiront une vie décente *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, surtout si l'on tient compte de certaines possibilités de cumul que la réforme a ménagées grâce à l'intervention de la France.

M. Jean-Paul Charié. Non !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Après l'intervention de la loi du 31 décembre 1992 et du décret du 27 janvier 1992, l'instruction des demandes de préretraite, déjà fort nombreuses, par les services déconcentrés de l'Etat est désormais une réalité.

Par ailleurs, à côté du système des préretraites, le plan d'adaptation comprenait aussi deux dispositions importantes visant à permettre aux jeunes exploitants agricoles d'affronter le marché dans de meilleures conditions.

Il prévoyait, d'une part, un allégement substantiel de la fiscalité sur la transmission des exploitations louées par bail à long terme *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)*...

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas encore fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et, d'autre part, une aide spécifique pour les jeunes investisseurs récemment installés dans le secteur de la production bovine et ovine. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)*

C'est plutôt dans cette seconde direction que des propositions pourront être faites par le groupe de travail dont le Premier ministre m'a confié la responsabilité, afin notamment – écoutez bien cela ! – que la reprise des exploitations libérées par des préretraités s'accompagne d'une réelle restructuration au bénéfice des jeunes et d'un effort marqué de modernisation des installations.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Je croyais qu'il s'agissait de favoriser les agrandissements ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il est, en effet, plus que jamais nécessaire, si nous voulons maîtriser le développement de l'espace rural, de mettre en œuvre une politique d'installation, sélective, certes, mais aussi dynamique, qui aide les nouvelles générations d'agriculteurs à être compétitives.

Il nous faudra, bien entendu, revoir les critères appliqués pour apprécier la viabilité des exploitations afin de mettre en cohérence avec les nouvelles conditions créées par la réforme de la PAC.

Mais nous devrons également, à cette occasion, prendre en compte, dans la politique d'installation, nos préoccupations concernant l'occupation de l'espace et, au-delà, nos ambitions pour les zones rurales.

Nous devrons ainsi appuyer les projets – de plus en plus nombreux – de diversification par rapport à la production agricole proprement dite au moyen de l'exercice d'activités connexes comme le tourisme à la ferme ou l'entretien de l'espace, ou grâce à une meilleure valorisation des produits.

De même, une attention particulière devra être apportée aux projets d'installation qui font place à des modes de production plus extensifs et qui, dans certains cas, pourront se réaliser à partir de superficies libérées par des préretraités. Il faudra, pour ce faire, veiller notamment à une bonne articulation entre les aides à l'installation, les nouvelles mesures agri-environnementales et les nombreuses initiatives locales pouvant concourir à la restructuration des exploitations.

Il ne faut pas qu'il y ait de zones ou de régions abandonnées au bord du chemin par la réforme de la PAC.

M. Jean-Paul Charié. Oh, il y en aura !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour ce faire, nous disposons d'outils pour renforcer notre soutien aux zones difficiles.

D'abord, le risque de délocalisation de certaines productions a été pris en compte et il sera contrôlé dans les mécanismes même de la réforme afin qu'il n'y ait pas de transferts de droits à produire d'une région à une autre, d'un département à un autre.

M. Jean-Paul Charié. C'est incontrôlable !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ensuite, la reconnaissance au niveau communautaire des signes de qualité, notamment les appelations d'origine et les indications géographique, de provenance devrait constituer à la fois une protection et un gage de dynamisme pour les productions de certaines zones dites défavorisées : les fromages bien sûr, mais aussi les viandes de qualité.

Par ailleurs, la suppression progressive du lien entre le foncier, avec ses références cadastrales, et certaines charges pesant sur l'agriculture – foncier non bâti, cotisations sociales – devrait profiter essentiellement à ces zones d'activités agricole extensive.

La montagne continuera à faire l'objet d'un traitement particulier *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* en raison de ses handicaps naturels. L'indemnité spéciale montagne sera revalorisée. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jeanny Lorgeoux. Alors, monsieur Ollier, on ne dit plus rien maintenant ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les aides spécifiques, telle l'aide à la qualité, seront maintenues voire renforcées.

Les programmes de développement des zones rurales – les PDZR – issus de la réforme de fonds socio-structurels, programmes qui associent la Communauté, l'Etat français, la région, seront maintenus.

M. Jean-Paul Charié. Des promesses ! Ce serait trop beau !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ils sont maintenant entrés dans une phase opérationnelle et ils comportent, la plupart du temps, un volet agricole important.

Enfin, les aides agri-environnementales, que j'ai évoquées tout à l'heure, trouveront naturellement une application évidente et prioritaire dans ces zones fragiles, mais qui sont souvent de très grande valeur pour l'écologie et de par la beauté des paysages.

M. Patrick Ollier. Que faites-vous pour les quotas laitiers en montagne ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Au terme de cet exposé introductif sur le contenu de l'accord du 21 mai 1992, son application et la mise en œuvre du plan d'adaptation de l'agriculture française, je souhaite vous apporter une dernière information sur un sujet qui touche beaucoup d'entre vous : l'indemnisation des calamités agricoles. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Depuis le temps qu'on en parle !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Après de nombreuses réunions de travail entre les ministères concernés et des contacts répétés, comme chaque fois, avec la profession, un arbitrage a été rendu par le Premier ministre.

La commission nationale des calamités agricoles se réunira demain, 25 juin.

Elle aura d'abord à se pencher sur les conditions de l'équilibre financier du fonds en 1992 et sur la prise en charge des sinistres de 1991.

L'indemnisation du gel arboricole et viticole du printemps 1991 et de la sécheresse de l'été 1991 est prévue dans le cadre d'une enveloppe de 1,250 milliard de francs en 1992. S'y ajoute la prise en charge, en 1993, 1994 et 1995, d'une partie des annuités de prêts contractés par les viticulteurs touchés par le gel, au rythme de 150 millions de francs par an pendant trois ans sur le fonds de solidarité viticole.

C'est donc, au total, une somme de 1,7 milliard de francs qui sera consacrée à la prise en charge des pertes provoquées par les trois sinistres majeurs que l'agriculture fançaise a eu à supporter en 1991.

En ce qui concerne les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses d'indemnisation proprement dites – 1 250 millions de francs – supportées par le fonds de calamités, elles seront constituées ainsi : 250 millions de francs actuellement disponibles sur le fonds ; 200 millions de francs de subvention complémentaire de l'Etat ; 300 millions de francs résultant de la consolidation d'un emprunt contracté auprès du Crédit agricole en 1987, c'est-à-dire par un autre que moi – c'était une façon un peu rapide de régler les problèmes ; 500 millions de francs d'avance consentis par Unigrains à partir de ses réserves jusqu'à présent déposées au Trésor, avance qui sera rémunérée au taux du livret A des caisses d'épargne et remboursable à compter de 1995.

Ainsi, le plan de financement étant enfin arrêté, la commission nationale des calamités pourra examiner, lors de sa prochaine réunion, c'est-à-dire dès demain, l'enveloppe financière et les règles d'indemnisation relatives à chacun des trois sinistres majeurs de 1992 : sécheresse, gel arboricole et gel viticole.

M. Jean-Paul Charié. Et le socialisme ! Le socialisme est le quatrième sinistre majeur ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Trois cents millions de francs seront accordés au titre de la sécheresse de l'été dernier. Mais en attendant que le régime des calamités puisse prendre en charge les sinistres recensés, des prêts spéciaux calamités ont été rapidement accordés ainsi que des aides pour l'achat de fourrage à taux réduit d'un montant total de l'ordre de 100 millions de francs.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cinq cent cinquante millions de francs seront consacrés à l'indemnisation du gel arboricole du printemps 1991 au titre duquel soixante-douze départements ont, d'ores et déjà, été déclarés sinistrés.

Là aussi, il faut rappeler qu'avant que le régime des calamités soit en mesure d'intervenir, de nombreuses mesures d'urgence ont été prises. Elles nous ont d'ailleurs valu des remerciements de la part des agriculteurs. Ainsi, dès l'automne 1991, une enveloppe de 100 millions de francs a été débloquée pour étaler les charges financières des exploitations sinistrées ; 450 millions de francs ont été consacrés à la mise en place de prêts bancaires de trésorerie à taux nul ; la procédure légale et conventionnelle d'indemnisation du chômage partiel a été mise en œuvre ; en accord avec la mutualité sociale agricole, l'étalement du règlement des cotisations sociales a été rendu possible ; enfin, la taxe sur le foncier non bâti a été allégée.

Ce plan s'est mis en place très rapidement au printemps dernier.

Enfin, s'agissant du gel viticole, 400 millions de francs d'indemnités ont été versés en 1992 par le fonds des calamités. S'y ajouteront, en 1993, 1994 et 1995, 150 millions de francs par an qui seront inscrits sur le fonds de solidarité viticole pour la prise en charge partielle des annuités de prêts bonifiés que les viticulteurs sinistrés ont dû contracter.

L'indemnisation devra être opérée de façon sélective. Il est proposé de la réserver prioritairement aux producteurs de vins de qualité courante dont le produit brut par hectare est inférieur à un certain seuil à définir. Il s'agit de ceux qui ont le plus souffert.

A nouveau, il convient de rappeler que, dans l'attente de l'intervention du fonds de calamités, l'Etat n'est pas resté inactif. Des aides à la trésorerie des caves coopératives ont été mises en place ainsi que des prêts adaptés aux difficultés financières immédiates des exploitants viticoles. Cela a permis de mobiliser un million de francs.

www.lura.com

Pour l'avenir, le Gouvernement a adopté un projet de réforme du fonds des calamités agricoles, après concertation avec la profession. Cette réforme comprendra plusieurs volets.

Premièrement, les interventions du fonds seront adaptées. Elles seront désormais mieux ciblées, grâce à l'application d'une franchise sur les pertes indemnisables, calculée en pourcentage du produit brut d'exploitation, et d'un plafonnement du montant des pertes indemnisables. Ainsi, avec la franchise à la base et le plafonnement au-dessus, on pourra intervenir de façon plus efficace et dans des délais plus rapides.

Ces mesures de régulation des indemnisations pourront être appliquées dès 1992, notamment aux pertes provoquées par le gel arboricole de 1991.

Deuxièmement, le fonds sera alimenté par des ressources plus évolutives, grâce à la perception d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations.

M. Jean-Paul Charié. Encore une taxe supplémentaire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Au taux de 0,1 p. 100, cette taxe pourrait rapporter 350 millions de francs par an. Il s'agit là de diversifier et de mieux moduler les ressources du fonds. Le principe de la parité de financement entre l'Etat et la profession est maintenu.

La création de cette nouvelle ressource fera l'objet d'un texte législatif. Sa perception ne pourra donc être effective qu'à partir 1993.

M. Jean-Paul Charié. Et voilà !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Troisièmement, un nouveau produit d'épargne-calamité sera créé.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Encore faut-il pouvoir épargner !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Afin d'encourager la formation d'une épargne de précaution par des exploitants, comme les arboriculteurs et les viticulteurs, exposés aux risques climatiques, il sera créé un nouveau produit d'épargne qui comportera les avantages fiscaux et financiers d'un contrat d'assurance-vie...

M. Jean-Paul Charié. Pour pouvoir épargner, il faut avoir des revenus !

M. le président. Monsieur Charié, calmez-vous !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... mais qui, en outre, permettra au souscripteur d'obtenir, en cas de calamités,...

M. Jean-Paul Charié. Pour épargner, il faut gagner de l'argent ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Charié, je vous en prie.

M. le ministre l'agriculture et de la forêt. ... un prêt à taux réduit d'un montant largement supérieur à l'épargne déposée en vue de faire face à des difficultés de trésorerie.

M. Jean-Paul Charié. Près de 60 p. 100 des agriculteurs ne gagnent pas le SMIC !

M. le président. Monsieur Charié, si vous voulez interrompre M. le ministre, demandez-le-lui. Sinon, ayez la patience d'attendre le moment où vous interviendrez dans la discussion. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Ollier. M. Charié a raison !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je laisse à l'auteur de ces cris le soin de les qualifier.

M. Patrick Ollier. Ce sont les cris de la vérité !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Auraient-ils pour objet d'empêcher d'entendre certaines informations que je donne ? Mais, de toute façon, elles figureront au *Journal officiel* - pour ceux qui savent lire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Monsieur le ministre, ne faites pas de la provocation !

M. Jean-Paul Charié. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ? *(« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne souhaite pas être interrompu par M. Charié, monsieur le président.

M. le président. Mes chers collègues, laissez conclure M. le ministre. Il a presque terminé.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La création d'un nouveau produit d'épargne calamités, disais-je *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*...

Je recommence mon explication, puisque certains semblent ne pas l'avoir très bien entendue. Et je recommencerai jusqu'à ce que tout le monde m'ait bien compris.

Nous allons donc créer un nouveau produit d'épargne « calamité » afin d'encourager la formation d'une épargne de précaution par les exploitants. La profession le réclamait depuis des années, et je constate, mesdames, messieurs de l'opposition, que vous ne l'avez pas fait à l'époque où vous étiez au pouvoir ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Pour encourager la formation de cette épargne, notamment par les arboriculteurs et les viticulteurs qui nous le demandent et qui sont les plus exposés aux risques climatiques, il sera créé un nouveau produit qui comportera les avantages fiscaux et financiers d'un contrat d'assurance-vie, mais qui, en outre, permettra aux souscripteurs d'obtenir, en cas de calamité, un prêt à taux réduit, en vue de faire face à des difficultés de trésorerie, d'un montant largement supérieur à l'épargne déposée.

M. Eric Doligé. Il faut créer une commission !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette réforme que nous sommes en train de mettre en place répondra très largement à une demande très ancienne de la profession. A l'avenir, elle permettra aux agriculteurs d'être indemnisés plus rapidement et de connaître, face aux risques climatiques, une sécurité qui ne leur a jamais été accordée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Ollier. Quel aveu !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mesdames, messieurs les députés, je conclurai en disant que, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, la France est un grand pays agricole...

M. Jean-Paul Charié. Tiens !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et qu'il nous faut aujourd'hui, dans le cadre de la politique agricole, reconnaître la triple fonction de l'agriculteur : la fonction de production, qui consiste, comme dit l'agriculteur, à nourrir les hommes ; la fonction d'entretien ; la fonction d'occupation de l'espace sur le territoire qui est le plus vaste de la Communauté.

Pour cela, la Communauté et la République doivent soutenir l'action des agriculteurs, à due proportion des possibilités de chacun, en prenant en compte les inégalités de situation dues à la taille des exploitations, au type de culture et au climat.

M. Jean-Paul Charié. Provocation !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il faut réduire progressivement les inégalités,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... tout en sachant que l'on a besoin de tout le monde : des grands, des moins grands, des moyens et des petits.

Il convient d'assurer la compétitivité nationale, communautaire et internationale de l'agriculture française, c'est-à-dire d'assurer son rayonnement, bref, d'assurer le rayonnement de l'économie française !

M. Jean-Paul Charié. Sans agriculteurs !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pour cela, nous vous appelons tous à un acte de foi dans le dialogue et la concertation.

M. Bernard Pons. Avec les CRS !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui, la France a besoin de ses agriculteurs, l'Europe a besoin de ses agriculteurs. Regardons ensemble l'avenir en face. Soyons confiants et audacieux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. C'est nul ! C'est nul !

Rappel au règlement

Mme Nicole Catala. Je demande la parole pour un rappel au règlement. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, pour un rappel au règlement. *(Mêmes mouvements.)*

Mes chers collègues, je vous demande quelques minutes d'attention !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, non !

M. le président. Madame Catala, vous avez la parole.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, il est scandaleux d'entendre le ministre de l'agriculture répondre par la création de groupes de travail *(Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste)*...

M. Alain Le Vern. C'est pendant le débat qu'il faut dire cela ! Ce n'est pas un rappel au règlement !

Mme Nicole Catala. ...à l'angoisse qu'expriment aujourd'hui les agriculteurs sur les routes et aux portes mêmes de notre assemblée, où la police les contient. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Le Vern. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean Beaufils. C'est une intervention d'ordre général.

M. Alain Le Vern. Sur quel article, le rappel au règlement ?

Mme Nicole Catala. Il est scandaleux d'entendre un tel discours d'autosatisfaction *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* de la part d'un ministre qui vient d'accepter une réforme signant l'arrêt de mort d'une grande partie de l'agriculture française.

M. Alain Le Vern. Ce n'est pas un rappel au règlement !

Mme Nicole Catala. Il est scandaleux que le ministre de l'agriculture ait accepté, à quelques détails près, les propositions de Bruxelles *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste)*...

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Mme Nicole Catala. ...à l'égard desquelles le rapport établi par M. Rimarcix avait exprimé les plus vives inquiétudes. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste).* J'aimerais que M. Rimareix reprenne ici l'essentiel de son rapport.

M. le président. Madame Catala, ce n'est pas un rappel au règlement !

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, pour la clarté de nos débats, il était indispensable que cela fût dit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Madame Catala, je ne vous demanderai pas sur quel article était fondé votre rappel au règlement.

M. Bernard Pons. Sur l'article 58 !

Un député du groupe socialiste. C'était une violation au règlement !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, *Premier ministre.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai tenu à participer au début de ce débat...

M. Jean-Paul Charié. Vous avez très mal fait, hier soir, à la télévision ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Premier ministre. Je vous en prie !

M. Jean-Paul Charié. Vos propos étaient provocateurs !

M. le Premier ministre. Je ne crois pas que l'on rehausse le débat démocratique dans notre pays en se livrant à des incantations qui, finalement, prenant la forme d'agressions, n'apportent rien.

M. Jean-Paul Charié. Je n'agresse personne !

M. le Premier ministre. Ce que je tiens à dire, c'est que le discours très complet de M. Louis Mermaz, que vous pouvez critiquer et améliorer, a valeur d'engagement de la part du Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Paul Charié. Cela fait dix ans que vous vous engagez !

M. le Premier ministre. Je tenais à préciser, ne m'attendant néanmoins pas à l'observation de Mme Catala, la signification des groupes de travail.

Il nous a été reproché, selon moi à tort, de n'avoir pas consulté le Parlement lors de l'approbation de la politique agricole commune. *(« C'est exact ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Xavier Deniau. Ni avant, ni après !

M. le Premier ministre. Lors des débats budgétaires et des séances de questions orales, que je suis avec attention, combien de fois, d'un côté comme de l'autre, n'a-t-on pas posé le problème de l'agriculture française, de son devenir chez nous, en Europe et dans le monde !

M. Eric Doligé. Mais il n'y a pas eu de réponse !

M. le Premier ministre. J'admets volontiers que la méthode - d'ailleurs, c'est ce qui a été adopté hier à Versailles - devra être modifiée.

Vous avez déposé une motion de censure. J'ai naturellement entendu ce qui a été dit et, à la différence, peut-être, de certains, je prends en compte les avis, d'où qu'ils viennent.

Vous avez demandé, mesdames, messieurs les députés, un débat.

Mme Nicole Catala. Avant l'acceptation de la réforme ! Pas maintenant ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Premier ministre. Je forme le vœu que ce soit un débat de qualité et qu'il éclaire la démarche du Gouvernement.

Madame Catala, je ne pensais pas que vous interviendriez sous la forme d'un rappel au règlement. Vous avez mis en cause la création de groupes de travail. Mais ceux-ci ont été mis en place à la demande de la profession.

M. Jean-Paul Charié. Un mot, monsieur le Premier ministre ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Premier ministre. Nous aurions pu...

M. Jean-Paul Charié. Nous avons fait deux lois sur les cotisations sociales ! Vous avez refusé la réforme !

M. le Premier ministre. Monsieur Charié, laissez M. le Premier ministre s'exprimer !

M. le Premier ministre. Monsieur Charié, je vous en prie, ne vous livrez pas à des provocations inutiles alors que je souhaite clarifier le débat.

Nous aurions pu, disais-je, nous contenter de ce débat et de l'audience que j'ai accordée, avec M. Mermaz, aux organisations professionnelles représentatives. Nous aurions pu les recevoir ensuite et leur dire : « Voilà ce que nous avons arrêté ! »

M. Bernard Pons. Vous auriez eu tort !

M. Jean-Paul Charié. Quel aveu !

M. le Premier ministre. Nous avons tenu à ce débat pour entendre la représentation nationale et nous avons tenu à mettre en place des groupes de travail sectoriels pour entendre les professionnels de l'agriculture. Peut-être, monsieur Charié, connaissez-vous mieux que M. Lacombe ou M. Jacob les problèmes de l'agriculture.

M. Jean-Paul Charié. Mieux que vous, en tout cas ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Lurtech www.luratech.com

M. le Premier ministre. Moi, j'ai l'humilité de reconnaître que je les connais moins qu'eux et que je veux les entendre.

M. Jean-Paul Charié. Il fallait le faire avant la réforme de la politique agricole commune !

M. le Premier ministre. Après, naturellement, le Gouvernement fera son devoir et prendra ses décisions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Ca fait douze ans que vous dites cela !

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, premier orateur inscrit

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le ministre de l'agriculture, nous avions demandé ce débat, nous l'avons enfin obtenu. Puisse-t-il être utile aux trois millions d'hommes et de femmes qui vivent de et par l'agriculture.

Je dois dire que ce débat ne s'est pas très bien engagé et que, dans votre intervention d'une heure trente, les perspectives d'avenir ont un peu manqué.

J'ajoute que, dans la situation d'aujourd'hui, votre autosatisfaction est insupportable pour des millions d'hommes et de femmes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Forgues. Et votre suffisance ?

M. Pierre Méhaignerie. Des réformes étaient nécessaires dans la politique agricole, nous le savions, mais cette réforme de la politique agricole commune, on ne peut pas l'aimer telle qu'elle nous est proposée.

On ne peut pas l'aimer, d'abord parce qu'elle est choquante par sa logique de vente à perte compensée par des aides directes qui représenteront désormais jusqu'à 50 p. 100 du revenu agricole pour quatre productions principales : les céréales, les oléagineux, la viande bovine et la viande ovine.

On ne peut pas l'aimer non plus parce qu'elle engendrera, mais vous n'en avez pas parlé, une formidable complexité administrative...

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. ... et parce qu'elle est lourde d'incertitudes pour ceux qui vivent de l'agriculture.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Faire payer au contribuable ce que le consommateur ne paiera pas et est en grande partie un mirage. Le coût risque d'être trop élevé et la pérennité des aides problématique. Déjà, d'ailleurs, des ambiguïtés se manifestent quant à l'avenir du paquet Delors II.

Certes, avez-vous dit, le système des *deficiency payments* existe aux Etats-Unis, mais avec deux millions d'agriculteurs !

M. Gérard Longuet. Pas avec neuf !

M. Pierre Méhaignerie. Nous en avons effectivement neuf millions en Europe !

Enfin, cette politique est difficile à comprendre, et on ne peut pas aimer ce qu'on ne comprend pas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Aussi, monsieur le ministre, votre engagement, qui engage la nation tout entière, devra, je crois, être réexaminé dans trois ans, et votre politique éventuellement réformée à la lumière de l'évolution du marché mondial et des résultats obtenus.

M. Jean-Louis Dumont. C'est prévu !

M. Pierre Méhaignerie. Aussi, je ne ferai pas une critique systématique de ce qui a été négocié à Bruxelles *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)* parce que cette réforme peut produire le pire ou l'acceptable.

Mais, monsieur le ministre, vous n'avez su ni préparer les esprits ni trouver le ton juste pour réduire le formidable désarroi du monde agricole. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

En effet, quelle autre catégorie professionnelle en France accepterait aujourd'hui un tel changement de mode de pensée, un tel choc culturel ?

On voulait produire pour le marché mondial. C'était notre engagement à tous. On voulait nourrir le monde. On parle maintenant de mise en jachère.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Pierre Forgues. C'est trop facile !

M. Pierre Méhaignerie. On voulait conquérir des parts de marché. On parle désormais de diminution de nos exportations. Vous n'avez pas parlé de certains engagements pris au GATT. Qu'en est-il de certaines négociations actuellement commencées sur la réduction des exportations européennes vers les marchés mondiaux ?

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. On parlait de responsabilité personnelle, d'entreprise, de compétitivité, et on entre dans une certaine logique d'assistance.

M. Gérard Longuet. Une logique d'assistance certaine !

M. Pierre Méhaignerie. Face à ce changement qui ne peut être, et vous ne le comprenez pas, qu'un processus pénible d'adaptation, quel message le ministre de l'agriculture a-t-il tenu ces dernières semaines ?

M. Jean-Louis Goasduff. Les CRS !

M. Pierre Méhaignerie. Il a dit que la France avait remporté une grande victoire, que tout allait être simple et beau, que l'environnement serait désormais pris en compte et que les revenus agricoles allaient augmenter. En fait, personne n'en sait rien, ni vous ni moi !

M. Jacques Barrot. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Mais nous savons que les risques de baisse sont plus grands que les perspectives de hausse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

N'aurait-il pas mieux valu tenir un discours de vérité, de courage et, finalement, de dignité ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Santrot. Vous en connaissez un rayon !

M. Pierre Méhaignerie. S'il vous plaît, laissez chacun s'exprimer ! Vous répondrez ensuite ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Gaston Rimareix. A qui le dites-vous !

M. Jean-Marie Leduc. M. Charié a donné l'exemple tout à l'heure !

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le ministre, une nouvelle mutation agricole était en gestation depuis quelques années et, nous le savons tous, les espoirs que nous avions mis dans les années 70 et 80 ne se sont pas concrétisés. La production alimentaire augmente de 2 à 3 p. 100 par an et les 350 millions de consommateurs européens n'ayant, hélas, qu'un estomac, on ne peut pas décemment les inciter à manger plus.

La conquête du marché mondial à coup de subventions a des limites budgétaires et internationales que nous comprenons.

Nourrir les pays en voie de développement ou nourrir la Communauté des Etats indépendants : le problème est beaucoup plus complexe et les régimes alimentaires sont différents.

Souvenons-nous que notre aide alimentaire a été parfois accusée de tuer les paysanneries locales africaines en accélérant la baisse des prix agricoles locaux.

M. Guy Monjalon et M. René André. C'est vrai !

M. Pierre Méhaignerie. Ce discours de courage, d'adaptation, les agriculteurs pouvaient le comprendre car ils ont déjà assumé avec succès deux mutations : celle des années 50, marquée par la modernisation pour répondre à la demande intérieure, et celle des années 1960-1962, marquée par l'ouverture de l'Europe et l'exigence de parité.

Lura Tech www.luratech.com

Ces deux révolutions ont produit des résultats dont les agriculteurs, et plus encore la nation, peuvent être fiers : alimentation en quantité et en qualité, à des prix raisonnables, balance commerciale qui est passée d'un déficit de 10 milliards de francs à un excédent de 50 milliards.

Ces deux révolutions auraient pu atteindre encore de bien meilleurs résultats si, dans les années 50-70, un million d'emplois supplémentaires avaient été orientés vers les zones rurales. De nombreux problèmes structurels de l'agriculture auraient alors été résolus et les zones en déclin seraient aujourd'hui moins en danger de dévitalisation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Jean-Marie Leduc. Qui était aux affaires ?

M. Pierre Méhaignerie. Quant aux difficultés liées à l'immigration, il ne sert à rien de se renvoyer mutuellement des slogans ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Ollier. Ecoutez, messieurs !

M. Pierre Méhaignerie. Aujourd'hui, face à ce désarroi du monde rural, il nous reste à éviter le pire et à aller vers l'acceptable. Le pire, ce serait une nouvelle baisse de revenu qui serait insupportable pour ces familles d'agriculteurs.

M. Jean-Paul Charié. Dont le revenu est déjà faible !

M. Pierre Méhaignerie. Même si vous parlez souvent de « gros » agriculteurs, ils sont peu nombreux, et beaucoup de familles d'agriculteurs françaises ont des petits ou très moyens revenus, compte tenu de la dureté de leur travail.

M. Bernard Pons. Très juste ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Méhaignerie. Le pire serait aussi un appauvrissement des zones rurales. Il est trop facile de parler des inégalités dans le monde rural. Je vous assure que quelques milliers d'agriculteurs seulement pourraient véritablement partager.

M. Bernard Pons et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Cette idée du partage à l'intérieur du monde agricole est facile, mais un peu démagogique ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Marie Leduc et M. François Potriat. On peut différencier les aides !

M. Pierre Méhaignerie. Certes, mais croire que l'on peut tout compenser, comme l'a laissé entendre le ministre de l'agriculture, est une illusion.

M. Pierre Forgues. Nous n'avons pas dit « tout » !

M. Pierre Méhaignerie. Peut-être M. le ministre m'éclairera-t-il sur ce point dans sa réponse.

Il faut, ai-je dit, aller vers l'acceptable, c'est-à-dire vers une meilleure adaptation de l'offre et de la demande internationales, un moindre coût budgétaire, des excédents permettant d'utiliser l'argent à d'autres fins et une meilleure prise en compte des problèmes de l'environnement.

Cette évolution vers l'acceptable impose aux pouvoirs publics français deux changements de taille.

Le premier est une politique agricole nationale complémentaire de la politique européenne. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* Depuis dix ans, si l'on compare avec l'Allemagne, cette politique agricole n'existe plus en France.

M. Jean-Paul Charié et M. Francis Geng. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Deuxième changement : il faut définir une politique d'aménagement du territoire, car les problèmes agricoles n'ont pas de solution purement agricole.

M. Gérard Longuet. C'est vrai !

M. Pierre Méhaignerie. Dans cette perspective de changement, le groupe de l'Union du centre propose quatre séries de mesures.

D'abord, il faut réduire certaines charges et utiliser au mieux les marges de manœuvre françaises pour rétablir un meilleur climat de confiance en l'avenir. Certes, ce sera un peu difficile avec l'actuel Gouvernement...

M. Jacques Blanc. Il faut en changer !

M. Pierre Méhaignerie. ... car les agriculteurs ont le sentiment de ne pas être suffisamment considérés.

M. Didier Migaud. Tandis qu'avec vous !...

Mme Marie Jacq. Avec vous, il y a eu aussi des manifestations !

M. Pierre Méhaignerie. Tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de groupes de travail. Il y a trois ans, en novembre 1989, Edmond Alphandéry et quelques autres, dont moi, ont proposé, alors qu'il y avait un excédent budgétaire de quinze milliards de francs, de supprimer la part départementale et la part régionale de l'impôt foncier non bâti.

M. Bernard Stasi. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Un ministre dont je tairai le nom nous a répondu : « Ne croyez-vous pas qu'il y a des secteurs beaucoup plus prioritaires que l'agriculture ? » *(Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Blanc. Son nom !

M. Pierre Méhaignerie. La réduction des charges et l'utilisation des marges de manœuvre, c'est la suppression des parts départementale et régionale de l'impôt foncier non bâti mais, depuis trois ans, nous la réclamons sans succès.

C'est aussi l'amélioration du système de provision pour investissement et l'accroissement de l'indemnité spéciale de montagne. Mes collègues Jacques Barrot, Adrien Durand, Michel Jacquemin et Jean Briane, ici présents, souhaitent que le quota, pour un troupeau mixte, puisse s'élever à 150 000 litres de lait, afin d'aider les zones d'élevage mixte.

Voilà pour la réduction des charges.

En second lieu, monsieur le ministre, vous avez dit qu'il fallait mieux utiliser les mesures agri-environnementales. Il y a là des marges d'initiative et de créativité. Or, jusqu'à maintenant, la France a très peu utilisé les possibilités offertes par la Communauté, spécialement l'article 19. Je souhaiterais que vous puissiez proposer aux départements et aux régions des initiatives de financement de plans départementaux permettant de faire émerger ces milliers d'activités nouvelles dont parlait il y a quelques jours le président du CNJA.

M. Claude Galametz. Bonne idée !

M. Pierre Méhaignerie. Ce ne seraient pas des mesures venues d'en haut, mais une liberté laissée aux communautés de base. Sinon, les propositions de M. Delors ne permettront pas, contrairement à ce qu'il affirme, de stopper l'exode rural.

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Pierre Méhaignerie. A cet égard, MM. Stasi, Vecten et Machet ont proposé des initiatives pour le département de la Marne, et nous attendons vos réponses, monsieur le ministre.

M. Pierre Esteve. Rien que des membres de l'UDC ! *(Sourires.)*

M. Pierre Méhaignerie. Il faudrait aussi que les assises du monde rural aient lieu.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de groupes de travail. Nous partageons cette idée, mais les groupes de travail sont parfois faits pour gagner du temps. Il en est ainsi du groupe sur l'aménagement du territoire et des zones rurales. Toutes les propositions ont été remarquablement exposées dans le rapport de Jean-François Poncet. Nous attendons toujours le débat et les concrétisations.

Dernier élément : il faut offrir de nouvelles perspectives en matière d'aménagement du territoire. Parce que le Gouvernement n'a pas su trouver le ton juste, ni préparer les modalités d'accompagnement, le retour de la confiance sera lent. C'est probablement sur les problèmes d'aménagement du territoire que le Gouvernement et les collectivités publiques peuvent le plus agir. Il n'y aura pas de qualité de vie dans la région Ile-de-France si la population des zones urbaines augmente de 2 millions d'habitants dans les dix ou douze ans qui viennent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

Inversement, il n'y aura pas de qualité de vie en zone rurale s'il n'y a pas maintien de la vie.

M. Jacques Blanc. C'est vrai !

M. Pierre Méhaignerie. C'est probablement sur ce dossier des activités en zone rurale que se jouera l'échec ou la réussite de la politique agricole.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. C'est là que, depuis dix ans, les carences sont les plus criantes : retard dans l'effort de désenclavement routier, reconcentration des centres de décision, politique culturelle de prestige.

De la Nièvre à l'Isère, de la Vendée aux Vosges...

M. Jean-Paul Charié. En passant par le Loiret !

M. Pierre Méhaignerie. ... de l'Ille-et-Vilaine à l'Hérault, il y a un immense chantier d'aménagement du territoire. Nous attendons du Gouvernement une politique agricole nationale plus ambitieuse, afin de réussir cette troisième mutation de l'agriculture.

Les agriculteurs français le méritent bien, et si le Premier ministre avait été encore là pour écouter les responsables de l'opposition et de la majorité...

M. Jacques Blanc. Il s'en fout !

M. Pierre Méhaignerie. ... je lui aurais dit : « Souvenez-vous des années 1960-1962 ! » Le Premier ministre s'appelait alors Michel Debré. Je n'ai pas toujours partagé ses vues européennes, mais il a pris les problèmes à bras-le-corps...

M. Gérard Longuet. Très bien !

M. Pierre Forgues. Et Pisani ?

M. Pierre Méhaignerie. ... et les agriculteurs eux-mêmes ont été pendant cette période les acteurs de cette mutation utile à la nation.

M. Gérard Bapt. Avec M. Pisani !

M. Pierre Méhaignerie. Ce serait, monsieur le ministre de l'agriculture, un changement heureux par rapport à ce qui a été perçu par le monde agricole depuis dix ans. En avez-vous la volonté ? Nous le saurons au mois de juillet. Pour le moment, ce n'est pas votre discours qui permet de répondre à la question. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Dinet.

M. Michel Dinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si nous faisions de ce débat l'occasion de poser lucidement un certain nombre de problèmes, de comprendre ensemble et d'expliquer objectivement une situation européenne et internationale qui a changé, d'évacuer autant que possible la démagogie et les propos de Cassandre, de cerner ce qui peut encore être modulé et ce qui n'est pas évitable, alors nous servirions tout à la fois notre pays et nos agriculteurs. Je souhaite que nous y parvenions.

Il est des moments de crise où la capacité collective à poser les vrais problèmes, le réalisme des analyses et la dignité des propos peuvent permettre de passer de l'angoisse, voire du désespoir, aux mobilisations collectives.

Un débat de censure a déjà eu lieu. Il a permis le choc classique des blocs politiques, et c'est utile dans une démocratie. Il n'a cependant pas engagé notre pays, reconnaissons-le ensemble, dans une perspective claire de mutation, parce que rien n'est facile.

Ce débat de censure n'était donc pas suffisant.

Une seconde phase était nécessaire. Elle est attendue par les agriculteurs, préoccupés par le nouveau contrat que notre pays souhaite conclure avec eux pour la décennie qui vient et par les règles qui le régiront. Elle est attendue par notre société tout entière, soucieuse de qualité de vie, de respect de l'environnement, d'aménagement du territoire, sans doute plus complice qu'hier de ses agriculteurs.

Notre société doit s'engager clairement et dire l'effort qu'elle est prête à consentir pour payer, directement ou indirectement, le prix de la production alimentaire, mais aussi des services que l'activité agricole engendre d'une manière trop considérée jusqu'à présent comme naturelle.

M. Jean-Pierre Lapaire. Très bien !

M. Michel Dinet. L'agriculture française ne peut se concevoir sans l'Europe. La politique agricole ne pouvait pas être en l'état poursuivie.

Une politique agricole sans l'Europe ? Qui oserait sérieusement défendre dans notre pays l'idée d'un marché agricole reprenant les dimensions de notre Hexagone ?

PAC égale Maastricht, entend-on et entendra-t-on ici ou là. Mais faisons attention, dans le débat qui nous conduit au référendum de l'automne prochain, aux récupérations politiques hasardeuses. Quel que soit notre avis sur l'évolution des institutions communautaires, nous n'avons pas le droit de tromper l'opinion : il faut dire et redire que jamais notre agriculture n'aurait pu se développer comme elle l'a fait, hors d'une politique européenne commune. Il serait suicidaire de faire croire le contraire à des fins strictement politiciennes.

M. Jean-Paul Charié. C'était vrai avant que vous ne soyez aux affaires ! Malheureusement, ça ne l'est plus !

M. Michel Dinet. Monsieur Charié, permettez-moi de vous dire que, dans cette discussion, je ne suis mandaté par personne, ni le mandataire de personne !

M. Jean-Paul Charié. Vous êtes l'orateur du parti socialiste !

M. Michel Dinet. Je suis animateur, comme d'autres, d'une réflexion dans mon propre groupe. Vous l'êtes peut-être aussi au sein du vôtre. Aujourd'hui, dans une situation extrêmement difficile, notre pays et les agriculteurs attendent non pas des slogans et des invectives, mais un débat, des échanges et des idées en commun ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Ils attendent une bonne réforme, pas un débat !

M. Patrick Ollier. Nous sommes au pied du mur !

M. Jean-Paul Charié. Les agriculteurs attendent du concret, du positif !

M. le président. Monsieur Charié, vous aurez l'occasion d'intervenir dans la discussion ! Veuillez poursuivre, monsieur Dinet.

M. Michel Dinet. Il n'empêche que la réforme de la politique agricole commune était inévitable. Ayons même le courage de dire ensemble que la règle de l'unanimité n'a pas permis suffisamment tôt de prendre le virage nécessaire et que, de demi-mesures en adaptations, nous sommes arrivés à une impasse.

Dès 1968, le rapport de la commission Vedel disait clairement : « Le soutien inconditionnel des marchés ne peut être maintenu tel quel ; il deviendra de moins en moins admissible de faire assumer à des prix un rôle pour lequel ils ne sont pas faits : assister des producteurs en soutenant des produits dont les débouchés croissent moins vite que les disponibilités... Ce système est antiéconomique, entaché de contradictions, peu efficace et inéquitable. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Doligé. Vous venez de dire le contraire !

M. Michel Dinet. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Si 28 milliards d'ECU ont été dépensés en 1990, 35 milliards l'auront été en 1992 et 42 milliards le seront dans trois ou quatre ans. On déplore une production artificiellement excédentaire de 27 millions de tonnes de blé et de un million de tonnes de viande, avec ses conséquences sur l'environnement qui nous concernent tous. Et tout cela pour aboutir, malgré les disparités, à une baisse continue du revenu agricole !

Je citerai deux exemples.

Premier exemple : à force de surcharger le sol en engrais, la terre est devenue la cause de surplus alors qu'elle n'en est que le support. Et l'on en vient à envisager aujourd'hui son abandon partiel !

Deuxième exemple : avec des hormones favorisant la croissance ou la lactation et l'utilisation d'aliments concentrés, on en est arrivé à donner en nourriture aux veaux de la poudre de lait !

C'est à cela que nous sommes parvenus collectivement – je dis bien : collectivement. Il fallait changer de politique tôt ou tard !

www.libtaireb.com

M. Pierre Estève. Absolument !

M. Michel Dinet. Si l'annonce a été si brutale, faisant l'effet d'un électrochoc, n'est-ce pas que la solution du problème a été trop longtemps reportée ?

M. Jean-Pierre Defontaine. Absolument !

M. Eric Doligé. C'est là que le bât blesse !

M. Michel Dinet. Il faut dire la vérité ! Non, on ne pouvait pas différer le passage à une production plus maîtrisée.

M. Jean-Paul Charié. En créant un électrochoc ?

M. Michel Dinet. Non, on ne peut pas faire fi des contraintes politiques et commerciales du marché international !

Non, la dignité impose que la faim du tiers monde ne nous serve pas de prétexte. Il y a effectivement un véritable drame à parler, d'un côté, excédents de blé ou de viande et, de l'autre, de faim dans le monde, mais il y a démagogie et même violence à faire croire que l'un peut solutionner l'autre.

M. Jean-Paul Charié. Quel socialisme ! Quelle incompétence !

M. Michel Dinet. Oui, nous devons tirer de la paysannerie internationale de précieuses leçons et mesurer, à l'Est comme au Sud, le coût social de l'abandon de milieux ruraux vivants.

Oui, le maintien d'une occupation agricole de l'espace doit se faire sur l'esprit d'entreprise et la capacité d'innover dans le cadre d'un contrat social renouvelé entre la nation et ses paysans !

Oui, la seule frontière de nos résistances ne peut être que celle de la Communauté européenne face à la rudesse du libéralisme international ! *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Oh la la !

M. Michel Dinet. L'accord global négocié et accepté par le ministre Louis Mermaz au nom du Gouvernement français, qui s'appliquera à partir de 1993, ne renonce pas, il faut le préciser, aux principes de l'Europe verte : il y aura la libre circulation des produits, la préférence communautaire, la solidarité financière.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Michel Dinet. Cet accord transforme les aides aux produits en aides à l'exploitation et veut garantir le revenu des agriculteurs. Sur le plan économique, en rapprochant les prix intérieurs de ceux du marché, il souhaite améliorer la compétitivité des productions communautaires et, par conséquent, la situation des marchés agricoles.

Il offre une utilisation plus juste des financements publics en favorisant le maintien des agriculteurs sur l'ensemble du territoire. Il y a là un point d'équilibre entre force économique dans un marché ouvert, solidarité sociale et aménagement du territoire.

Il y a enfin sauvegarde de nos intérêts nationaux dans une unité à douze ressoudée : le front uni issu du 21 mai évite le risque d'un coin placé par les Etats-Unis entre nos intérêts français et ceux d'un axe anglo-allemand, prêt à boucler les négociations du GATT, en sacrifiant la PAC au passage. N'y avait-il pas là, lucidement, une autre raison de conclure vite ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Doligé. Alors, tout va bien !

M. Michel Dinet. Je n'ai pas dit cela !

M. Jean-Paul Charié. Vous avez dit en introduction qu'il ne fallait pas être démagogue !

M. Michel Dinet. Rien ne sert d'insister sur la qualité du compromis : personne ne convaincra personne, et ce n'est pas cela qui est à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Charié. Ah bon ?

M. Michel Dinet. Je vous invite cependant à lire la presse européenne et américaine.

M. Jean-Paul Charié. Lisez plutôt la presse française ! Vous êtes député de la République !

M. Michel Dinet. Si nous avions sacrifié les intérêts français sur l'autel du GATT, les réactions seraient d'une tout autre nature.

M. Pierre Estève. Absolument ! Il faut tenir tête aux Américains !

M. Michel Dinet. Fallait-il faire ou non cette réforme ? Etait-il possible de la faire autrement ? Fallait-il instituer des quotas pour toutes les productions ? Fallait-il appliquer un système de quantièmes ?

La question n'est plus là.

Je citerai un responsable agricole national : « Cette réforme que nous n'avons pas souhaitée est maintenant là et il va donc falloir faire avec. Nous ne voulons pas reproduire l'erreur qui a été faite en 1984 avec les quotas laitiers. »

M. Patrick Ollier. Grâce à vous !

M. Michel Dinet. « La mutation qui se profile nécessite d'engager une véritable politique d'adaptation et de restructuration. »

M. Jean-Paul Charié. Qui était au gouvernement en 1984 ?

M. Michel Dinet. La question n'est plus là. Il s'agit plutôt, avant qu'elle ne soit mise en œuvre, de vous mandater, monsieur le ministre, pour préciser et améliorer les modalités de son application, en tenant compte de la diversité de nos agricultures régionales, en conciliant préoccupations économiques et aménagement du territoire – et cela n'est pas toujours facile – en évitant les contradictions voire les incohérences – et ce n'est pas toujours simple.

M. Pierre Estève. C'est vrai !

M. Michel Dinet. Ce débat et la semaine qui nous sépare du 30 juin doivent être mis à profit pour formuler des propositions. Mais il s'agit aussi de tracer les grandes lignes d'un plan d'accompagnement français, d'une véritable politique agricole nationale.

C'est à ces deux conditions que nous pourrons redonner espoir.

On a demandé pendant trois décennies à nos agriculteurs de produire plus, d'être plus performants. Toute la formation a été axée sur les progrès techniques. Les jeunes ont pris des risques financiers très importants en signant des plans de développement aujourd'hui remis en cause.

M. Jean-Paul Charié. Par qui ?

M. Michel Dinet. On leur propose une rétribution du travail qui n'est plus uniquement fonction des quantités livrées.

Même si, auparavant, les mécanismes de restitution faussaient les prix réels du marché, la marge existe avec un système de complément de revenu.

Il y a l'appréhension d'une baisse progressive de ces aides aux revenus. Il y a surtout la dimension psychologique qui fait que l'on craint une économie plus administrée et l'assistance de notre société.

M. Gérard Longuet. C'est vrai !

M. Michel Dinet. Il est vrai que nous sommes loin des années 60 où le pari proposé par la PAC visait à nourrir l'Europe et conquérir des marchés nouveaux, rôle premier de l'agriculteur invité de génération en génération à faire encore plus et mieux que son père.

M. Jean-Paul Charié. C'est normal !

M. Michel Dinet. Tout cela, nous l'avons entendu, nous l'avons compris, je l'ai compris et je ne suis pas le seul. Cette compréhension va au-delà des bancs de cette assemblée. J'ai le sentiment profond qu'au-delà des vociférations, dire gravement cette compréhension n'est pas vain quand c'est la dignité d'hommes et de femmes qui est en cause.

Mais comprenons-nous bien : quand une société ne peut ou ne veut pas payer son alimentation à son prix réel – le prix de 17 francs le kilogramme de pain est presqu'une insolence comparé à l'explosion des prix de la voiture ou du magnétoscope – elle peut fort bien rétribuer le travail de ses producteurs pour partie à la quantité livrée et pour partie par l'effort de la nation et des collectivités locales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Voilà le vrai sujet !

Eurotech www.lurotech.com

M. Michel Dinet. On évacuera alors les termes de « jardinier » ou de « cantonnier » de la nature, dont nous savons qu'ils sont effectivement jugés inacceptables par les intéressés, si la mutation s'opère sur la base d'un contrat signé avec des hommes debout et non pas assistés.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Michel Dinet. Sur le plan européen, des aménagements doivent être obtenus.

D'une manière générale, il y a lieu d'appliquer dès aujourd'hui le fameux principe de subsidiarité : la Communauté n'a pas à se préoccuper de la manière dont chaque pays, à l'intérieur d'enveloppes, met en œuvre sur le terrain l'esprit de la réforme.

Ces aménagements permettraient - mon collègue Gaston Rimareix reviendra en détail sur ces propositions - le respect de particularités nationales, comme la transparence des GAEC dans notre pays, ainsi que la recherche d'un équilibre entre une approche strictement économique et une volonté délibérée de couverture du territoire national.

Ainsi, et M. le ministre nous en a parlé, le calcul des aides compensatrices de la baisse des prix des céréales devrait prendre en compte non seulement les moyennes nationales, mais aussi les rendements locaux. Mais même dans notre pays, cette discussion-là ne sera pas facile à conduire.

De cette façon, on pourrait tenir compte des particularités géographiques - je pense à la montagne - ou climatiques de nos régions. On bloquerait ainsi l'effet pervers de la jachère qui peut aboutir à la délocalisation de productions.

M. Jean-Paul Charié. Il le reconnaît, lui !

M. Michel Dinet. Monsieur Charié, préoccupez-vous plus de ce que je dis que de qui le dit ! Mais je ne suis pas sûr que vous en soyez en ce moment capable ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Je viens pourtant d'approuver vos propos !

M. Michel Dinet. Les aménagements permettraient également le traitement particulier des zones défavorisées et des régions intermédiaires - je pense à la question des maïs, fourrage et à celle des troupeaux mixtes - comme une meilleure cohérence entre économie et environnement. Une logique extensive raisonnée n'est-elle pas plus économique que les coûts ultérieurs des corrections écologiques ?

M. Patrick Ollier. Mais vous mettez en concurrence l'économie et l'environnement !

M. Michel Dinet. Notre pays doit, parallèlement, s'engager dans une politique nationale ambitieuse pour accompagner et réussir la mutation engagée.

Il s'agit moins là quelle que soit son importance, d'un paquet financier à court terme, porteur d'ambiguïté dans l'opinion publique, que d'axes forts, cohérents et pluriannuels. On ne change pas en trois ans le cap qui a été maintenu pendant trente ans !

Premier axe : la France doit apprendre à utiliser mieux et plus fortement les dispositifs communautaires d'accompagnement dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire - je pense principalement à l'article 19. Il s'agit là d'une apparente évidence, qui mérite cependant d'être martelée.

Les prix vont baisser en trois ans et les coûts de production devront accompagner ce mouvement. Cela dépend, bien entendu, d'abord des agriculteurs. Ils sauront s'organiser autrement, imaginer, innover.

Mais cela dépend aussi de l'Etat - je pense notamment à la baisse progressive de la taxe sur le foncier non bâti, cohérente avec la préoccupation d'extensification, et aux cotisations sociales sur les revenus réinvestis.

Pourquoi notre pays, et ce n'est pas M. Gatel qui me contredira,...

M. Jean Gatel. Certes non !

M. Michel Dinet. ... n'aurait-il pas envers les entreprises de petite taille, notamment les entreprises de personnes, la même attention fiscale que pour les autres ? *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Longuet. Enfin !

M. Jean-Paul Charié. C'est ce que nous demandons !

M. Patrick Ollier. Nous n'arrêtons pas de le demander !

M. Michel Dinet. Quand fera-t-on enfin la distinction entre revenus de l'exploitation et revenus de l'exploitant ?

L'activité des jeunes et leur installation doivent être confortées parallèlement à l'incitation au départ des plus anciens.

La dette des jeunes devra impérativement être renégociée et réaménagée dans certains cas.

Les transmissions devront être facilitées en tenant compte de ceux qui quittent et de ceux qui s'installent.

Le dispositif de préretraites devra être prolongé.

Cette restructuration doit être maîtrisée et contractualisée.

M. Gérard Longuet. Ah ! Si vous aviez été au Gouvernement !

M. Michel Dinet. Si l'ex-politique des structures est aujourd'hui caduque, il convient sans aucun doute d'en imaginer une nouvelle.

De nouveaux métiers sont à inventer. Ce que la profession a fait de formidable en deux générations, elle peut le faire pour de nouvelles missions si l'on respecte son esprit d'entreprise et si un nouveau contrat social s'élabore.

De nouveaux marchés sont à amplifier ou à conquérir, tel celui des services : environnement, tourisme, entretien de l'espace, forêts, services aux communes.

M. Jean-Paul Charié. Et les réserves d'Indiens ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Dinet. Encore faut-il que ces créneaux soient précisés, correspondent à un marché identifié et se traduisent par des commandes objectives et solvables. Les collectivités locales, notamment dans le cadre du prochain contrat de plan Etat - régions - je pense aux départements et aux communes -, doivent y travailler.

La réglementation doit évoluer - je songe au rôle des CUMA, à la pluriactivité et pourquoi pas ? à une dotation « jeune entrepreneur rural ».

La formation initiale et continue doit être moins figée.

L'exploitation agricole ne perdra nullement son identité et son efficacité si elle étend son activité pour devenir une exploitation rurale.

M. le président. Monsieur Dinet, il faudrait conclure.

M. Michel Dinet. Je conclus, monsieur le président.

Deux autres activités sont à amplifier : celles qui intéressent les produits alimentaires de qualité labélisés et celles qui touchent au secteur agro-industriel.

Des engagements à plus long terme doivent être pris en matière fiscale et une volonté politique affirmée doit, comme aux Etats-Unis, imposer aux pétroliers l'utilisation d'une proportion minimum de produits agro-industriels dans les carburants. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'Etat devra enfin, comme il l'a fait dans d'autres secteurs d'activité, accompagner la reconversion des activités en amont et en aval de l'agriculture.

Monsieur le ministre, vous nous avez fait une première série de propositions. Sur les recommandations du Premier ministre, et parce que la profession l'avait demandé, vous avez décidé, avec l'ensemble du Gouvernement, de prendre le temps d'en faire d'autres d'ici à la fin du mois de juillet, après qu'un certain nombre de groupes de travail auront été réunis.

Par ailleurs, nous le savons, vous avez décidé de négocier d'ici au 30 juin, au niveau communautaire, les modalités d'application dans notre pays des dispositifs européens.

C'est à la traduction de l'ensemble des signes que le Premier ministre et vous-même nous avez donnés aujourd'hui que nous pourrons juger de cette ambition pour demain.

En conclusion, mes chers collègues, je veux dire qu'au-delà de la gravité de la situation, au-delà des difficultés, il y a finalement une chance, un espoir à saisir dans la fin des modèles actuels.

La mutation qui s'amorce peut et doit trouver un écho plus fort dans une population à la recherche de territoires qui soient des espaces de vie et plus apte à soutenir nos agriculteurs.

www.uratech.com

Dix ans de décentralisation dans notre pays se conjuguent avec le renforcement du mouvement de développement local et l'éclosion d'une Europe des régions.

Sous réserve de sérieux aménagements dont il nous faut appuyer la négociation, sous réserve d'un engagement de la réforme par paliers, sous réserve, enfin, d'une ambition nationale que le Gouvernement doit impulser, nous devons, nous pouvons réussir.

Nous ne pouvons pas douter qu'une profession qui a su faire tant d'innovations dans l'organisation de ses métiers et de ses filières – coopératives, GAEC, CUMA, etc. – saura préserver l'esprit de cette tradition et de cet héritage social pour imaginer l'avenir et resserrer, au-delà de toute démagogie, les liens naturels entre pays, paysages et paysans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

9

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 juin, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la réforme de la politique agricole commune.

Jeudi 25 juin, à 15 heures, après les questions à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, et vingt et une heures trente :

Projet portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale.

Vendredi 26 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet de modernisation des entreprises coopératives ;

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet sur les assistantes maternelles.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale ;

Suite de l'ordre du jour du matin ;

Deuxième lecture du projet sur les organismes génétiquement modifiés ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les réseaux de distribution par câble ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur la lecture publique.

Samedi 27 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Navettes diverses.

Lundi 29 juin, à quinze heures :

Projet portant règlement définitif du budget de 1990 ;

Propositions de loi organique de M. Alphandéry et de M. Le Garrec instituant un contrôle du Parlement sur le prélèvement au profit des Communautés européennes ;

A vingt-deux heures :

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi ;

Proposition de loi organique de M. Fabius sur le Conseil économique et social ;

Proposition de loi de M. Mermaz sur les carrières ;

Navettes diverses.

Mardi 30 juin, à neuf heures trente et seize heures :

Projet, adopté par le Sénat, relatif à la pharmacie et au médicament ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur les activités physiques et sportives ;

Deuxième lecture du projet sur la pharmacie vétérinaire ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur l'élimination des déchets ;

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet portant réforme des dispositions générales du code pénal ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture :

– du projet sur la répression des crimes et délits contre les personnes ;

– du projet sur la répression des crimes et délits contre les biens ;

– du projet sur la répression des crimes et délits contre la nation ;

Projet sur l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

A vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur les réseaux de distribution par câble ;

Deuxième lecture du projet sur l'abus d'autorité en matière sexuelle ;

Lecture définitive du projet sur la lecture publique ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur les organismes génétiquement modifiés ;

Navettes diverses ;

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Ordre du jour complémentaire

M. le président. Conformément aux propositions de la conférence des présidents, est inscrite à l'ordre du jour complémentaire, le vendredi 26 juin, après le texte de la commission mixte paritaire sur les assistantes maternelles, la proposition de résolution de M. Landrain tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'aménagement de la Loire, le maintien de son débit, la protection de son environnement.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat sur la réforme de la politique agricole commune.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

www.luratech.com

Paris. - Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103920532-000592

LuraTech

www.luratech.com